Nations Unies A/73/776

Assemblée générale

Distr. générale
28 février 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 150 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 et budgets pour l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

		Page
I.	Introduction	6
II.	Orientation des activités futures de l'initiative Action pour le maintien de la paix	6
III.	Promotion de solutions politiques aux conflits	7
IV.	Application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité	8
V.	Renforcement de la protection assurée par les opérations de maintien de la paix	11
VI.	Appui à la bonne performance et au respect du principe de responsabilité	13
VII.	Renforcement des effets du maintien de la paix sur la pérennisation de la paix	26
VIII.	Renforcement de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix	30
IX.	Amélioration des partenariats relatifs au maintien de la paix	33
X.	Amélioration de la mise en œuvre des opérations de maintien de la paix et renforcement des normes de conduite du personnel	37
XI.	Réforme de la gestion	41
XII.	Contextes de transition	42
XIII.	Questions relatives au personnel	44
XIV.	Établissement du budget et gestion financière	47

19-03426 (F) 160419 170419

Merci de recycler

XV. Vue d'ensemble des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix 49
XVI. Ressources demandées pour l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 65
XVII. Exécution des budgets de l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 81
XVIII. État du Fonds de réserve pour le maintien de la paix au 30 juin 2018 84
XIX. Suite donnée aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/290 . . 85
XX. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre 86
Annexes
I. Analyse des prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 87
II. Analyse de l'exécution des budgets de l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 . . 100
III. Systèmes de drones aériens : déploiements actuels et prévus 120
IV. Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité 121
V. Gestion du matériel appartenant aux contingents et sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées. 125
VI. Examen d'ensemble de la méthode de calcul des facteurs applicables aux missions 127
VII. Opérations aériennes 129
VIII. Activités de lutte antimines prévues pour l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 134
IX. Activités relatives aux programmes et résolution 72/290 de l'Assemblée générale 136

Résumé

Conformément à la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, le présent rapport offre une vue d'ensemble des aspects budgétaires et administratifs du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. On y trouve un récapitulatif de l'exécution des budgets de ces opérations pour l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, un aperçu général des projets de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 et des informations sur l'état du Fonds de réserve pour le maintien de la paix, conformément à la résolution 49/233 A.

Il est à noter que l'Assemblée générale n'a pas adopté de résolution sur les questions transversales à sa soixante-douzième session, au cours de laquelle le Secrétaire général a présenté son précédent rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/72/770). Toutefois, ce rapport contenait des informations sur les décisions prises et les demandes formulées par l'Assemblée dans sa résolution 72/290 sur le financement de la MINUSCA, qui comprenait des décisions transversales sur les activités relatives aux programmes.

Pour l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, le montant total des dépenses s'est établi à 7 422,9 millions de dollars, alors que le montant approuvé était de 7 496,3 millions de dollars, hors contributions volontaires en nature budgétisées, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Exécution des budgets : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1er juillet 2017-30 juin 2018		*Variation*	
Composante Maintien de la paix	*Montant alloué*[a]	*Dépenses*	*Montant*	*Pourcentage*[b]
Missions	7 056,5	6 984,1	72,4	1,0
Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)[c]	33,0	32,8	0,2	0,5
Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie)[d]	81,0	80,2	0,8	1,0
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	325,8	325,8	0,0	0,0
Total partiel	**7 496,3**	**7 422,9**	**73,4**	**1,0**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1,2	0,8	0,4	29,6
Total	**7 497,5**	**7 423,7**	**73,8**	**1,0**

[a] Dont les autorisations d'engagement de dépenses pour 2017/18 (20,2 millions de dollars pour la MINUSCA, 43,2 millions de dollars pour la MINUSMA, 47,9 millions de dollars pour la MONUSCO, 4,1 millions de dollars pour la FNUOD et 65,2 millions de dollars pour la MINUSS).

[b] Les écarts présentés par les pourcentages sont dus au fait que les montants sont arrondis au million.

[c] Dont un montant de 686 900 dollars imputé sur les crédits ouverts au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, comme approuvé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 72/262 et 72/263 A-C.

[d] Dont un montant de 16,9 millions de dollars destiné à couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance du progiciel de gestion intégré (Umoja).

Les ressources financières prévues pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 sont estimées à

6 637,1 millions de dollars et comprennent les ressources demandées au titre de la MINUAD et de la MINUJUSTH pour la période de six mois allant du 1er juillet au 31 décembre 2019. Le montant des ressources approuvées pour l'exercice 2018/19 est de 7 019,3 millions de dollars, sans compter l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 80 millions de dollars approuvée au titre de l'appui fourni par la MONUSCO à l'élection présidentielle et aux élections législatives (résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité) pour l'exercice 2018/19.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante Maintien de la paix	*Montant alloué (2018/19)*[a]	*Dépenses prévues (2019/20)*[b]	*Variation*	
			Montant	*Pourcentage*[c]
Missions	6 580,7	6 155,4	(425,3)	(6,5)
Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)[d]	31,4	35,7	4,3	13,6
Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie)[e]	82,5	65,2	(17,3)	(20,9)
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	324,7	380,8	56,1	17,3
Total partiel	**7 019,3**	**6 637,1**	**(382,2)**	**(5,4)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1,1	0,9	(0,2)	(13,9)
Total	**7 020,4**	**6 638,0**	**(382,4)**	**(5,4)**

[a] À l'exclusion d'une autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 80 millions de dollars approuvée pour l'exercice 2018/19 au titre de l'appui fourni par la MONUSCO à l'élection présidentielle et aux élections législatives (résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité).

[b] Dont les ressources nécessaires au titre de la MINUAD et de la MINUJUSTH pour une période de six mois allant du 1er juillet au 31 décembre 2019.

[c] Les écarts présentés par les pourcentages sont dus au fait que les montants sont arrondis au million.

[d] Dont un montant de 595 500 dollars imputé sur les crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, comme approuvé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 72/286 et 73/279.

[e] Dont un montant de 15,8 millions de dollars destiné à couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance du progiciel de gestion intégré (Umoja) pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019.

L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.

Abréviations

AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
BANUS (anciennement UNSOA)	Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (anciennement Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie)
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FISNUA	Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
MANUSOM	Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUJUSTH	Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINURCAT	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUS	Mission des Nations Unies au Soudan
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MINUT	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
MISCA	Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine
MISNUS	Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne
MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

I. Introduction

1. Conformément à la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, le présent rapport offre une vue d'ensemble des aspects budgétaires et administratifs du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. On y trouve un récapitulatif de l'exécution des budgets de ces opérations pour l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, un aperçu général des projets de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 et des informations sur l'état du Fonds de réserve pour le maintien de la paix au 30 juin 2018, conformément à la résolution 49/233 A.

2. Les opérations de maintien de la paix demeurent l'un des moyens les plus efficaces d'aider les pays touchés par un conflit à trouver des solutions politiques et à instaurer une paix durable. Toutefois, elles continuent de faire face à des difficultés de plus en plus nombreuses, notamment des mandats très larges, des situations politiques et des conditions de sécurité complexes et des menaces visant fréquemment les membres du personnel des Nations Unies. Pour y remédier, le Secrétaire général a lancé en 2018 l'initiative Action pour le maintien de la paix destinée à renouveler l'engagement collectif de toutes les parties prenantes en faveur du maintien de la paix sous l'égide de l'ONU.

3. Le montant demandé pour financer les opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2019/20 (6 637,1 millions de dollars)[1] est inférieur de 382,2 millions de dollars au montant approuvé pour l'exercice 2018/19 et de 859,2 millions de dollars à celui approuvé pour l'exercice 2017/18[2]. Les réductions appliquées ces dernières années s'expliquent essentiellement par l'évolution de la situation sur le terrain, qui a permis de clôturer des missions, et l'action menée sans relâche par le Secrétariat pour obtenir de véritables gains d'efficience au profit des États Membres.

4. En ce qui concerne la fermeture des missions, entre l'exercice 2017/18 et l'exercice 2019/20, l'évolution de la situation a permis : de fermer la MINUL et la MINUSTAH, cette dernière ayant été remplacée par la MINUJUSTH, qui servira probablement elle-même de transition vers une présence des Nations Unies en Haïti autre qu'une opération de maintien de la paix ; de réduire les effectifs et d'entamer la transition de la MINUAD au Soudan grâce à la création au Darfour de bureaux nationaux de liaison avec l'équipe de pays des Nations Unies ; de recalibrer les effectifs de la MONUSCO, qui continue de suivre attentivement la situation postélectorale en République démocratique du Congo, prête à réagir. Pour ce qui est des gains d'efficience, entre 2017/18 et 2019/20, des améliorations opérationnelles ont été apportées dans de nombreux domaines, notamment grâce au renforcement de l'exploitation des technologies de pointe, du partage des services, de la logistique de la chaîne d'approvisionnement et de la bonne gestion de l'aviation et de l'environnement.

II. Orientation des activités futures de l'initiative Action pour le maintien de la paix

5. L'initiative Action pour le maintien de la paix, lancée en mars 2018, vise à restructurer les activités de maintien de la paix en faisant preuve de réalisme, à rendre

[1] Pour plus d'informations, voir la section XVI sur les ressources demandées pour l'exercice 2019/20, qui sont analysées en détail à l'annexe I du présent rapport.

[2] Pour plus d'informations, voir la section XVII sur l'exécution du budget de l'exercice 2017/18, qui est analysée en détail à l'annexe II du présent rapport.

les missions de maintien de la paix plus fortes et plus sûres et à mobiliser un appui plus large en faveur de solutions politiques et de forces bien structurées, bien dotées en matériel et bien formées.

6. Le Secrétariat a tenu une série de consultations avec les États Membres et des organisations internationales et régionales afin de recenser les domaines concrets dans lesquels il fallait renforcer l'appui et l'engagement. Les consultations ont abouti à l'élaboration conjointe de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Faisant fond sur les engagements déjà formulés par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, la Déclaration jette les bases nécessaires pour définir les priorités et mettre en œuvre les mesures qui s'imposent pour surmonter les difficultés entravant l'action de maintien de la paix.

7. La réaction des États Membres à la Déclaration a été extrêmement positive. En janvier 2019, 151 États Membres et 4 organisations partenaires y avaient souscrit. Le Secrétariat et ses missions s'attachent à se fixer des objectifs prioritaires pratiques au titre desquels des progrès concrets sont obtenus ou requis. Il continuera de collaborer avec les États Membres et les autres parties prenantes en vue de faire avancer la mise en œuvre des engagements qui exigent une action conjointe.

8. Les priorités des activités de maintien de la paix prévues pour l'exercice 2019/20 tiennent donc compte des engagements pris dans les huit domaines d'action définis dans la Déclaration, à savoir :

- Promouvoir des solutions politiques aux conflits et amplifier les effets politiques du maintien de la paix ;
- Appliquer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ;
- Renforcer la protection assurée par les opérations de maintien de la paix ;
- Appuyer la bonne performance de toutes les composantes du maintien de la paix et le respect du principe de responsabilité ;
- Renforcer les effets du maintien de la paix sur la pérennisation de la paix ;
- Renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix ;
- Améliorer les partenariats relatifs au maintien de la paix ;
- Renforcer la conduite des opérations de maintien de la paix et celle de leur personnel.

III. Promotion de solutions politiques aux conflits

9. La promotion de solutions politiques aux conflits est un principe fondamental de tout déploiement d'opérations de maintien de la paix, bien que ces solutions soient souvent difficiles à trouver et à préserver. Plusieurs missions de maintien de la paix sont actuellement déployées dans des régions caractérisées par des accords politiques faibles et des processus de paix dans l'impasse. Le Siège de l'ONU s'emploie, en collaboration avec les missions de maintien de la paix, à veiller à ce que les solutions politiques soient toujours au cœur des préoccupations, tout en les encourageant à consulter les parties prenantes locales, nationales et régionales. Il faut donc en priorité renforcer leurs capacités d'analyse politique de conflit afin de régler les conflits locaux et de recenser les questions régionales susceptibles de menacer ou d'entraver les processus politiques nationaux.

10. Des progrès ont récemment été constatés dans ce domaine. En octobre 2018, le Gouvernement malien et plusieurs parties ont signé un « pacte pour la paix » afin de relancer le processus de paix national balbutiant. En novembre 2018, les parties sud-

soudanaises ont signé l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Le 6 février 2019, le Gouvernement centrafricain a signé avec 14 groupes armés l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, dont les négociations ont été facilitées par l'Union africaine avec l'appui de l'ONU. La signature de ces pactes et accords instaure des cadres politiques qui font cruellement défaut et au sein desquels les problèmes qui entravent la paix peuvent trouver des solutions. La MINUSMA, la MINUSS et la MINUSCA s'emploient à appuyer l'application des accords, mais le succès de cette application sera en définitive fonction de la volonté et de la détermination manifestées par les parties pour ce qui est de s'acquitter de leurs engagements. Des mesures sont également prises pour renforcer les mandats à caractère politique des opérations de maintien de la paix, comme a permis de le réaliser l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

11. Compte tenu de la nature complexe et transnationale de nombreux conflits actuels, l'Organisation doit également chercher à élaborer des stratégies politiques régionales afin d'améliorer les perspectives de paix par une action politique cohérente, globale et intégrée. Dans le cadre de la réforme du pilier Paix et sécurité lancée par le Secrétaire général qui a pris effet le 1er janvier 2019, la nouvelle structure politique et opérationnelle unique commune au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix permettra au Secrétariat de procéder à une analyse plus intégrée destinée à orienter les stratégies régionales, notamment au Sahel, dans la région des Grands Lacs, dans la Corne de l'Afrique et au Moyen-Orient. Ces stratégies sont particulièrement importantes compte tenu de l'interaction complexe entre l'évolution de la situation régionale et la situation nationale des pays touchés par un conflit.

12. Lorsque le personnel de maintien de la paix contribue à gérer et à régler les conflits locaux en favorisant la collaboration et le dialogue avec la population locale, ainsi que des initiatives de médiation au niveau local, les résultats obtenus sont positifs. Des accords locaux ont aidé à réduire la violence et encouragé la cohésion sociale au Mali, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. Des outils d'orientation continuent d'être mis en place afin d'aider le personnel de maintien de la paix à élaborer des stratégies de concertation avec les populations locales et à améliorer les analyses des conflits locaux qui guident les interventions, de façon à ce que les missions de maintien de la paix puissent mieux s'attaquer à la dynamique des conflits.

IV. Application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité

13. L'Assemblée générale a souligné[3] la nécessité d'intensifier les efforts visant à concrétiser le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, et noté que la participation des femmes à tous les niveaux était essentielle à l'efficacité, au succès et à la viabilité des processus de paix et des efforts de consolidation de la paix. En 2017 et 2018, le Secrétariat a élaboré et approuvé une nouvelle politique d'égalité des genres intitulée « Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies », qui succède à la Stratégie prospective pour l'égalité des sexes (2014-2018). Cette politique, qui s'inspire des dispositions pertinentes de la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité et des recommandations issues de l'examen mondial des opérations de paix mené en 2015,

[3] Résolution 72/304 de l'Assemblé générale, dans laquelle celle-ci approuve le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix sur la session de fond de 2018 du Comité (A/72/19).

définit quatre objectifs prioritaires : a) renforcer l'encadrement et l'application du principe de responsabilité ; b) améliorer la production, le suivi et l'analyse des données factuelles ; c) resserrer les partenariats à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies ; et d) renforcer les moyens dont dispose le personnel du Département des opérations de paix et du Département de l'appui opérationnel afin d'aider à obtenir les résultats qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

14. En vue de renforcer l'application du principe de responsabilité et de systématiser l'analyse, la communication d'informations et la planification fondée sur des données factuelles, comme souligné par l'Assemblée générale, le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel ont élaboré et mis en place un ensemble d'indicateurs sur les femmes et la paix et la sécurité et un tableau de bord de l'égalité des genres afin de faciliter le suivi des progrès et des résultats obtenus. De nouvelles orientations et ressources et de nouveaux supports de communication ont été mis au point pour appuyer le lancement des indicateurs, les activités connexes de renforcement des capacités et la diffusion des directives. Afin de favoriser la bonne exécution de ces initiatives, les deux départements ont établi un ensemble de ressources sur l'égalité des genres et les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité qui constitue un outil stratégique de renforcement des capacités et de gestion des connaissances et un guide de référence pour les membres du personnel de maintien de la paix, toutes composantes et fonctions confondues.

15. S'attachant à améliorer l'analyse des conflits tenant compte de la problématique femmes-hommes, en particulier dans les situations de transition, le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont mis à l'essai une méthode pilote et un cadre opérationnel conjoint dans trois missions de maintien de la paix en transition, à savoir la MINUJUSTH, la MINUL et la MINUAD. Dans ce contexte, des partenariats ont été établis avec des organisations féminines de la société civile et des dirigeantes, qui jouent un rôle déterminant dans l'identification de facteurs de conflit concernant particulièrement les femmes auxquels il faut accorder la priorité pour éviter la reprise du conflit et l'instabilité au moment du retrait progressif des missions. Cette initiative a contribué à orienter les processus de planification stratégique de la transition, tels que l'élaboration du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) en Haïti, l'évaluation stratégique menée au Darfour et le transfert à l'équipe de pays des Nations Unies au Libéria de la responsabilité des priorités et des acquis relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité. En outre, afin d'améliorer l'analyse faite dans les rapports et exposés présentés au Conseil de sécurité, les deux Départements ont également renforcé la coopération avec le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité.

16. Un cadre de coordination a été institué pour raffermir la coopération entre le Département des opérations de maintien de la paix et ONU-Femmes, ainsi que l'ont demandé le Conseil de sécurité[4] et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix[5]. Il a permis d'améliorer la collaboration stratégique, par exemple en ce qui concerne l'analyse conjointe des conflits tenant compte de la problématique femmes-hommes, d'accroître la participation aux réunions du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, de faire des déclarations communes et de mener des missions conjointes de haut niveau axées sur les femmes et la paix et la sécurité.

[4] Résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité.

[5] A/72/19, par. 252.

17. Reconnaissant qu'il importe de donner effet aux politiques, et suite à l'action menée par le Secrétaire général pour souligner l'intérêt que présentent les filières de remontée de l'information sur l'égalité des genres, les groupes de la problématique femmes-hommes des missions de maintien de la paix ont été transférés dans les bureaux des représentants spéciaux du Secrétaire général. D'après les données disponibles, cette mesure a eu des effets positifs et a notamment permis de fournir plus rapidement des conseils stratégiques aux hauts responsables, de faciliter l'appui technique à l'échelle de la mission et de mieux mettre à profit les partenariats au sein du système des Nations Unies et avec les organisations régionales et les organisations de femmes.

18. En 2017, le Secrétaire général a également demandé aux départements du Secrétariat, notamment à ce qui était alors le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, d'analyser leur capacité institutionnelle d'intégrer la problématique femmes-hommes et de présenter un plan pour la renforcer[6]. S'agissant de l'exécution des mandats concernant la problématique femmes-hommes et les femmes et la paix et la sécurité, tels que prévus dans la politique de l'Organisation, le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel procèdent actuellement à une évaluation des capacités afin d'examiner : a) les entités spécialisées dans ces questions (structure, nombre et profil des membres du personnel) ; b) leur influence et leur accès (emplacement, ressources, appui politique) ; c) les stratégies mises en place (politiques et orientations, tant au niveau interne qu'externe) ; d) les partenariats (aux niveaux mondial, régional et national, dans le système des Nations Unies et avec les organisations de femmes).

19. Au-delà de la nouvelle politique de prise en compte des questions de genre décrite ci-dessus, le Secrétaire général considère la parité des sexes comme la priorité absolue. À cette fin, en 2017, il a lancé une stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies pour les administrateurs du personnel civil recrutés sur le plan international, qui a été par la suite intégrée et développée dans les plans stratégiques de tous les départements du Secrétariat. En outre, des stratégies distinctes ont été élaborées pour le personnel militaire, le personnel de police, le personnel judiciaire et le personnel pénitentiaire. Ces stratégies couvrent plusieurs domaines en vue d'attirer, de recruter et de retenir les femmes dans les opérations de maintien de la paix. Les mesures prises ont consisté notamment à intensifier la communication auprès des candidates, à rendre les procédures de recrutement plus justes, à renforcer l'accompagnement des carrières et la formation et à améliorer le cadre de vie et de travail pour les femmes en poste dans des missions de maintien de la paix.

20. Ces dernières années, la proportion de femmes parmi le personnel civil de maintien de la paix est restée faible, se maintenant à 29 % environ. En septembre 2018, le Secrétaire général a déclaré qu'il était urgent de remédier à cette situation et créé un groupe de travail à cette fin. Celui-ci continue de formuler des recommandations visant à améliorer la parité des sexes dans les opérations sur le terrain.

21. Des progrès ont néanmoins été accomplis au niveau de la direction grâce à l'intensification des activités de communication et à l'engagement pris par les responsables de nommer davantage de femmes à ces postes. À la fin de septembre 2018, les femmes représentaient 38 % des chefs et chefs adjoints des opérations de maintien de la paix (contre 22 % en janvier 2017). Un tiers des missions de maintien de la paix et des opérations d'appui sont maintenant dirigées par des femmes. La parité a également été atteinte au niveau des postes de chef adjoint de la mission, six

[6] S/2017/861, par. 81.

des 12 postes étant occupés par des femmes. Dans les missions intégrées de maintien de la paix, trois des cinq représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général/coordonnateurs régionaux/coordonnateurs de l'action humanitaire sont maintenant des femmes. Au vu de la tendance actuellement observée concernant les nominations, et si l'engagement pris est tenu dans la durée, la parité au niveau des postes de chef et de chef adjoint de la mission pourrait être atteinte avant 2021, conformément à la volonté exprimée par le Secrétaire général.

22. Des progrès ont également été accomplis grâce à la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction, initiative lancée en 2014 par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions pour les postes des classes D-1 et D-2. L'initiative est axée principalement sur le recrutement de candidates externes à des postes dans les domaines suivants : appui à la mission, affaires politiques, affaires civiles, état de droit et institutions chargées de la sécurité et information. La filière, qui a été enrichie en 2018, comprend maintenant 243 candidates potentielles. Les candidates ont reçu un appui lors de la procédure de dépôt de candidatures à des postes dans les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales et il a été demandé à d'autres entités du Secrétariat ainsi qu'à des organismes, fonds et programmes du régime commun de collaborer. Huit candidates issues de la filière ont été nommées à des postes au Secrétariat en 2018.

23. En ce qui concerne le personnel en tenue, à la fin de décembre 2018, au Bureau des affaires militaires, le pourcentage de femmes parmi le personnel détaché s'établissait à 21,5 %, soit plus que l'objectif pour 2018, fixé à 15 %. À la fin de 2018, 12,3 % des officiers d'état-major et des observateurs militaires sur le terrain étaient des femmes et des mesures sont prises pour que ce chiffre soit de 16 % d'ici à la fin de 2019.

24. À la fin de décembre 2018, le pourcentage de femmes parmi le personnel détaché de la Division de la police au Siège était de 20 %. Le pourcentage de policières sur le terrain est actuellement supérieur à 14 %, les femmes représentant près de 30 % des chefs de la composante Police des missions de maintien de la paix (soit 4 sur 14), 22,3 % des policiers hors unités constituées et 9 % des membres d'unités de police constituées.

25. La représentation des femmes dans toutes les composantes Personnel en tenue continue de dépendre également des pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police. L'ONU continue d'encourager les États Membres à déployer davantage de femmes en tenue dans les opérations de maintien de la paix.

V. Renforcement de la protection assurée par les opérations de maintien de la paix

26. La protection des civils reste une priorité pour les missions de maintien de la paix des Nations Unies. À l'heure actuelle, huit d'entre elles ont pour mandat de protéger les civils[7], dont cinq[8] qui sont également chargées de protéger les enfants et de prévenir la violence sexuelle liée aux conflits. Le Secrétariat poursuit ses efforts pour renforcer la protection en encourageant des stratégies de protection des civils sur mesure qui tiennent compte des particularités de chaque menace et des mandats des opérations de maintien de la paix. La MINUSCA a appliqué un certain nombre de recommandations afin de mieux protéger les civils dans les zones où elle est déployée,

[7] MINUSCA, MINUSMA, MONUSCO, MINUAD, MINUSS, FINUL, FISNUA et MINUJUSTH.
[8] MINUSCA, MINUSMA, MONUSCO, MINUAD et MINUSS.

notamment en effectuant des exercices de répétition et de simulation, en mettant à jour sa stratégie de protection des civils, en élaborant un plan d'action qui prévoit une participation politique, la diffusion d'informations et la coordination entre la composante civile, la composante militaire et la composante Police et en renforçant les orientations et la formation en matière de protection des civils.

27. Dans le cadre de leurs attributions, les opérations de maintien de la paix continuent d'accorder la priorité aux activités de surveillance, d'enquête et d'établissement de rapports relatives aux violations des droits de la personne et du droit international humanitaire, en mettant particulièrement l'accent sur les violations et les sévices qui menacent les civils et alimentent les conflits et l'instabilité, et aux activités d'appui à la mise en œuvre des accords de paix. La coopération des composantes Droits de la personne avec les composantes militaires et les composantes Police a été renforcée afin d'appuyer l'exécution des mandats relatifs à la protection des civils et aux droits de la personne. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a également accru sa contribution à la formation du personnel en tenue. La composante Droits de la personne de la MINUSMA a joué un rôle décisif dans l'exécution du mandat de protection des civils de la Mission, notamment en fournissant des rapports d'alerte rapide qui ont déclenché le déploiement rapide d'une équipe de surveillance aérienne en vue de protéger une communauté menacée. À la MONUSCO, la composante Droits de la personne continue de contribuer à l'analyse rapide des éventuelles zones sensibles aux violences politiques et électorales, ainsi qu'au renforcement de l'action de la Mission en collaborant avec la composante civile et la composante Police afin de prévenir la violence et de protéger les civils menacés.

28. Suite aux recommandations formulées dans l'évaluation de 2017 des besoins de formation à la protection des civils dans les missions de maintien de la paix, un certain nombre d'activités de formation ont été organisées. En mars 2018, un stage de formation des formateurs a été tenu à l'intention des missions sur la planification et la conduite d'exercices de simulation visant à renforcer les capacités internes et ainsi à améliorer la planification des interventions d'urgence et l'état de préparation en cas de crise menaçant les civils. Des visites destinées à renforcer la formation dispensée en cours de mission sur la protection des civils ont également été organisées à la MINUSCA, à la MINUSMA, à la MONUSCO, à la MINUAD et à la MINUSS.

29. En octobre 2018, une équipe itinérante de formation composée de formateurs du Secrétariat et des États Membres a tenu un stage à l'intention des formateurs de la MINUSMA, à l'aide des outils de formation approfondie à la protection des civils, afin de renforcer la capacité de formation en cours de mission du personnel civil, du personnel militaire et du personnel de police. Des activités similaires seront menées pendant l'exercice 2019/20. Toujours afin d'appuyer les activités prescrites pour protéger les civils, des directives ont été établies et des stages de formation organisés sur la protection des civils et le respect des droits de la personne et du droit international humanitaire, et des mandats relatifs à la protection de l'enfance et à la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits ont été confiés aux missions. Celles-ci mettent actuellement au point des stages de formation en matière de protection des civils adaptés à des scénarios et à des contextes particuliers. Quatre-vingt-douze formateurs originaires de pays fournisseurs de contingents ont été formés à l'aide des outils de formation approfondie à la protection des civils et le Service intégré de formation valide actuellement une version de la formation destinée aux unités de police constituées qui sera dispensée d'ici juin 2019. Des supports pédagogiques sur la protection de l'enfance destinés à la Police des Nations Unies ont été distribués pour la première fois à l'occasion d'une série de séances de formation des formateurs. En outre, un stage de formation spécialisée à la protection de l'enfance a été organisé en Suède en octobre 2018 à l'intention des formateurs

militaires des 10 principaux pays fournisseurs de contingents, y compris des responsables de la protection de l'enfance des cinq missions prioritaires, qu'ils soient déployés ou s'apprêtent à l'être. En décembre 2018, un atelier de formation a été organisé au Japon en vue de renforcer les moyens dont dispose le personnel pour intégrer le mandat relatif aux violences sexuelles liées aux conflits dans les opérations de maintien de la paix. Y ont participé des conseillers et conseillères pour la protection des femmes, des spécialistes des droits de l'homme et des spécialistes des affaires judiciaires des cinq missions prioritaires.

30. L'engagement commun en faveur du renforcement de la protection repose sur le principe selon lequel celle-ci incombe à l'ensemble de la mission. Les missions comptent sur leurs composantes en tenue et leur personnel civil aux fins de la prévention, de l'alerte rapide, du renforcement des capacités des autorités nationales, du dialogue avec la population en vue de la résolution des conflits, de la surveillance du respect des droits de la personne et de l'établissement de rapports à ce sujet, des enquêtes sur les crimes graves et de la poursuite de leurs auteurs ainsi que de la protection physique. En mai 2018, le Secrétariat a ajouté un additif sur la responsabilité de l'exécution des mandats de protection des civils à sa politique de 2015 relative à la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'additif précise le rôle et les principales attributions des dirigeants du personnel civil, du personnel militaire et du personnel de police et réaffirme leur responsabilité. En outre, la politique de 2017 relative à la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies définit les conditions applicables aux composantes militaires et aux composantes Police, notamment en ce qui concerne le déploiement de responsables de la protection de l'enfance.

VI. Appui à la bonne performance et au respect du principe de responsabilité

Mesure et gestion de la performance

31. Le Secrétariat a pris une série de mesures destinées à renforcer la performance et le respect du principe de responsabilité. Il a fait passer au rang de ses priorités le système complet d'évaluation de la performance, actuellement en cours de conception. Ce système permettra aux responsables des missions, au Siège à New York et aux États Membres de recevoir des informations beaucoup plus claires sur la performance des missions et l'exécution des mandats et facilitera la comparaison entre les missions. De plus, dans le cadre de l'élaboration d'un dispositif intégré de gestion de la performance, le Secrétariat a créé un système normalisé d'évaluation des résultats et de transmission de l'information s'appliquant à toutes les unités militaires et de police de toutes les missions, comprenant notamment un examen de la politique relative à l'autorité, au commandement et au contrôle dans les opérations de maintien de la paix.

32. Il importe de généraliser le recours à l'analyse de données propres à éclairer les décisions concernant l'exécution des mandats du maintien de la paix et l'appui aux missions si l'on veut améliorer la prise en compte de données probantes dans le processus décisionnel et la communication de l'information dans les composantes organiques comme dans les composantes Appui. Parmi les progrès accomplis à cet égard, on peut citer notamment la création d'un cadre de gestion de la performance pour l'appui aux missions, qui comprend une liste évolutive d'indicateurs et de cibles constituant le cadre de budgétisation axée sur les résultats des activités d'appui. Le Secrétariat continuera de renforcer l'efficacité de ses activités en tenant compte de l'analyse des données relatives à la performance dans la prise de décisions et la

communication de l'information, et s'appuiera sur des technologies nouvelles et existantes pour apporter un appui plus efficace aux missions de maintien de la paix.

33. Grâce à un suivi étroit de leur performance et une compréhension claire de leurs besoins propres, le Département de l'appui opérationnel pourra donner aux missions de maintien de la paix des conseils sur les meilleurs moyens d'améliorer leur performance et de surmonter certaines difficultés qui se posent sur le terrain. Afin de pérenniser le recours à une approche fondée sur les données, il faut adopter des méthodes de communication de l'information cohérentes, intégrées et lisibles et recourir à des outils de collecte des données bien structurés. Aux fins de la production d'analyses claires et intégrées et de la formulation de conseils stratégiques, il sera indispensable de développer et de renforcer les capacités des missions de maintien de la paix en matière de collecte, de synthèse et d'interprétation de données structurées.

34. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité joue un rôle essentiel dans le renforcement des systèmes de mesure et de gestion de la performance des opérations de maintien de la paix. De nouveaux outils permettant d'améliorer la gestion de la performance organisationnelle et la communication de l'information relative à la performance seront disponibles dans Umoja, y compris pour ce qui est de l'application de la norme commune de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. Les entités du Secrétariat pourront utiliser les nouvelles fonctionnalités qui auront été déployées dans le cadre de la mise en service d'Umoja-Extension 2 pour adapter leur modèle d'activité et prendre plus rapidement des décisions éclairées, y compris en définissant, dans le cadre d'une approche fondée sur les risques, une variété de cibles permettant d'assurer le suivi de l'exécution des programmes et des mandats. La Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité se fondera sur des analyses opérationnelles établies à partir des fonctionnalités d'Umoja et d'autres solutions intégrées, pour prêter, en temps réel, des services d'appui concernant la performance aux hauts responsables des opérations de maintien de la paix, dans une optique d'amélioration constante. La Division dégagera et analysera l'essentiel des conclusions tirées et des tendances observées en matière de performance.

Promotion de la technologie et de l'innovation

35. Dans les composantes Appui des missions, les sections chargées de l'informatique ont été transformées en Sections des technologies comprenant chacune un Groupe de l'innovation et un Groupe des technologies. Le catalogue des technologies utilisables aux fins du maintien de la paix continue d'être étoffé à mesure que l'on identifie des solutions technologiques précises susceptibles d'aplanir les difficultés qui se présentent.

36. Parmi les outils technologiques utilisés dans les opérations de maintien de la paix figurent les systèmes destinés à protéger le personnel en tenue, le personnel civil et les locaux des Nations Unies. Certaines technologies, dont l'utilisation était considérée jusqu'à récemment comme une nouveauté dans le domaine du maintien de la paix, sont à présent généralisées et figurent dans la gamme d'outils mis à disposition des missions pour surmonter tel ou tel problème précis. Face aux nouveaux défis que doivent relever les missions, le Bureau de l'informatique et des communications et son programme de Partenariat pour la technologie au service du maintien de la paix continuent de revêtir une importance cruciale. Dans le cadre de ce programme, les États Membres participent à la création et à la mise en œuvre de solutions technologiques aux problèmes de maintien de la paix les plus pressants, notamment ceux qui ont trait à la sûreté et à la sécurité des populations civiles et du personnel des Nations Unies, civil ou en tenue.

37. La Division de l'appui opérationnel du Bureau de l'informatique et des communications a adopté une approche intégrée qui met l'accent non seulement sur la technologie mais aussi sur le personnel et les procédures sur lesquels repose aussi son offre de services axés sur les solutions. La Division a déployé des technologies sur la base de lettres d'attribution signées avec des États Membres, qui ont fait appel à des experts pour cerner les lacunes dans la formation et les exercices et procédures de simulation et repérer les politiques et instructions permanentes détaillant les meilleures pratiques auxquelles on peut se référer. Cette initiative a permis de faire apparaître des besoins de formation spécifiques et de mettre en lumière certaines lacunes dans les procédures. Le Bureau de l'informatique et des communications collabore étroitement avec le Département des opérations de paix en vue de partager avec ce dernier l'expérience et les enseignements recueillis auprès des missions de maintien de la paix.

38. Créé en 2014, le Partenariat pour la technologie au service du maintien de la paix offre aux États Membres une occasion précieuse de collaborer avec l'Organisation en vue de répondre aux besoins des opérations de maintien de la paix en matière de technologie. La quatrième manifestation organisée au titre du Partenariat s'est tenue à Berlin en mai 2018. Les échanges avec les États Membres ont eu trait principalement au renseignement dans les opérations de maintien de la paix (réseaux sécurisés), à la protection des convois et des patrouilles, à l'amélioration de la sécurité par une meilleure appréciation de la situation, à la formation et au renforcement des capacités et à l'Initiative des Nations Unies pour un système d'information géographique libre.

39. Compte tenu du succès de la mise en œuvre d'outils de protection de la force et de surveillance urbaine en République centrafricaine et au Mali, dans le cadre de lettres d'attributions, le Bureau de l'informatique et des communications et la Division des achats s'attachent à généraliser le recours à ces technologies et recherchent actuellement des options commerciales à cet effet. Leur objectif consiste à établir un contrat avec des fournisseurs multiples, qui couvrirait une gamme complète de solutions technologiques propres à répondre aux besoins des missions en matière de sécurité, de protection et de défense. Un programme d'appréciation de la situation fondé sur une approche intégrée destinée à améliorer les capacités de perception de la situation et d'analyse de l'information est actuellement mis en œuvre sur le terrain. Ce programme adossé à une plateforme technologique a été mis à l'essai à la MINUSCA (octobre 2018-avril 2019) et devrait être déployé dans toutes les missions de maintien de la paix à partir du mois de juin 2019.

40. La Base de soutien logistique des Nations Unies administre un projet pilote de système de gestion à distance des infrastructures de terrain permettant de mesurer et de suivre la consommation des ressources dans les missions de maintien de la paix. Ce système tire parti du Réseau Informatique et communications pour recueillir, presque en temps réel, des données relatives à l'utilisation de carburant, d'eau et d'électricité et analyser les modèles de consommation et les éventuelles déviations. Il donne ainsi aux ingénieurs, y compris écologues, les clefs de compréhension nécessaires à la gestion des infrastructures de tel ou tel site.

Systèmes de drones aériens

41. Il existe dans les missions de maintien de la paix une demande de plus en plus forte pour l'utilisation de systèmes de drones aériens. Les systèmes de renseignement, de surveillance et de reconnaissance sont devenus des outils indispensables pour les opérations de maintien de la paix et les enseignements tirés de l'expérience sont utilisés pour optimiser les procédures de planification et de constitution des capacités y relatives. Des orientations sur le sujet ont été définies dans le Manuel des opérations

aériennes de l'ONU (2018), afin d'aider les missions à se tenir informées des avancées réalisées dans ce domaine complexe. Les besoins en matière de systèmes aériens de renseignement, de reconnaissance et de surveillance, y compris de systèmes de drones aériens, ont été examinés de manière systématique dans toutes les missions qui en utilisent, notamment la MINUSCA, la MONUSCO et la MINUSMA. En conséquence, certains systèmes de drones aériens ont été remplacés ou mis à niveau, au cas par cas, afin de mettre en place les solutions qui présentent le meilleur rapport coût/efficacité. Les contrats et les lettres d'attribution ont été mis à jour en vue de garantir l'efficacité de la prestation de services et la pleine satisfaction des besoins opérationnels. La MINUSMA s'apprête ainsi à remplacer ses systèmes de drones aériens par un système de renseignement, de surveillance et de reconnaissance plus fonctionnel et d'un meilleur rapport coût/efficacité. Le nouveau contrat établi en 2018 pour la MONUSCO prévoit un renforcement de ses capacités, notamment l'allongement de la portée et de l'autonomie des systèmes, pour un coût moins élevé que le précédent. Les technologies disponibles sur le marché sont de plus en plus efficaces et efficientes, ce qui offre de nouvelles options permettant de répondre aux besoins spécifiques des missions de maintien de la paix, y compris pour ce qui est des systèmes d'aéronefs et des systèmes de drones aériens. En 2018, des pays susceptibles de fournir des contingents ont exprimé le souhait de voir enregistrer différents types de systèmes de drones aériens dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Au Siège, la cellule conjointe chargée des systèmes de drones aériens continue de coordonner toutes les initiatives en la matière, notamment l'établissement de principes directeurs. On trouvera à l'annexe III du présent rapport des informations détaillées sur le déploiement de systèmes de drones aériens à la MINUSCA, à la MONUSCO et à la MINUSMA.

Constitution plus rapide des forces, renforcement des capacités et amélioration de la performance du personnel en tenue et du personnel civil

42. La Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens contribue toujours à coordonner les efforts déployés au Département des opérations de paix et au Département de l'appui opérationnel pour remédier aux lacunes qui existent en matière de capacités, notamment pour ce qui est des moyens, de la formation, du déploiement rapide et de la performance globale, mais aussi pour mieux comprendre les besoins en la matière et les faire connaître aux États Membres. À l'heure actuelle, dans le cadre d'un dispositif spécial (celui des annonces de contributions), 275 unités militaires et policières ont été désignées à l'avance par les États Membres dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix comme pouvant être déployées dans les opérations de maintien de la paix. Nombre de ces annonces de contributions ont été faites lors de la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies, qui s'est tenue à Vancouver (Canada) en novembre 2017, et des Sommets des chefs de police des Nations Unies organisés au Siège, à New York, en juin 2016 et juin 2018. Sur le nouveau site Web du Système de préparation des moyens de maintien de la paix, mis en ligne en janvier 2018 en anglais et en français, les États Membres peuvent s'engager à fournir des officiers d'état-major et des soldats de la paix ou à organiser des activités de formation et de renforcement des capacités. Pendant l'exercice 2017/18, sept accords ont été signés concernant sept unités annoncées au niveau d'engagement Déploiement rapide (c'est-à-dire pouvant être déployées dans les 60 jours suivant une demande de l'Organisation).

43. Depuis 2016, les deux départements ont organisé 45 visites d'évaluation et de consultation dans plus de 80 unités. Parmi ces visites, certaines devaient permettre de vérifier que les sept unités annoncées au niveau d'engagement Déploiement rapide étaient opérationnellement disponibles et remplissaient les critères établis. Ces

initiatives sont essentielles à l'élargissement du nombre de pays fournisseurs et à la mise en place de capacités correspondant aux normes de l'Organisation.

44. De graves lacunes restent toutefois à combler pour ce qui est des capacités facilitatrices, en particulier des hélicoptères, notamment pour les missions de maintien de la paix déployées dans des environnements difficiles, par exemple au Mali. Les deux départements continuent d'élaborer des plans d'intervention avec les États Membres, de manière à trouver des moyens dynamiques et créatifs de fournir les capacités requises, y compris par l'intermédiaire de systèmes tournants pour la mise à disposition de capacités facilitatrices essentielles ou par des déploiements conjoints.

45. À l'issue des visites d'évaluation et de consultation, le Secrétariat a coordonné l'appui bilatéral fourni aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police en matière de renforcement des capacités et de formation. À l'avenir, il conviendra notamment, à titre prioritaire, de resserrer la coopération avec les États Membres de manière à combler les lacunes existantes en matière de capacités et d'établir des partenariats ciblés en faveur du renforcement des capacités, y compris en vue de remédier aux défauts de performance repérés grâce à l'analyse intégrée des données relatives à la performance globale des composantes Personnel en tenue. L'un des principaux axes de travail de la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens repose sur son système de gestion des connaissances, qui agrège les données en temps réel disponibles notamment sur chaque pays fournisseur et chaque unité, de manière à établir un tableau de bord des données de performance intégrées. Cet outil aide les hauts responsables à prendre des décisions concernant la sélection des unités et les interventions stratégiques, y compris pour ce qui est des activités visant à remédier à des défauts de performance. À cet égard, il a été établi que le ciblage précis des besoins de formation et de renforcement des capacités et l'appui à la mise en place de partenariats étaient indispensables au règlement des problèmes de performance constatés. La Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens et le Service intégré de formation continueront de recourir au « mécanisme de coordination souple » lancé par le Secrétaire général en décembre 2017 et salué par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2436 (2018). Dans le cadre de ce mécanisme, les prestataires de services de formation et de renforcement des capacités (relevant aussi bien du Secrétariat que des États Membres) sont invités à mettre en lumière les lacunes dans la formation, à repérer les occasions d'y remédier et à faciliter les partenariats axés sur la formation, en vue d'améliorer la performance du personnel mis à disposition par les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police.

46. Au nombre des supports de formation élaborés en 2017/18 figurent notamment des manuels spécialisés établis à l'usage du personnel militaire et du personnel de police des Nations Unies, notamment des officiers d'état-major, des unités d'aviation militaire, des unités de génie militaire et des unités de transport, des quartiers généraux des forces ; des forces spéciales et des unités fluviales. Parallèlement, le Service intégré de formation a organisé des séances de formation des formateurs afin de diffuser largement ces supports spécialisés et des modules de formation de base préalable au déploiement. La plupart des sessions se sont déroulées au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), dans le cadre d'un programme pilote. Le Centre de services régional a organisé, au bénéfice de 490 membres du personnel, une série de 19 activités comprenant des programmes conçus par exemple à l'intention des conseillers militaires pour les questions de genre ou des commandants de secteur, ainsi que le tout premier programme destiné aux commandants des forces de police des Nations Unies. Bien que les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police aient été encouragés à sélectionner des candidates pour suivre ces programmes, la part de femmes parmi les participants s'est établie en moyenne à 29 %, avec un pic

à 61 % pour le programme destiné aux spécialistes de la protection de l'enfance de la police des Nations Unies et un plus-bas de 10 % pour les activités conçues pour les officiers d'état-major des pays francophones. L'importance que revêt la réalisation des objectifs liés aux questions de genre continuera d'être soulignée auprès de ces pays.

47. De plus, le Service intégré de formation conduit actuellement une évaluation des besoins de formation en vue de repérer les lacunes dans la formation des commandant(e)s des unités de police constituées. Les résultats de cette évaluation, concernant notamment les domaines dans lesquels il conviendrait de renforcer les connaissances de base sur le maintien de la paix et les compétences techniques propres à différents métiers, seront utilisés pour définir les priorités en matière de formation pour 2019/20 et, à plus court terme, pour affiner le programme de formation à l'intention des commandant(e)s des unités de police constituées, dont une session pilote a été organisée en novembre 2018. Le Service intégré s'emploie également à mettre au point un programme de formation à l'intention des commandant(e)s de bataillons d'infanterie prenant part à des opérations de maintien de la paix.

48. Dans le cadre des exercices de simulation de gestion de crise, un projet de tests de résistance a été lancé dans les missions en vue de renforcer leurs capacités et leurs procédures en matière de prise en charge des blessés. L'objectif de ce projet est de doter les missions de maintien de la paix des moyens de faire face à des situations de crise et de faire en sorte que le personnel des missions comprenne et applique la politique relative aux évacuations sanitaires primaires (EVASAN), en application de la recommandation formulée dans le rapport intitulé « Improving Security of United Nations Peacekeepers ».

49. De nouveaux exercices mettant l'accent sur la performance et le principe de responsabilité ont été intégrés au programme de formation à l'intention des hauts responsables des missions, aux sessions d'orientation intensives des commandants de la force et des chefs de la composante militaire, au programme destiné aux commandants des forces de police des Nations Unies et au programme de formation approfondie du personnel des missions. Ce dernier programme, créé tout récemment, a été conçu principalement à l'intention des chefs, directeurs de l'appui à la mission et des chefs d'état-major futurs ou en poste. Il vise à renforcer la capacité des titulaires de ces postes à surmonter les crises et les difficultés opérationnelles au moyen de l'analyse des causes profondes et de méthodes intégrées d'évaluation et de planification.

50. La Force de police permanente et le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, tous deux basés à Brindisi (Italie), continuent de déployer rapidement des spécialistes des questions policières, judiciaires et pénitentiaires dans les opérations de maintien de la paix, en particulier lors du démarrage des missions, pendant les phases de transition ou en période de réduction des effectifs ou d'intensification des activités. Durant l'exercice 2017/18, la Force et le Corps permanents ont déployé des effectifs à de multiples reprises, notamment à la MINUJUSTH, à la MINUSCA, à la MONUSCO, à la MINUAD, à la MINUL et à la MINUSS. Par ailleurs, une attention particulière a continué d'être accordée à la question des droits de l'homme lors de la phase de préparation des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, notamment par le truchement de formations dispensées aux militaires et au personnel de police de ces pays et par la mise en œuvre de la politique de vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme. Dans le cadre des procédures de changement de commandement, le Secrétariat réexamine ses méthodes d'atténuation des risques et l'application de la politique de vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme en vue de garantir la cohérence de l'action menée.

51. Afin d'améliorer l'efficacité et la transparence du déploiement du personnel de police doté des compétences requises, la Division de la police du Département des opérations de paix a mis en place des filières de recrutement distinctes. Les clauses et conditions relatives au déploiement du personnel de police ont également été révisées en vue de faire en sorte que les policiers puissent être déployés pendant des périodes plus longues et de favoriser ainsi la continuité et la constitution de la mémoire institutionnelle dans les missions de maintien de la paix.

52. Dans le cadre du projet de partenariat triangulaire, les moyens de communication des membres du personnel en tenue chargés des services du génie, des transmissions et du commandement et du contrôle ont été renforcés et la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix a augmenté. Le modèle du partenariat triangulaire vise à renforcer les moyens du maintien de la paix en facilitant la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les États Membres qui appuient les opérations en leur fournissant leur expertise et des ressources, et les pays fournisseurs de contingents. En 2018, avec l'appui des États Membres, l'Organisation a formé 144 ingénieurs issus de pays d'Afrique fournisseurs de contingents dans le cadre de six stages de formation sur le fonctionnement du matériel de chantier lourd, dont un stage de formation de formateurs destiné aux pays fournisseurs de contingents francophones. Toujours dans le cadre du partenariat triangulaire, entre juillet et décembre 2018, l'École des transmissions militaires des Nations Unies a organisé, dans les missions et au Centre de services régional d'Entebbe, des sessions de formation à l'intention d'environ 580 membres du personnel en tenue spécialisés dans les technologies des transmissions ou de l'information et des communications. Au mois de décembre 2018, 16 femmes ayant suivi ce stage avaient été déployées dans des missions de maintien de la paix en tant qu'officiers d'état-major, observatrices militaires ou officiers de police. En novembre et en décembre 2018, 16 ingénieurs issus de neuf pays d'Asie et du Pacifique fournissant des contingents ont participé à un programme de formation au génie organisé au Viet Nam. En 2019, d'autres formations en ingénierie et des formations aux soins médicaux de première ligne seront organisées en Afrique, parfois en langue française, à l'intention des pays fournisseurs de contingents.

53. À la demande de l'Union africaine, le Secrétariat a mis en œuvre deux programmes de partenariat pilotes biennaux à l'appui des opérations de paix, consistant en un programme d'échange de personnel de trois mois destiné à faire gagner au personnel des deux organisations une meilleure compréhension de leurs méthodes respectives et à faire participer des fonctionnaires de l'Union africaine à des programmes de formation des cadres et du personnel d'appui de l'ONU. À l'issue d'un examen conjoint de ces programmes pilotes, il a été décidé de les pérenniser.

Remboursement des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police

54. La Division de l'appui au personnel en tenue est le point de contact unique des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police pour toute question d'ordre administratif, logistique et stratégique ayant trait à la constitution des forces, aux mémorandums d'accord, au matériel appartenant aux contingents et aux remboursements des services rendus par le personnel en tenue. Elle pourra procéder plus rapidement au traitement des demandes de remboursement et au règlement des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. Les services responsables de la gestion des soins de santé et de la santé et la sécurité au travail ont été regroupés en une seule division au sein du Département de l'appui opérationnel afin d'aborder de manière globale les questions médicales sur le terrain et d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix.

55. Dans sa résolution 72/285, l'Assemblée générale a décidé de fixer le taux unique révisé de remboursement aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à 1 428 dollars des États-Unis par personne et par mois, à compter du 1er juillet 2018. Dans la même résolution, l'Assemblée a décidé également d'augmenter de 10 %, à compter du 1er juillet 2018, le taux des indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité. On trouvera à l'annexe IV du présent rapport des informations détaillées sur les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité.

56. Le cadre de remboursement approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/261 prévoit que des déductions sont opérées si les unités déployées ne sont pas équipées du matériel majeur convenu ou sont dotées de matériel majeur défectueux, la décision étant prise sur la base des rapports de vérification du matériel appartenant aux contingents établis tous les trimestres par les missions. On trouvera à l'annexe V du présent rapport des informations sur les déductions opérées jusqu'au premier trimestre de 2018.

57. Dans sa résolution 67/261, l'Assemblée générale a autorisé le versement de primes de risque opérationnel et de primes au titre du déploiement de capacités facilitatrices. Au mois de février 2019, le versement de primes de risque avait été approuvé pour 57 unités déployées à la MINUL et à la MINUSMA, pour un montant total de 7,45 millions de dollars, et une prime au titre du déploiement de capacités facilitatrices avait été accordée à une unité déployée à la MINUSCA.

58. La prochaine réunion triennale du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents aura lieu à New York en janvier 2020. Il est prévu de tenir, en novembre 2019, une réunion de pré-session consacrée à l'organisation des travaux du Groupe de travail, afin que celui-ci élise son Bureau et adopte son ordre du jour pour la session de 2020. Dans le cadre des préparatifs de cette session de 2020, les États Membres devront soumettre, avant le 31 mai 2019, des documents de réflexion et des données relatives aux coûts.

59. Les mémorandums d'accord conclus avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police sont essentiels à la bonne exécution des mandats de maintien de la paix, étant donné que la signature de tels mémorandums avant le déploiement permet de faire en sorte que toutes les parties agissent selon un cadre de responsabilisation officiel et soient pleinement au fait de leurs obligations. Comme indiqué à l'annexe V, 29 unités sont actuellement déployées sans qu'un mémorandum d'accord ait été signé au préalable. Le Secrétariat a continué d'intensifier le travail de suivi avec les pays fournisseurs pour faire en sorte que les mémorandums soient signés avant le déploiement ou dès que possible après le déploiement.

Méthodes d'évaluation des facteurs applicables aux missions

60. Le Groupe de travail de 2017 sur le matériel appartenant aux contingents a prié le Secrétariat d'examiner les méthodes utilisées pour le calcul des coefficients de majoration et de faire rapport à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session sur les progrès accomplis à cet égard. En 2018, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions se sont réunis en vue de procéder à cet examen. En application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents (A/71/802, par. 42 et 43), l'examen a visé trois grands objectifs : a) déterminer si le cadre actuel rendait compte adéquatement de l'incidence des conditions opérationnelles sur le matériel appartenant aux contingents et sur le soutien logistique autonome ; b) revoir l'élément profil du terrain du facteur contraintes du milieu, considéré comme excessivement restrictif ; c) envisager

l'adoption d'une méthode de calcul qui tienne compte de l'intensité des opérations pour chaque unité. Différentes options seront présentées dans un document de travail qui sera soumis au Groupe de travail de 2020. On trouvera à l'annexe VI du présent rapport des informations détaillées sur l'examen de la méthode actuellement utilisée et les modifications qu'il est proposé d'y apporter.

Formation aux fonctions de direction : sélection des chefs et chefs adjoints des missions et appui à l'exercice de ces fonctions

61. La sélection judicieuse des responsables des missions et l'appui qui leur est prêté dans l'exercice de leurs fonctions constituent toujours une priorité pour le Secrétariat. En appliquant des procédures fondées sur le mérite pour le recrutement des civils chefs et chefs adjoints des missions, le Secrétariat continue de renforcer la direction et la gestion des opérations grâce à un suivi rigoureux des besoins d'encadrement et au recrutement rapide de responsables qualifiés. En 2018, la Section des nominations aux postes de haute direction a mis en service une base de données électronique regroupant les profils de responsables en exercice ou potentiels, y compris ceux de personnes repérées par l'intermédiaire d'un appel mondial aux candidatures. Cet outil a permis de réaliser des gains d'efficience en réduisant le temps passé à rechercher des candidats, à générer des listes et à suivre les indicateurs de représentation femmes-hommes et de représentation géographique.

62. La Section des nominations aux postes de haute direction a continué de renforcer le processus de sélection des civils chefs et chefs adjoints des missions. Des mécanismes de vérification des antécédents faisant intervenir le Bureau de la déontologie, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Service déontologie et discipline sont toujours systématiquement utilisés dans toutes les procédures de sélection afin de garantir que les candidats à des postes de direction dans les missions adhèrent aux normes les plus élevées de déontologie, de conduite et d'intégrité.

63. Les besoins de formation aux fonctions de direction et de gestion ne cessent de croître. Pendant l'exercice 2019/20, la conception et l'organisation de programmes d'initiation ciblés pour les nouveaux hauts responsables se poursuivront. Ces programmes comprendront notamment des exposés et des exercices, notamment fondés sur des mises en situation portant sur la gestion de crise, la protection des civils, la délégation de pouvoirs, la préparation aux interventions en cas d'urgence et les communications stratégiques. Les hauts responsables participeront également au parcours d'apprentissage sur la direction et la gestion récemment mis au point par le Bureau des ressources humaines ainsi qu'à des programmes de formation ciblée du Bureau des opérations d'appui sur le nouveau système de délégation de pouvoirs.

64. Comme indiqué plus haut, le Bureau des ressources humaines a établi en matière de direction et de gestion un cadre conforme au modèle de leadership du système des Nations Unies recouvrant notamment la conception d'un parcours d'apprentissage dans le cadre duquel les responsables et les cadres de tout le système des Nations Unies bénéficieront d'une formation solide et diversifiée. Afin de garantir la cohérence de l'approche adoptée en matière de direction et de gestion à l'échelle du système, ce parcours d'apprentissage sera proposé également par l'École des cadres du système des Nations Unies. Les responsables pourront suivre des programmes en ligne avec l'appui d'un conseiller et à un rythme individualisé et assister à des formations en présentiel, dans des cadres formels ou informels, en vue d'évaluer leurs points forts et leurs points faibles au regard des nouvelles compétences définies en matière de direction et de gestion. Les responsables de tout le système des Nations Unies pourront accéder en ligne à des outils, à des conseils et à des informations sur

les activités à venir, dans le cadre de modules de formation supplémentaires ou à partir du portail consacré aux fonctions de direction.

65. Pour rendre les programmes de formation à l'intention des hauts responsables plus efficaces et plus interactifs, le Service intégré de formation a mis au point, en collaboration avec l'Institut international pour la paix, plusieurs exercices de formation basés sur des scénarios à l'usage du personnel de direction des opérations de paix. Deux scénarios, l'un sur la gestion des crises et l'autre sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et la communication stratégique, ont également été intégrés au Programme de préparation des hauts responsables.

66. Grâce à des contributions volontaires, il est toujours proposé aux civils nouvellement nommés chefs ou chefs adjoints de mission de participer à l'initiative de partenariat entre dirigeants. Au mois de janvier 2019, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix avaient mis en place 29 partenariats de mentorat (dont 18 dans des missions de maintien de la paix) entre de nouveaux chefs ou chefs adjoints de mission et de hauts responsables toujours en poste ou ayant quitté leurs fonctions. D'autres activités d'appui ont également été lancées : ainsi, des structures d'accompagnement professionnel ont été mises à la disposition des participants qui souhaitaient découvrir des outils de formation supplémentaires, organiser des visites ou des entretiens en présentiel ou encore élargir la portée de l'initiative aux militaires chefs de missions. Sous réserve de la disponibilité des ressources, cette initiative sera maintenue pendant l'exercice 2019/20.

67. Les candidats retenus pour le Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents continueront d'être parrainés sur une base annuelle. L'évaluation a pour double objectif de perfectionner les compétences d'encadrement des personnes retenues et de constituer une réserve de candidats potentiels pour des postes de coordonnateur résident ou de coordonnateur des opérations humanitaires, qui pourraient également être nommés aux fonctions de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général dans des missions intégrées.

Activités d'appui communes dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement

68. La création au Département de l'appui opérationnel du dispositif de gestion de la chaîne d'approvisionnement « de bout en bout », intégrant les fonctions liées à la logistique, aux achats et à l'appui au personnel en tenue, qui bénéficient toutes de l'appui d'une structure commune dédiée à la facilitation des opérations et à la communication, permet de faire de la fonction de gestion de la chaîne d'approvisionnement un service efficient, souple, à l'écoute des clients et responsable. Il sera fait état, dans de prochains rapports, des gains d'efficience et d'efficacité rendus possibles par la création de ce nouveau dispositif pour ce qui est de l'appui logistique et de l'appui aux activités d'achat apporté aux opérations de maintien de la paix.

69. Cette approche de la gestion de la chaîne d'approvisionnement a été adoptée afin que le Secrétariat prête un appui plus efficace et plus efficient à ses entités clientes, en leur fournissant des produits et services adaptés, au bon moment, au bon endroit et au juste prix. Les avantages tirés de cette approche se manifestent dans plusieurs grands domaines d'activité. La planification stratégique à l'échelle mondiale facilite la planification de la chaîne d'approvisionnement, dont l'objectif est de recenser de manière transparente les besoins en matière de biens et services à l'échelle mondiale, en les assortissant d'analyses permettant de choisir les meilleures options d'approvisionnement et en repérant les possibilités d'amélioration et de regroupement des livraisons. Les missions prennent régulièrement part à des réunions de planification intégrée des activités avec les services du Siège, à New York, et de

la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi afin de préserver l'intégrité des plans glissants concernant la demande, l'approvisionnement et la livraison des biens et services. Les modules d'Umoja-Extension 2 concernant la planification de la demande et du réseau d'approvisionnement seront utilisés pour optimiser la planification de la chaîne d'approvisionnement de bout en bout, intégrer davantage les processus et réaliser des gains d'efficience. La stratégie de gestion par catégorie actuellement appliquée au choix des fournisseurs englobe les services logistiques et les services des achats et permet ainsi l'adoption d'une approche stratégique à long terme permettant de répondre aux besoins des missions clientes en tirant parti de l'analyse régulière et d'une compréhension approfondie des marchés d'approvisionnement. Pour ce qui est des livraisons et des retours, un nouveau cadre relatif aux expéditions mondiales de marchandises permettra d'accélérer les livraisons, et de les rendre plus fiables et moins coûteuses et viendra compléter les fonctionnalités de gestion des transports et de suivi et traçage prévues dans le cadre d'Umoja-Extension 2.

70. Dans le cadre de l'entreprise de professionnalisation du personnel chargé de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, une plateforme de formation à rythme individuel a été mise en ligne en 2018 à l'intention de tous les membres du personnel intéressés, au Siège et dans les missions. On y trouve des activités de formation portant sur les différents aspects des services logistiques, de la gestion de projet, des achats, de la prestation de services et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Une autre initiative sera lancée en vue de favoriser la professionnalisation des services des achats de l'Organisation, l'objectif étant que, d'ici au mois de janvier 2021, tous les membres du personnel chargé des achats aient obtenu une certification professionnelle conforme aux normes reconnues au niveau international. La Division de l'administration des ressources humaines du nouveau Département des opérations aide le Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement à mettre à jour et à harmoniser les profils d'emploi du personnel chargé de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services, afin d'établir des listes de réserve fiables et de permettre le déploiement de personnel aux qualifications éprouvées dans les délais les plus brefs.

71. Dans l'objectif global d'améliorer la prestation de services aux clients, le Service de la facilitation des opérations et de la communication du Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement concentre ses efforts sur trois axes d'intervention : a) une gestion de la performance fondée sur des analyses et des données objectives, qui sous-tende l'intégralité du processus de bout en bout et soit étayée par le déploiement progressif d'indicateurs clefs de performance et l'établissement d'analyses des causes profondes permettant d'améliorer les processus ; b) la mise au point, actuellement en cours, d'orientations opérationnelles exhaustives concernant la chaîne d'approvisionnement et rassemblant les informations relatives aux procédures, aux indicateurs clefs de performance et à la gouvernance ; c) l'amélioration des fonctionnalités de recherche et d'enregistrement des fournisseurs, visant à repérer des sources d'approvisionnement plus diverses et plus adaptées, notamment dans les pays en développement et dans les pays en transition économique.

Mesures d'efficacité

Initiative relative aux moyens aériens

72. En procédant à des changements dans les missions en vue d'adapter les effectifs et les autres ressources opérationnelles, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont pris un certain nombre de mesures visant à renforcer l'efficacité, certaines étant limitées à certaines missions et

d'autres visant à établir, pour les missions en général, des objectifs aux fins de la réalisation d'économies dans les principaux domaines de dépenses. Si le principal chantier mené en 2018 a été la mise en place des nouveaux départements dans le cadre du programme de réforme, l'exécution de l'initiative lancée par le Secrétaire général en vue de renforcer l'efficacité et la rentabilité des moyens aériens de l'Organisation des Nations Unies est restée néanmoins une priorité. L'objectif de l'initiative était de réduire les dépenses annuelles afférentes aux opérations aériennes, notamment : a) en examinant l'utilisation et la composition de la flotte et en les ajustant à l'aune d'objectifs clairement définis par l'adoption d'autres solutions plus économiques ; b) en limitant les vols transportant le personnel des missions à ceux qui sont indispensables à l'exécution des tâches essentielles, en réduisant les vols transportant des personnes qui ne sont pas membres des missions, en réduisant le nombre d'heures de vol et en évitant autant que possible de programmer des vols simultanés ; c) en analysant les besoins en moyens militaires en vue d'opter éventuellement pour des solutions commerciales plus économiques. On prévoit de réaliser d'autres économies en ce qui concerne la relève du personnel en tenue en recourant davantage à des accords d'affrètement à long terme et en appliquant les coûts d'affrètement à long terme comme plafond de remboursement pour les relèves effectuées en vertu de lettres d'attribution. Depuis le début de 2018, le Centre stratégique des opérations aériennes à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi assure le contrôle opérationnel de l'appareil affrété à long terme (B-767) pour transporter le personnel en tenue en provenance et à destination des zones de missions.

73. Les travaux suivants se poursuivent actuellement :

a) Examen des besoins opérationnels et détermination des moyens à mobiliser pour assurer les mouvements du personnel et des marchandises requises ;

b) Allocation de ressources supplémentaires à l'affrètement d'appareils de réserve en cas d'un surcroît de demandes en matière d'évacuation sanitaire et de transport de personnalités, de personnel et de marchandises dans les différentes régions où opèrent les missions des Nations Unies ;

c) Acquisition de davantage de services de transport aérien par appels d'offres visant à faire mieux correspondre l'offre à la demande réelle.

74. On trouvera d'autres informations concernant les opérations aériennes, y compris l'utilisation des appareils de janvier à décembre 2018, dans l'annexe VII du présent rapport.

Nouvelle méthode du coût de remboursement au titre des lettres d'attribution

75. Il a été estimé que la nouvelle méthode de coût appliquée au calcul du remboursement pour les relèves de contingents effectuées en vertu de lettres d'attribution, qui a pris effet le 1er août 2017, a permis de réaliser des économies d'environ 15 % par rapport au coût des relèves identiques ou similaires calculé selon la méthode précédente. En même temps, la nouvelle approche permet d'appliquer le coût d'affrètement à long terme d'un avion gros-porteur comme référence pour déterminer en toute transparence les taux de remboursement à tous les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police.

76. Au paragraphe 151 de son rapport sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/72/5 (Vol. II)], le Comité des commissaires aux comptes a également recommandé que l'Administration plafonne le montant des remboursements aux pays fournisseurs au titre des mouvements aériens stratégiques assurés conformément aux lettres d'attributions à hauteur du coût théorique de l'appareil affrété à long terme, pour les mêmes services. La comparaison du remboursement calculé selon la nouvelle méthode avec celui déterminé selon

l'ancienne méthode pour les services de relève fournis en vertu de lettres d'attribution d'août 2017 à novembre 2018 a montré des économies d'environ 4 millions de dollars.

Gestion des transports

77. L'Organisation a étudié la possibilité d'organiser le transport du matériel appartenant à l'ONU par des services de fret commerciaux pour déterminer si cela permet de réduire le coût et de gagner du temps. L'Administration a ainsi pris l'initiative de faire appel à des services commerciaux pour assurer le transport de deux cargaisons de matériel de l'Italie à la MINUSMA, ce qui a permis de réaliser des économies d'environ 1,1 million de dollars par rapport aux prévisions de dépenses et de 1,5 million de dollars par rapport aux devis de fournisseurs. Dans les deux cas, le délai de transport a été 60 % inférieur au délai prévu par la Mission. Le module de gestion des transports d'Umoja-Extension 2, qui a été mis en service récemment, devra améliorer la gestion des transports, la planification et l'utilisation des ressources.

78. En 2018, une analyse a été effectuée en vue de réaliser des gains d'efficience dans la livraison des rations. Une étude de marché sur l'utilisation de la modalité « franco transporteur », qui laisse à l'Organisation la liberté d'organiser le transport des rations par des contrats d'expédition distincts, au lieu de la modalité « transport pris en charge par le fournisseur », qui entraîne des frais supplémentaires, a montré qu'il serait possible de réduire les frais d'expédition de 2 millions de dollars environ. Sur la base de cette analyse, toutes les missions de maintien de la paix ont reçu pour instructions de recourir à cette modalité contractuelle lorsqu'elle existe. Le Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement s'emploie actuellement à établir des contrats-cadres de transport de fret pour permettre à l'Administration d'intégrer cette mesure d'efficacité dans ses pratiques de fonctionnement habituelles.

Amélioration de la gestion du parc de véhicules

79. Les mesures suivantes ont été prises pour améliorer la gestion du parc de véhicules : réduction du nombre de véhicules excédentaires ; actualisation du manuel des coûts et coefficients standard en ce qui concerne la dotation en véhicules ; remplacement de véhicules utilitaires lourds par des véhicules légers plus économiques (métis et berlines) sans compromettre les besoins opérationnels ; mise en place d'un système de gestion et de suivi en ligne du parc de véhicules. Pour améliorer encore la gestion du parc de véhicules, le Secrétariat a diffusé les coûts et coefficients standard pour les véhicules légers de transport de passagers aux missions de maintien de la paix, afin qu'elles en tiennent compte dans l'évaluation des besoins en moyens de transport terrestre. En outre, le Secrétariat suit l'acquisition de véhicules par les missions pour veiller à ce qu'elles utilisent les véhicules économiques prévus dans les nouveaux contrats-cadres conclus par le Secrétariat en concertation avec les entités du système des Nations Unies.

80. Au 30 juin 2018, le taux d'application du coefficient véhicules/effectifs dans les missions était de 93,4 %, ce qui correspond à un parc de 6 396 véhicules légers de transport de passagers, contre le chiffre de 5 977 véhicules prévu. Durant l'exercice 2018/19, le parc total de véhicules des missions a été réduit à 5 240 véhicules légers compte tenu de l'application des nouveaux coefficients véhicules/effectifs et de la liquidation de la MINUSTAH et de la MINUL. La Division de la logistique continuera de surveiller les excédents de véhicules et elle demandera aux missions de comptabiliser en pertes les véhicules qui répondent aux critères en la matière ou qui sont arrivés en fin de leur durée d'utilisation ou recommandera des transferts entre missions si c'est faisable et rentable. Le parc de véhicules légers de transport de passagers des missions est en constante diminution : 8 273 en 2016, 7 048 en 2017 et

6 396 en 2018, soit une réduction de 23 % environ. En ce qui concerne le remplacement de véhicules utilitaires lourds par des métis et des berlines, au 30 novembre 2018, les missions avaient remplacé 20 véhicules 4 × 4 par des véhicules à plus faible émission de CO^2.

Gestion des rations

81. La distribution de rations de qualité à plus de 100 000 soldats et soldates de la paix, y compris les contingents de l'AMISOM, de même qu'une gestion efficace et efficiente de l'approvisionnement, demeure une priorité. Un nouveau système de gestion des rations, mis au point et soutenu par le Bureau de l'informatique et des communications, a été mis en place, en même temps qu'un cadre d'évaluation des prestations des fournisseurs. Le système a été, à ce jour, mis en service dans les missions suivantes : FINUL, FISNUA, FNUOD, MINUAD, MINUSCA, MINUSMA, MINUSS, MONUSCO et UNFICYP. Il devrait l'être dans le courant de l'année 2019 au BANUS et à la MINURSO.

82. L'analyse de l'évolution du coût des rations montre une diminution du coût des rations par personne et par jour avant et après la mise en application des nouvelles normes relatives aux rations et du nouveau système de gestion, notamment des économies de plus de 94 millions de dollars correspondant à des remises et bonus obtenus depuis l'exercice 2013/14. L'Organisation continue de suivre les prestations des fournisseurs et essaie d'obtenir d'autres remises et bonus, lorsqu'il y a lieu.

83. Les résultats d'ensemble de l'initiative sont présentés dans le tableau 1.

Tableau 1
Analyse du coût des rations : 2009/10-2017/18

Exercice	*Effectif rationnaire*	*Dépenses au titre des rations (millions de dollars É.-U.)*	*Coût par personne et par jour (dollars É.-U.)*	*Bonus (millions de dollars É.-U.)*	*Coût net (millions de dollars É.-U.)*	*Coût net par personne et par jour (dollars É.-U.)*
2009/10	91 059	330	9,93	–	330	9,93
2010/11	92 969	343	10,12	–	343	10,12
2011/12	97 553	312	8,77	–	312	8,77
2012/13	107 674	352	8,95	–	352	8,95
Total partiel ou moyenne	**389 255**	**1 337**	**9,41**	**–**	**1 337**	**9,41**
2013/14	104 327	301	7,90	27	274	7,20
2014/15	114 322	329	7,89	28	301	7,21
2015/16	118 487	394	9,12	14	380	8,79
2016/17	110 473	386	9,57	14	372	9,23
2017/18	108 456	342	8,64	11	331	8,36
Total partiel ou moyenne	**556 065**	**1 752**	**8,63**	**94**	**1 658**	**8,17**

VII. Renforcement des effets du maintien de la paix sur la pérennisation de la paix

84. La pérennisation de la paix revêt autant d'importance que la réalisation de la paix. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies s'emploie à faire agir

l'ensemble du système dans les situations de transition. Ainsi, en Haïti et au Darfour, les missions de maintien de la paix travaillent en coopération étroite avec les autres entités du système des Nations Unies, la communauté internationale et les autorités nationales pour élaborer des stratégies de transition cohérentes qui permettent aux autorités nationales et aux intervenants internationaux de pérenniser la paix.

85. Pour prévenir les conflits et faire perdurer la paix, il faut également des institutions nationales chargées de l'état de droit et de la sécurité qui soient professionnelles et responsables. À cet égard, le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité continue de fournir des conseils techniques et stratégiques aux opérations de maintien de la paix pour les aider à faire avancer les processus politiques et les réformes institutionnelles.

86. Un appui continuera d'être fourni dans les cinq principaux domaines suivants : a) activités de police, l'objectif étant de renforcer davantage l'efficacité de la police des Nations Unies, conformément aux dispositions de la résolution 2436 (2018) du Conseil de sécurité, notamment par la promotion et l'application du Cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix, le renforcement des capacités et des moyens d'intervention policière et la fourniture de conseils stratégiques et techniques aux composantes Police et aux hauts fonctionnaires des Nations Unies, ainsi qu'une assistance ponctuelle aux missions en phase de lancement ou de transition, en étroite collaboration avec les États Membres et les entités compétentes des Nations Unies ; b) justice et administration pénitentiaire, l'accent étant mis sur la promotion de l'action entreprise par les autorités nationales pour amener les auteurs de crimes graves et d'actes qui alimentent les conflits (y compris ceux visant les casques bleus) à en répondre, le renforcement de la sécurité des détenus à haut risque dans les prisons, le rétablissement des services judiciaires et pénitentiaires dans les zones touchées par des conflits et le renforcement des capacités des institutions chargées de l'état de droit ; c) désarmement, démobilisation et réintégration, notamment par la promotion de partenariats politiques, stratégiques et opérationnels et le renforcement du respect du principe de responsabilité dans les composantes des missions au moyen de mécanismes de suivi et d'évaluation normalisés et cohérents ; d) réforme du secteur de la sécurité, l'accent étant mis sur l'appui à la mise en place d'accords politiques sur les activités de transition et de gestion de la sécurité à long terme et la réforme du secteur de la défense, notamment dans le cadre de partenariats, la mobilisation de l'ensemble du système à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité et l'élaboration d'orientations ; e) lutte antimines, notamment dans le cadre de l'action menée par le Service de la lutte antimines, entité spécialisée chargée de coordonner l'action antimines au sein du système des Nations Unies, conformément aux dispositions de la résolution 70/80 et des résolutions postérieures de l'Assemblée générale et de la résolution 2365 (2017) du Conseil de sécurité.

87. Les composantes Police, Justice et Administration pénitentiaire des opérations de maintien de la paix aident les autorités des pays hôtes à renforcer l'état de droit et la justice pénale, en contribuant de façon primordiale à faire avancer les processus politiques, à améliorer les conditions de sécurité, à protéger les civils, à élargir l'autorité de l'État et à préparer le renforcement des institutions à long terme. La cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires dans les situations d'après conflit et d'autres situations de crise permet aux organismes des Nations Unies partenaires de fournir un appui intégré au renforcement de l'état de droit dans le cadre du maintien de la paix. Ce dispositif est particulièrement utile dans les contextes de transition, où, dans le cadre de programmes communs soutenus par l'équipe de pays des Nations Unies, un appui cohérent est fourni dans les domaines des droits de la personne, de la police, de la justice et de l'administration pénitentiaire et le transfert des tâches aux autorités

nationales est facilité. En outre, la Force de police permanente et le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires contribuent aux phases de démarrage ou de transition des composantes Police, Justice et Administration pénitentiaire en offrant rapidement des services d'experts.

88. La police des Nations Unies jouera un rôle de plus en plus important dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, en plus d'exécuter des tâches essentielles de maintien de la paix, et continuera d'aider les pays hôtes, lorsque cela est prévu dans leur mandat, ou les États Membres qui en font la demande, à se doter de services de police efficaces, représentatifs et responsables, dans le respect des normes internationales en matière de droits de la personne et d'action humanitaire. Conformément aux dispositions des résolutions 2184 (2014), 2382 (2017) et 2447 (2018) du Conseil de sécurité, la police des Nations Unies continuera à soutenir les pays hôtes en menant les activités suivantes : aider à la réforme, à la restructuration et au renforcement des capacités de la police nationale et d'autres institutions nationales chargés de l'application de la loi ; fournir un appui opérationnel en tenant compte de la problématique femmes-hommes, notamment pour ce qui est de la protection des civils ; dans de rares circonstances, assurer provisoirement des fonctions de police. À cette fin, la Division de la police, agissant conformément à l'orientation que le Secrétaire général envisage pour la police des Nations Unies (S/2018/1183) et en collaboration étroite avec les États Membres et les entités compétentes des Nations Unies, continuera d'exécuter les tâches prioritaires, à savoir : optimiser l'utilisation de la Force de police permanente ; rendre opérationnel le fichier de hauts responsables de la police ; perfectionner les méthodes utilisées par les équipes de police spécialisées pour exécuter les tâches prescrites de manière ciblée ; renforcer les procédures d'agrément et raccourcir les procédures de recrutement au moyen du système de gestion des ressources humaines de la police ; faire progresser l'application de la stratégie du Secrétaire général pour la parité des sexes dans les composantes Personnel en tenue.

89. Les composantes Justice et Administration pénitentiaire des opérations de maintien de la paix, agissant en collaboration avec les homologues nationaux, aident à créer les conditions favorisant une paix durable en renforçant l'état de droit, en protégeant les civils, en contribuant à l'élargissement de l'autorité de l'État et à la lutte contre l'impunité et en traitant le problème de l'extrémisme violent. Elles ont notamment fourni un appui à la République centrafricaine pour la création de la Cour pénale spéciale ayant compétence en matière d'atrocités criminelles et pour la démilitarisation du système pénitentiaire. Les activités communes ont également contribué au lancement d'importants processus à long terme, en association avec les organismes des Nations Unies partenaires, dans la mise en place de la Cour pénale spéciale. Elles ont contribué à la mise en activité de la Cour, à l'élaboration de sa stratégie relative aux poursuites et au renforcement de ses capacités médico-légales, ce qui a incité les donateurs à fournir l'aide financière et les contributions en nature nécessaires au fonctionnement de la Cour. Des activités ont également été menées pour promouvoir la justice militaire en République démocratique du Congo par la mise en place de cellules d'appui aux poursuites judiciaires, et pour renforcer la gestion des établissements pénitentiaires et soutenir les travaux de l'unité spécialisée chargée d'enquêter et d'engager des poursuites sur les infractions liées au terrorisme et à la criminalité transnationale organisée au Mali. Au Mali, les activités communes ont contribué à faire progresser la mise en activité du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, y compris sa brigade d'enquête spécialisée.

90. Les composantes Désarmement, démobilisation et réintégration s'emploient à faire face aux menaces posées par les groupes armés en proposant des solutions politiques et en promouvant les mesures de lutte contre la violence et de stabilisation.

Les experts des missions soutiennent les processus de médiation, notamment au Mali et en République centrafricaine, et mettent en place des programmes de lutte contre la violence de proximité au Darfour, en Haïti, au Mali, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. Pour faire face à la montée des groupes extrémistes violents qui menacent la sécurité, l'action a consisté à prévenir le recrutement, à encourager les défections et à soutenir le désengagement, la réadaptation et la réintégration des ex-combattants.

91. Les composantes Réforme du secteur de la sécurité des missions de maintien de la paix s'emploient à prévenir la reprise des conflits et à aider à la mise en place d'institutions chargées de la sécurité qui soient professionnelles, responsables et viables. Au Mali, la MINUSMA aide les parties signataires à appliquer les dispositions relatives à la défense et à la sécurité de l'Accord pour la paix et la réconciliation de 2015, ce qui a conduit à l'adoption de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité nationale et à l'élaboration du concept de reconstitution des forces armées maliennes. En République centrafricaine, la MINUSCA fournit des conseils stratégiques et un appui technique pour l'application de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité nationale et l'élaboration de plans d'action sectoriels, notamment du plan de défense national et du plan de déploiement conjoint des forces armées et des forces de sécurité, et renforce les mécanismes de responsabilisation des forces armées. La MONUSCO aide les autorités nationales congolaises à mettre au point des modalités de gestion du secteur de la sécurité, notamment à établir le décret portant création, organisation et fonctionnement des comités de sécurité provinciaux, territoriaux et locaux. Depuis la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, la MINUSS s'efforce – en concertation avec l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement – de faire avancer les travaux des organes de transition chargées d'élaborer une stratégie de réforme du secteur de la sécurité à long terme.

92. Les risques associés à la dissémination d'engins explosifs, y compris les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés, entravent l'exécution des mandats, portent atteinte à la sécurité du personnel de maintien de la paix et des populations, et compromettent les efforts visant à instaurer une paix durable. Dans sa résolution 70/286 sur les questions transversales, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire le point sur la possibilité d'employer des techniques nouvelles et inventives, notamment le recours à des animaux, dans le cadre des activités de déminage menées par les opérations de maintien de la paix. Dans le prolongement des améliorations relatives aux activités de déminage décrites dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/72/770), le Service de la lutte antimines continue de fournir des conseils spécialisés aux opérations de maintien de la paix pour les aider à réduire les risques posés par les engins explosifs. Il assure actuellement la protection du personnel et des biens des Nations Unies dans 10 opérations de maintien de la paix et, ce faisant, facilite l'exécution des mandats, réduit les effets de la dissémination des engins explosifs et offre des possibilités de développement durable. Ses travaux se répartissent en trois grandes catégories : a) atténuation des risques et enlèvement des mines terrestres et des restes explosifs de guerre ; b) gestion des armes et munitions ; c) atténuation des risques posés par les engins explosifs improvisés.

93. La lutte antimines est une des principales fonctions incombant aux opérations de maintien de la paix et en même temps, elle permet aux missions d'exécuter leur mandat général. Ainsi, à Abyei et au Soudan du Sud, les activités de déminage et de vérification des itinéraires facilitent l'acheminement de l'aide humanitaire et les déplacements des membres des missions. À Abyei, les activités de déminage ont permis à la mission d'établir d'autres bases d'opérations, conformément aux objectifs

de son mandat. Au Sahara occidental, ces activités facilitent les déplacements des observateurs militaires de la MINURSO. Au Darfour, les équipes de sensibilisation aux risques travaillent auprès des populations locales sur les places publiques et dans les lieux de culte, les écoles et les camps de personnes déplacées.

94. La gestion sécurisée des armes et des munitions permet de réduire les risques de pillage, de vol ou de détournement par des fauteurs de troubles. Le Service de la lutte antimines collabore avec les autorités nationales du Mali, de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo pour renforcer leurs capacités nationales et veiller à ce que les armes et munitions présentes sur leur territoire soient entreposées en lieu sûr. Dans plusieurs endroits, notamment à Chypre, au Darfour et en République centrafricaine, les activités de gestion des armes et munitions et de lutte antimines ont contribué à faire perdurer la paix, à produire des dividendes de la paix et à renforcer la confiance après le conflit. L'appui apporté par le Service de la lutte antimines à l'atténuation des risques posés par les engins explosifs improvisés a amélioré la protection des civils, des agents humanitaires et du personnel des opérations de paix au Mali et en Somalie.

95. En mai 2018, avec l'aide des États Membres, des organisations internationales, des organisations de la société civile et du Bureau des affaires militaires, le Service de la lutte antimines a établi les normes de l'ONU concernant la neutralisation des engins explosifs improvisés, qui posent les principes d'une approche globale associant l'ensemble du système à la réduction des risques posés par ces engins. Au Mali, le Service a dispensé à neuf bataillons d'infanterie et à deux compagnies de neutralisation des explosifs et munitions une formation sur les risques posés par les engins explosifs improvisés, l'atténuation de leurs effets et leur neutralisation. Cette formation, qui comprenait des cours préalables au déploiement, des cours spécialisés, des cours sur mesure et l'accompagnement sur le terrain, a été récompensée du prix de 2017 du Secrétaire général pour l'innovation et la créativité. Le BANUS, la MINUSMA et la MINUSS continuent d'utiliser des chiens détecteurs d'explosifs pour fouiller les véhicules et le personnel susceptibles de transporter des explosifs, des munitions ou des armes.

96. On trouvera d'autres informations sur les activités de lutte antimines prévues pour l'exercice 2019/20 dans l'annexe VIII du présent rapport.

VIII. Renforcement de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix

Plan d'action

97. En 2017, face au nombre alarmant de pertes enregistrées parmi le personnel de maintien de la paix, le Secrétaire général a fait faire un examen indépendant des pertes causées par des actes hostiles. L'examen a été effectué par le général de corps d'armée Alberto Dos Santos Cruz. L'application des recommandations formulées par le général dans son rapport sur le renforcement de la sécurité du personnel de maintien de la paix est une priorité et le restera durant l'exercice 2019/20. Le plan d'action élaboré par le Siège et les cinq missions à haut risque[9] recensées dans le rapport a depuis été élargi à toutes les opérations de maintien de la paix.

98. Le plan d'action, qui est appelé à évoluer, définit les mesures à prendre au Siège et sur le terrain afin de :

[9] Les cinq missions de maintien de la paix qui ont subi le plus de pertes depuis 2013 sont la MINUAD, la MINUSCA, la MINUSMA, la MINUSS et la MONUSCO.

a) Changer les mentalités : les missions ont lancé des opérations conformément à leur mandat pour empêcher les attaques présentant un risque élevé pour les civils et le personnel de maintien de la paix et ont intensifié les initiatives de leurs hauts responsables visant à soutenir l'application du plan d'action par les commandants d'unités de soutien et le personnel ;

b) Renforcer les capacités : le Secrétariat a redoublé d'efforts, notamment en effectuant des visites d'évaluation directes, pour veiller à ce que les unités qu'il est prévu de déployer respectent les normes en matière de formation, de déontologie et de capacité opérationnelle ; il a renforcé les mécanismes et travaillé avec les États Membres pour remédier aux pénuries de matériel appartenant aux contingents ; et il a élaboré et dispensé aux États Membres une formation essentielle en matière de sécurité, portant notamment sur l'atténuation des risques posés par les engins explosifs improvisés. Les capacités des pays hôtes sont également renforcées, notamment par des activités de conseil et d'accompagnement ;

c) Réévaluer l'empreinte des missions à l'aune de la menace et de la gestion des risques : les missions examinent l'empreinte de leur déploiement, déterminent les zones prioritaires et évaluent les risques en prenant en compte les questions logistiques et sanitaires et les capacités opérationnelles ; selon le cas, elles renforcent leur présence dans certaines zones et ferment ou regroupent des bases dans d'autres.

99. Sur le plan de la justice, il existe une base juridique et politique solide pour enquêter sur les actes criminels commis contre le personnel de la paix et en poursuivre les auteurs, et le rapport susmentionné a contribué à appeler l'attention sur cette question. En mai 2018, dans une déclaration du Président adoptée par le Conseil de sécurité (S/PRST/2018/10), le Conseil a expressément demandé aux pays hôtes de redoubler d'efforts – et aux autres pays de les soutenir s'il y a lieu – pour enquêter sur ces actes de violence et arrêter et traduire en justice tous ceux qui attaquent, tuent ou blessent gravement des membres du personnel des Nations Unies.

100. Le Secrétariat a entrepris plusieurs initiatives à cet égard en 2018. Des consultations ont été tenues avec les États Membres, y compris les représentants des pays hôtes, des principaux pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police et des donateurs potentiels, afin de mobiliser l'appui politique, opérationnel et technique permettant de traduire en justice les auteurs de tels actes. Des consignes détaillées ont été diffusées à toutes les entités sur le terrain en juin 2018, et en juillet, des lettres ont été adressées aux pays hôtes et aux pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police pour encourager ceux qui ne l'avaient pas encore fait à devenir parties à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé et au protocole facultatif s'y rapportant. Par ailleurs, des directives détaillées sur la prévention des crimes contre le personnel de la paix, les enquêtes sur ces crimes et la poursuite de leurs auteurs seront établies vers mars 2019.

101. Durant l'exercice 2019/20, le Secrétariat continuera de collaborer avec les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police et les missions pour renforcer la sûreté et la sécurité du personnel en tenue de toutes les opérations de maintien de la paix, notamment en appuyant de manière coordonnée les efforts faits pour remédier au manque de matériel appartenant aux contingents et remplacer les articles inutilisables décelés dans le cadre des inspections régulières effectuées par les composantes Appui et Personnel en tenue. Le personnel en tenue recevra une formation sur les activités de renseignement aux fins du maintien de la paix, ainsi qu'une formation normalisée sur l'atténuation des risques posés par les engins explosifs improvisés, le cas échéant.

102. Les engins explosifs improvisés continuent de mettre en danger la vie du personnel de maintien de la paix et d'entraver l'exécution des mandats dans bien des

régions. Au Mali, depuis juillet 2013, le Service de la lutte antimines a enregistré 626 attaques à l'engin explosif improvisé, qui ont fait 410 morts et 1 067 blessés ; 38 % de ces attaques étaient dirigées contre le personnel de maintien de la paix. Il y a trois ans, pour aider à remédier au problème des engins explosifs improvisés, le Service de la lutte antimines a conçu une stratégie globale de réduction des risques liés à ces engins : le nombre de décès par attaque parmi le personnel de maintien de la paix a depuis diminué de moitié. L'aptitude du personnel de maintien de la paix à détecter les engins explosifs improvisés s'est également améliorée et le nombre d'engins ciblant la MINUSMA qui ont été détectés avant explosion est passé de 11 % en 2014 à près de 30 % en 2017. Pour compléter l'action entreprise par les États Membres, le Service de la lutte antimines dispense au personnel de maintien de la paix une formation préalable au déploiement sur les engins explosifs improvisés et collabore avec le Bureau des affaires militaires pour établir des normes sur tous les aspects de la réduction des risques.

103. Alors que dans le rapport susmentionné sur le renforcement de la sécurité du personnel de maintien de la paix, la formation au maintien de la paix est mise en avant comme le moyen de réduire les pertes en vies humaines, les ressource allouées au Service intégré de formation pour mener ces activités sont passées de 1,4 million de dollars en 2014/15 à 1,05 million de dollars pour l'exercice 2018/19. Il a fallu par conséquent réduire certaines activités essentielles, comme la formation des officiers d'état-major.

104. Les activités menées par le Service intégré de formation portent sur quatre domaines : a) élaboration et diffusion de normes en matière de formation ; b) renforcement de la capacité des missions et des pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police à dispenser des formations ; c) mise au point et organisation de cours de formation aux fonctions de commandement à l'intention du personnel civil et du personnel en tenue de tous les niveaux ; d) vérification des activités de formation pour s'assurer qu'elles sont conformes aux normes et que seules les personnes dûment formées sont déployées. Le Service soutient toutes les opérations de maintien de la paix mais il donne la priorité aux cinq missions à haut risque (MINUAD, MINUSCA, MINUSMA, MINUSS et MONUSCO).

Amélioration des normes et des capacités médicales sur le terrain

105. L'amélioration de l'état de santé, du bien-être et de la sûreté et de la sécurité de tous les membres du personnel déployés sur le terrain est une responsabilité de tous les hauts responsables du maintien de la paix et une haute priorité du Secrétaire général. Face à l'insuffisance des prestations et des moyens dans l'exécution du devoir de diligence qui a été soulignée dans le rapport sur le renforcement de la sécurité du personnel de maintien de la paix de l'ONU, des efforts redoublés ont été faits au Siège pour remédier au problème selon deux axes : a) examen et mise à jour réguliers des normes médicales et des directives opérationnelles pour faire en sorte que le personnel déployé sur le terrain reçoive des services médicaux conformes aux normes internationales reconnues en la matière, la qualité des prestations devant être mesurées tout le long de la chaîne de soins ; b) mobilisation d'infrastructures et de personnel médicaux, de matériel et de fournitures médicaux, y compris du sang et des produits sanguins, visant à ce qu'un soutien médical aussi complet que possible, plus efficace et rentable et utilisant les dernières technologies et innovations disponibles sur le marché, soit mis à la disposition des opérations de maintien de la paix.

106. En 2018, l'Organisation des Nations Unies a promulgué une politique en matière d'évacuation sanitaire primaire, qui repose sur le protocole « 10-1-2 de prise en charge » suivant : a) intervention de secouristes qualifiés dans un délai de 10 minutes ; b) conditionnement de survie le plus rapidement possible en moins d'une

heure ; c) prise en charge chirurgicale de sauvetage dans un délai de deux heures. Des conditions minimales y sont fixées pour garantir l'évacuation du personnel des Nations Unies et de toutes autres victimes dans les meilleurs délais, l'intégration de toutes les ressources et la coordination de toutes les parties prenantes aux fins d'une réalisation efficiente des évacuations entreprises dans les missions. Cette politique a été intégrée dans les instructions permanentes pour aider les missions à l'appliquer et à établir leur procédure d'évacuation sanitaire. L'accent est mis surtout sur les cinq missions à haut risque recensées dans le rapport sur le renforcement de la sécurité du personnel de maintien de la paix, mais il n'en reste pas moins que toutes les missions doivent améliorer leur procédure d'évacuation sanitaire et mieux assurer leur devoir de diligence. La politique sera mise en application à titre expérimental dans les cinq missions à haut risque afin de cerner les problèmes à résoudre et les améliorations à apporter.

107. Les activités de formation aux premiers secours se sont intensifiées durant la période considérée : ont été mis au point un cours sur les gestes élémentaires de survie, des manuels de formation des formateurs et un cours de formation d'assistants médicaux sur le terrain. Un manuel sur la qualité des soins et la sécurité des patients a été conçu et le projet de partenariat triangulaire sera élargi en 2019 pour inclure la formation médicale.

108. La gestion des soins et la santé et la sécurité au travail relèvent à présent de la responsabilité d'une seule division, ce qui permet de traiter les questions médicales de façon intégrée afin d'améliorer les prestations et les normes sur le terrain et de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix. Un programme sur le VIH est à présent incorporé dans les activités de santé publique des missions de maintien de la paix, de même que des programmes de santé et de sécurité au travail et d'intervention médicale d'urgence, dans le cadre d'une action intégrée sur les questions de santé et de sûreté. Une équipe spécialisée chargée du personnel sanitaire se concentrera sur les qualités professionnelles de ce personnel, y compris la vérification des compétences, la certification et la formation continue. L'équipe chargée de la qualité des soins et de la sûreté supervisera l'application des normes relatives aux installations sanitaires et introduira la pratique de la notification des incidents cliniques comme méthode structurée permettant d'évaluer et d'améliorer constamment les installations sur le terrain. Les conseillers du personnel continueront d'assurer des services individuels aux clients, ainsi que de mettre au point et de diffuser des programmes de formation visant à promouvoir une santé mentale optimale sur le terrain. Le soutien médical sera davantage renforcé grâce à l'intégration des services de soutien logistique et d'approvisionnement au Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, ce qui doit améliorer la gestion de bout en bout de la chaîne logistique et la gestion par catégories de tous les biens et services médicaux.

IX. Amélioration des partenariats relatifs au maintien de la paix

Contexte stratégique des partenariats

109. L'instauration d'une collaboration étroite et pragmatique entre les acteurs de la paix et ceux de la sécurité s'avère essentielle si l'on veut s'attaquer véritablement aux crises complexes que vit actuellement le monde. Elle donne aux acteurs un pouvoir d'action plus important sur le plan politique, permet de mieux partager les obligations et met à disposition un large vivier de compétences et de connaissances. Il est apparu nécessaire d'assurer une coordination et une cohérence de grande ampleur sur les plans stratégique et opérationnel à toutes les phases des missions militaires ou civiles déployées par les organisations et mécanismes régionaux avant ou après les

opérations de maintien de la paix des Nations Unies ou parallèlement à ces opérations. De même, une coopération efficace entre, d'une part, les missions de maintien de la paix et, d'autre part, les acteurs humanitaires et ceux du développement, qu'ils fassent ou non partie du système des Nations Unies, est indispensable si l'on veut que les initiatives engagées sur le plan international portent pleinement leurs fruits.

Organisations régionales : des partenariats au service de la paix et de la sécurité sur le continent africain

110. L'établissement de partenariats stratégiques et opérationnels avec les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux revêt une importance cruciale pour la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix. L'Organisation des Nations Unies a noué des partenariats particulièrement solides avec l'Union africaine et l'Union européenne, à la fois sur le plan bilatéral et, de plus en plus, dans un cadre trilatéral, étant donné que les programmes des trois organisations convergent toujours davantage dans certains domaines clefs tels que la paix et la sécurité et que les trois organisations sont profondément attachées à la cause d'un multilatéralisme effectif, fondé sur des règles.

111. En juillet 2018, le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la Commission de l'Union africaine ont organisé la deuxième Conférence annuelle ONU-Union africaine, avec pour objectif de poursuivre le renforcement du partenariat stratégique entre les deux organisations. À cette occasion, les deux entités ont réaffirmé leur détermination collective à renforcer leur collaboration, leur coopération et leur coordination en vue de trouver des solutions durables aux problèmes d'aujourd'hui et de demain, en se fondant sur les principes de complémentarité, d'avantages comparatifs, de partage des tâches et de responsabilité collective. Dans un esprit de partenariat, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine ont effectué des missions conjointes en République centrafricaine, au Soudan et au Soudan du Sud en 2018 et en ont rendu compte au Conseil de sécurité et au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Ces activités conjointes, qui se reproduisent chaque fois que cela est possible, visent à favoriser une compréhension commune des conflits et à promouvoir l'adoption d'une démarche proactive en matière de prévention et de gestion.

112. Le Secrétariat continue de coopérer étroitement avec l'Union africaine, conformément aux résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017) du Conseil de sécurité, dans lesquelles ce dernier a fait part de son intention d'examiner plus avant les mesures pratiques à prendre pour établir le mécanisme grâce auquel les opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine pourraient être financées en partie au moyen des contributions au budget de l'Organisation des Nations Unies. Dans le rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité en juillet 2018 (S/2018/678) le Secrétaire général a fait le point de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, ainsi que des travaux conjoints concernant l'élaboration de cadres d'établissement de rapports, la mise en service du Fonds pour la paix de l'Union africaine, les dispositifs de contrôle du respect des normes et les modalités possibles du processus d'autorisation des opérations de paix de l'Union africaine et de la fourniture d'un appui à ces opérations. Le Secrétaire général y indique qu'il a été convenu avec la Commission de l'Union africaine que lorsqu'une intervention serait partiellement ou totalement financée par les contributions de l'ONU, les règles de gestion financière, les procédures financières et le cadre d'établissement de rapports de l'ONU s'appliqueraient. Il y souligne également qu'il importe de coordonner l'établissement de rapports fiduciaires avec l'Assemblée générale. À cet égard, le Secrétariat continuera de coopérer avec la Commission de l'Union africaine afin d'affiner les options pour la poursuite de la coopération sur les propositions pertinentes de l'Union

africaine, notamment en ce qui concerne la planification conjointe et la procédure d'établissement du mandat des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, ainsi que pour mettre la dernière main aux dispositifs de déontologie et de discipline qui s'appliqueront à ses opérations de soutien à la paix. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA) reste un interlocuteur privilégié pour le renforcement de ce partenariat. Sur le plan opérationnel, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine continuent de travailler de concert, avec l'appui de la Banque mondiale, en vue de faciliter l'élaboration d'une politique à l'échelle de l'Afrique sur l'atténuation de la menace des engins explosifs improvisés et la mise en œuvre du Programme de renforcement des capacités de l'Union africaine dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

113. La solidité du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine s'illustre notamment en Somalie, où les deux organisations travaillent de concert pour faire face aux innombrables difficultés que rencontre le pays sur les plans humanitaire, économique et politique et dans le domaine de la sécurité. La mise en place d'un cadre commun en matière de coordination, de planification et d'établissement de rapports a permis de mieux appliquer le principe de responsabilité et d'assurer un contrôle plus rigoureux de l'appui apporté à l'AMISOM. En outre, le BANUS prête main-forte à l'élaboration d'un ensemble de mesures et de mécanismes complets et efficaces relatifs à la prévention et à la répression des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Un examen complet et indépendant du BANUS a été mené en août 2018. Le rapport établi à l'issue dudit examen a permis de réaffirmer le rôle majeur que jouait le BANUS en tant que catalyseur stratégique pour ses principaux clients, l'AMISOM et la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (MANUSOM), et de faire ressortir les défis à relever conjointement en vue de faire face à l'évolution de la situation et aux besoins qui se font jour en Somalie. Dans cette optique, le rapport contenait également des recommandations sur la manière dont le BANUS, la MANUSOM et l'AMISOM pouvaient renforcer leur action collective en vue d'une meilleure prise en charge de la situation dans le pays.

114. Les partenariats stratégiques et opérationnels continuent de se développer avec l'Union européenne, dont le champ d'intervention s'étend au monde entier. Créée en 2016, la Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne vise à renforcer l'appui apporté aux initiatives de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies, en particulier dans les domaines de l'intervention rapide, de la logistique, de l'état de droit, des institutions chargées de la sécurité et des questions relatives à l'appui, notamment par le truchement d'un accord-cadre, qui était en cours de négociation au moment de la finalisation du présent rapport et qui devrait permettre au Département de l'appui opérationnel et à l'Union européenne de se prêter un appui mutuel.

115. L'Union européenne a déployé des missions civiles, policières et militaires parallèlement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, une étroite coordination s'étant instaurée lors de la planification et de la phase opérationnelle. En 2018, par exemple, elle a déployé une mission de stabilisation dans le centre du Mali et a étendu le mandat de sa mission de formation en République centrafricaine, en vue de favoriser l'interopérabilité entre les forces nationales de sécurité.

116. Lors de réunions semestrielles, le Comité directeur Organisation des Nations Unies-Union européenne pour la gestion des crises coordonne la coopération étroite qu'entretiennent les deux organisations concernant un large éventail de questions thématiques et géographiques. Situé à Bruxelles, le Bureau de liaison des Nations Unies pour la paix et la sécurité apporte quant à lui un appui à ladite coopération. En septembre 2018, l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne sont

convenues d'une nouvelle série de priorités d'avenir pour la coopération entre les deux organisations concernant les opérations de maintien de la paix et de gestion des crises pour la période 2019-2021. Approuvées par les ministres des États membres de l'Union européenne dans les conclusions de son Conseil, les priorités, qui appuient la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat élargi, aux termes duquel le multilatéralisme apparaît comme le moyen le plus efficace de faire face aux défis urgents qui se posent à l'échelle internationale. Par ailleurs, conformément au programme d'action multilatéral, la mise en place d'un partenariat trilatéral avec l'Union africaine fait désormais figure de priorité.

117. Le Secrétariat continue de coopérer étroitement avec d'autres organisations régionales, parmi lesquelles la Ligue des États arabes, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Organisation du Traité de sécurité collective et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, sur un certain nombre de questions, notamment les capacités de liaison, le partage de l'information et la formation.

118. Le Service des partenariats d'appui du Département de l'appui opérationnel fait office d'interlocuteur lorsque l'Organisation des Nations Unies reçoit un appui des entités suivantes ou leur fournit un appui : les partenaires bilatéraux et trilatéraux, notamment d'autres acteurs de l'Organisation et des États, ainsi que les organisations régionales telles que l'Union africaine et ses opérations, par exemple l'AMISOM ou la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel.

Institutions financières internationales

119. En mars 2018, l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale ont lancé une initiative commune intitulée Chemins pour la paix, qui a mis en lumière le rôle essentiel que joue la coordination entre, d'une part, les actions en matière de diplomatie et de sécurité et, d'autre part, le développement. La Banque mondiale intervenant de manière croissante dans des situations de conflit, le partenariat politique et opérationnel se renforce entre cette dernière et l'ONU, à la fois sur le terrain et au Siège.

120. Dans le centre du Mali, agissant en partenariat avec la Banque mondiale, le Service de la lutte antimines de l'ONU a dispensé une formation et apporté une assistance technique aux spécialistes maliens de la neutralisation des explosifs et des munitions, de manière à faciliter la remise en état du port de Kona et à rétablir les activités productives des populations locales touchées par la crise. En partenariat avec les pays hôtes et les opérations de maintien de la paix, la Banque mondiale continue de jouer un rôle essentiel en ce qui concerne le financement et la gestion des programmes nationaux de désarmement, de démobilisation et de réintégration, l'accent étant mis sur la réintégration en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Mali. Au Siège, la Banque mondiale est un membre actif essentiel du Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, qui a entrepris de réviser les Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration, instituées en 2006. Par ailleurs, la Banque mondiale et le Département des opérations de maintien de la paix (Département des opérations de paix depuis janvier 2019) continuent d'appuyer la mise en œuvre du Programme de renforcement des capacités de l'Union africaine dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration – partenariat tripartite sur le renforcement des capacités et, de plus en plus, sur l'élaboration de directives.

Réunion ministérielle de 2019 sur le maintien de la paix

121. Lors du Sommet sur le maintien de la paix, qui s'est tenu à New York en septembre 2015, 51 États Membres et organisations régionales ont annoncé qu'ils fourniraient plus de 40 000 soldats et policiers supplémentaires. Le Sommet a été suivi par la tenue de nombreuses rencontres de haut niveau, dont les plus récentes étaient la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies, organisée à Vancouver (Canada) en novembre 2017, et le deuxième Sommet des chefs de police des Nations Unies, tenu à New York en juin 2018. Lors de ces rencontres, plusieurs États Membres ont annoncé d'importantes contributions aux fins du déploiement rapide de capacités. Comme convenu par les coprésidents du Sommet, la prochaine Réunion des ministres aura lieu le 29 mars 2019 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, en marge de la Réunion des chefs d'état-major. Les trois principaux objectifs de la Réunion des ministres de 2019 sont les suivants : continuer de constituer des capacités, notamment en faisant appel à des soldates de la paix ; promouvoir les initiatives visant à satisfaire aux normes de performance ; renouveler l'appui que les États Membres apportent au programme de réformes du Secrétaire général, notamment en mettant en œuvre les engagements pris au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Les coprésidents sont également convenus de mener d'importants travaux préparatoires, comportant trois réunions qui devraient se tenir en Éthiopie, aux Pays-Bas et en Uruguay.

X. Amélioration de la mise en œuvre des opérations de maintien de la paix et renforcement des normes de conduite du personnel

Prévention des conduites répréhensibles et application des normes de conduite de l'Organisation des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix

122. Les membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies déployés dans les missions représentent l'Organisation et s'engagent à faire preuve de professionnalisme en toute circonstance, à observer les normes de conduite les plus élevées et à respecter les populations locales. La politique de tolérance zéro applicable à toutes les formes de conduite répréhensible, notamment l'exploitation et les atteintes sexuelles, reste au cœur des activités relevant de la déontologie et de la discipline. La lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles est spécifiquement abordée dans la stratégie du Secrétaire général visant à améliorer son dispositif sur la question à l'échelle du système des Nations Unies (voir A/71/818, A/71/818/Corr.1, A/72/751 et A/72/751/Corr.1). Cette stratégie consiste surtout à accorder la priorité aux victimes, à mettre fin à l'impunité, à associer la société civile et les partenaires extérieurs et à améliorer la communication stratégique en vue de favoriser la sensibilisation et la transparence. Des informations détaillées et actualisées sur l'action menée en vue de prévenir et de combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles, y compris des données chiffrées, seront communiquées dans le prochain rapport du Secrétaire général consacré aux dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

123. Sur le plan de la prévention, il demeure essentiel de veiller à ce que seules les personnes satisfaisant aux normes les plus élevées d'intégrité participent aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Les outils mis au point pour appuyer les activités de vérification permettent à l'Organisation de vérifier les antécédents de milliers de membres du personnel civil ou en tenue. En 2018, l'Organisation a appuyé les efforts déployés à l'échelle du système pour élaborer un outil de partage de l'information, qui facilitera le contrôle des antécédents des membres du personnel de

l'ensemble du système visés par des allégations avérées d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

124. L'Organisation continue de veiller tout particulièrement à ce que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police fournissent des attestations certifiant que leur personnel a reçu, avant son déploiement, une formation complète portant à la fois sur la préparation opérationnelle, la déontologie et la discipline. Lancé en mai 2017, un programme obligatoire d'apprentissage en ligne sur la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles a été traduit en français à la fin de 2018 et est actuellement traduit dans d'autres langues. Il a également été mis en ligne sur des plateformes externes, de sorte que le personnel qui n'a pas accès aux systèmes d'information internes du Secrétariat de l'Organisation puisse le consulter. La mise en œuvre de la résolution 2272 (2016) du Conseil de sécurité demeure une priorité.

125. Étant donné que la gestion des risques est un élément essentiel des mesures préventives actuellement mises en place, un ensemble complet et pratique d'outils de gestion des risques a été lancé en 2018. Ce dispositif, qui a principalement été conçu pour gérer les risques associés à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, devrait pouvoir s'adapter au traitement des cas d'inconduite en général.

126. Les opérations de maintien de la paix continuent de faire une place à la sensibilisation des populations locales et à favoriser le renforcement des mécanismes de signalement, notamment les réseaux de proximité, de manière à permettre à ces derniers d'enregistrer et de traiter les plaintes pour exploitation sexuelle ou toute autre conduite répréhensible, selon que de besoin. Afin d'optimiser le traitement des plaintes et la gestion des risques, des campagnes annuelles d'assurance de la qualité sont entreprises pour permettre de suivre l'état d'avancement des affaires en cours et de s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en temps voulu. Les outils électroniques d'établissement de rapports trimestriels et annuels mis à disposition des opérations de maintien de la paix permettent aussi d'assurer l'application du principe de responsabilité. Des informations relatives aux allégations de conduite répréhensible et au traitement de ces dernières sont fournies sur le site Web consacré à la déontologie et à la discipline, de manière transparente et conviviale. Aux fins du renforcement de leurs capacités, les spécialistes de la déontologie et de la discipline ont de nouveau pu bénéficier du programme de formation continue sur la question, conçu à l'intention de ce personnel en poste dans les missions. En 2019, le programme a également été proposé à des représentants de l'Union européenne et de l'Union africaine.

127. L'Organisation continue de coopérer avec l'Union africaine à la mise en place du cadre règlementaire que l'Union africaine a élaboré pour satisfaire aux exigences énoncées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017). Ce partenariat a permis d'enrichir le cadre directeur de déontologie et de discipline de l'Union africaine, des domaines clefs ayant été désignés pour un traitement prioritaire, à savoir, notamment, le contrôle des antécédents du personnel, la gestion des risques et la gestion des cas individuels.

128. Comme indiqué ci-dessus, le Service déontologie et discipline, qui relève du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, s'assurera que ces normes sont bien harmonisées et applicables à toutes les catégories de personnel des Nations Unies, y compris les effectifs déployés par les États Membres. À cet égard, le Service est censé piloter, en concertation avec des partenaires, la définition de principes, procédures et directives de déontologie et de discipline, ainsi que le suivi de leur application, en tenant compte des dispositifs d'application du principe de responsabilité en vigueur, et recenser les pratiques exemplaires, le but étant de faciliter le respect des normes de déontologie et de discipline de l'Organisation des Nations Unies par le personnel déployé par les États Membres. Le Service

déontologie et discipline s'appuiera sur l'expérience acquise en matière d'appui aux opérations de maintien de la paix pour assurer la supervision, à l'échelle mondiale, du traitement de la question dans l'ensemble du Secrétariat, y compris dans ses différents sites d'opérations.

Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

129. La mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme a considérablement progressé depuis l'adoption de cette politique en 2011. Cinq missions, à savoir la MINUSCA, la MONUSCO, la MINUJUSTH, la MINUAD et la MINUSS ont adopté des instructions permanentes relatives à l'application de la politique, et le HCDH continue de fournir une assistance technique destinée à renforcer l'évaluation des risques dans les opérations de maintien de la paix. Concernant la MONUSCO, le soutien que la composante Droits de l'homme et la police des Nations Unies ont fourni à la police nationale lors de différentes manifestations a permis d'atténuer les risques de violations du droit international des droits de l'homme. La mise en œuvre de cette politique a également contribué à la protection des civils, notamment à la MINUSCA, où la composante Droits de l'homme évalue les risques liés aux forces armées afin de faciliter la conduite des opérations conjointes. Dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, les discussions sur l'état de préparation au respect des droits de l'homme des contingents et des effectifs de police devant être déployés dans les opérations de maintien de la paix se poursuivront aux fins d'un renforcement de la performance du personnel en tenue.

Gestion de l'environnement

130. Une gestion efficace de l'environnement est essentielle à un engagement responsable avec les pays et les communautés hôtes dans des contextes opérationnels. Le Département de l'appui opérationnel a défini une stratégie axée sur le déploiement de missions responsables, qui utilisent au mieux les ressources naturelles, exposent les populations, les sociétés et les écosystèmes à des risques aussi réduits que possible et exercent ainsi, dans la mesure de leurs moyens, un impact favorable. Assurer un déploiement responsable reste l'une des grandes priorités de l'Organisation, conformément à la résolution 70/286. Deux ans après le lancement de sa stratégie environnementale sur six ans qui s'articule autour de cinq piliers – énergie, eau et eaux usées, déchets solides, pratiques ayant une incidence plus générale, système de gestion de l'environnement) – des progrès ont été enregistrés au niveau de chaque pilier en ce qui concerne l'application des approches stratégiques convenues et l'appui apporté à leur mise en œuvre sur le terrain. Le Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement, installé à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, a fourni une assistance technique précieuse à toutes les missions de maintien de la paix, qui ont également bénéficié de l'assistance temporaire du projet Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

131. Au niveau mondial, un cadre de performance environnementale et de gestion des risques visant à accroître la visibilité des missions et à y renforcer l'application du principe de responsabilité, de manière à réduire l'empreinte écologique de ces dernières, a été établi et fait figure de priorité transversale et stratégique.

132. Des progrès considérables ont été accomplis depuis le lancement de la stratégie, notamment avec la mise en place d'un modèle type de plan d'action pour l'environnement à l'échelle des missions, qui vise à améliorer la collecte et l'analyse des données et, par suite, à alimenter les processus de planification et d'établissement du budget. Pour l'exercice en cours, toutes les missions disposent d'un plan d'action,

qui sera révisé chaque année pour tenir compte de l'évolution des priorités, y compris celles qui sont consignées dans le tableau de bord environnemental. Les missions de maintien de la paix enregistrent leur score global dans ce tableau de bord, qui est établi à partir des données recueillies par chaque mission dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action. Ces scores constituent un point de départ pour l'évaluation de la performance environnementale de chaque mission.

133. Dans la mesure où il importe au plus haut point de s'assurer que les missions ne causent pas de préjudices aux populations et écosystèmes locaux ni au personnel de l'Organisation des Nations Unies, une méthode d'évaluation des risques à l'échelle des sites (on entend par site tout lieu où la mission est implantée, tel qu'un camp ou tout autre type d'installation) est utilisée pour déterminer le niveau de risque (minimal, moyen ou élevé) en matière de gestion des eaux usées et de stockage définitif des déchets. La méthode, qui est conforme au dispositif de gestion du risque institutionnel de l'Organisation, consiste à répondre à une série de questions pour chaque site de mission. Dès lors qu'un site situé dans la zone d'opérations d'une mission présente un risque élevé en matière de gestion des eaux usées ou de stockage définitif des déchets, le score de la mission est ramené à zéro, quel que soit le score global que la mission a obtenu au niveau des cinq piliers, et un plan d'atténuation des risques est immédiatement mis en place. Il est apparu qu'un certain nombre de sites de la MINUSS, de la FISNUA et de la MONUSCO présentaient des risques élevés en matière de gestion des eaux usées. Chacune de ces missions a mis en place un plan d'atténuation des risques et a rapidement pris des mesures pour remédier à la situation.

134. Il faudra du temps pour mener à bien les activités actuellement engagées pour renforcer la mesure directe et l'utilisation des bases de données mondiales centralisées, ainsi que pour améliorer les dispositifs relatifs à la qualité et à la vérification des données. Une grande base de référence devrait être mise en place d'ici à juin 2020. Néanmoins, les données recueillies par chaque mission dans le cadre de son plan d'action pour l'environnement et les tableaux de bord qui en découlent témoignent des progrès considérables qui ont été accomplis et qui se traduisent par la réalisation d'évaluations détaillées étayées par des données plutôt que par des informations empiriques, ainsi que par la transformation de la gestion de l'environnement en une activité centrale dans les missions. Si l'existence d'un risque élevé est inacceptable, quel qu'en soit le lieu, le cadre de performance environnementale et de gestion des risques permet de détecter ce risque et de mettre immédiatement en place des mesures de suivi et de surveillance au plus haut niveau, ce qui constitue un progrès important en matière de suivi et d'atténuation systématiques des risques.

135. Les États Membres s'étant engagés à assurer une gestion saine de l'environnement et à appuyer des solutions écologiquement responsables pour les opérations et l'exécution de leurs mandats, comme souligné dans la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les actions futures viseront tout particulièrement à : encourager le déploiement d'unités sensibilisées à l'environnement et, s'il y a lieu, de spécialistes ayant les compétences techniques nécessaires pour permettre aux contingents de remplir leurs obligations en matière de bonne intendance de l'environnement ; déployer le matériel appartenant aux contingents en s'attelant à réduire au minimum l'impact environnemental ; bénéficier des compétences techniques des États Membres. Sur la base de la résolution 71/296, dans laquelle l'Assemblée générale a souscrit aux recommandations du Groupe de travail, à savoir moderniser les moyens des unités militaires ou de police concernant le matériel appartenant aux contingents, notamment pour ce qui est de l'application du principe de responsabilité et des mesures incitatives visant à réduire leur empreinte écologique, de nouvelles

recommandations seront élaborées dans le cadre de la réunion de 2020 du Groupe de travail.

XI. Réforme de la gestion

Programme de réforme

136. En septembre 2017, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale sa conception d'un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies[10], qui repose sur trois principes essentiels : simplifier le cadre réglementaire existant ; décentraliser la prise de décisions en la rapprochant des lieux d'exécution des projets ; améliorer l'application du principe de responsabilité et la transparence.

137. Avec l'aval de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a décidé de réorganiser le Département de la gestion et le Département de l'appui aux missions respectivement en un nouveau Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et en un nouveau Département de l'appui opérationnel[11]. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité exerce un rôle directeur pour tout ce qui touche la gestion, au moyen d'une stratégie transparente, intégrée et universelle et d'un plan directeur simplifié visant à diffuser et à favoriser une culture d'apprentissage permanent et de responsabilité axée sur les résultats et tenant compte des risques, ainsi qu'à promouvoir des modèles d'activité innovants, en mettant particulièrement l'accent sur les activités sur le terrain. Le Département de l'appui opérationnel fournit aux missions de maintien de la paix un appui opérationnel de bout en bout aux fins de l'exécution des mandats et des programmes.

138. Afin d'améliorer l'appui à la gestion des opérations de paix, un lien étroit entre les politiques et les opérations a été établi grâce à une amélioration constante du cadre réglementaire qui assure un équilibre entre, d'une part, le besoin de cohérence et d'équité et, d'autre part, les impératifs opérationnels liés aux opérations sur le terrain, qui exigent que l'on fasse preuve de réactivité et de souplesse et que l'on puisse s'adapter à toutes les situations d'urgence et au changement. Les enseignements tirés de l'expérience du Groupe du contrôle hiérarchique, du Comité des marchés du Siège et de la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité, notamment ceux qui intéressent les opérations de paix, sont pris en compte dans les mécanismes pertinents de prise de décisions, d'application du principe de responsabilité et de formulation de politiques. La création du nouveau Comité des clients des services de gestion, où sont représentés les divers types d'opérations de paix, permettra de s'assurer que les politiques en cours d'élaboration et les services actuellement fournis par les départements répondent aux besoins et aux modalités propres aux opérations de paix des Nations Unies.

Délégation de pouvoirs dans le cadre d'un dispositif de politique simplifié

139. Le passage au nouveau modèle de gestion comprend deux éléments clefs : la décentralisation de la prise de décision et la simplification des politiques et des processus. En s'appuyant sur les nouvelles structures au Siège, le Secrétaire général a directement délégué aux chefs de mission la responsabilité de mettre en œuvre le Règlement financier et les règles de gestion financière ainsi que le Statut et le Règlement du personnel des Nations Unies.

140. Le Secrétaire général a délégué davantage de pouvoirs aux missions pour s'assurer que ces dernières sont en mesure de répondre rapidement et efficacement

[10] A/72/492.
[11] Résolution 72/266 B.

aux demandes qui se font jour. Dans le cas de missions ne disposant pas de moyens suffisants, que ce soit de manière récurrente ou lorsqu'elles sont en période de démarrage ou de liquidation, le Département de l'appui opérationnel peut exercer les pouvoirs délégués au nom du chef de mission. Cette délégation de pouvoirs directe et élargie permet de remédier au décalage existant de longue date entre la responsabilité de l'exécution du mandat, qui incombe désormais au chef de mission, et le pouvoir de gestion des ressources, qui, dans la plupart des cas, relevait autrefois du Siège ou du directeur ou chef de l'appui à la mission.

141. En vue de tirer parti des avantages de la nouvelle délégation de pouvoirs et de veiller à ce que les politiques mises en place répondent aux besoins et aux situations opérationnels à l'échelle du système, l'ex-Département de la gestion a lancé le premier examen d'ensemble du cadre réglementaire de l'Organisation et, ce faisant, a noué des partenariats avec les fonds et programmes des Nations Unies. À l'issue de l'examen, le Secrétaire général a présenté des modifications à apporter au Statut et au Règlement du personnel, qui ont été examinées par l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. Par sa décision 73/574, l'Assemblée a cependant décidé de reporter l'examen de la question à sa soixante-quatorzième session.

142. Les amendements au Règlement financier et aux règles de gestion financière, ainsi qu'au supplément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, nécessaires à la mise en œuvre du nouveau dispositif de délégation de pouvoirs ont été introduits en application de l'article 5.8 a) du règlement financier et ont pris effet le 1er janvier 2019. Le cadre révisé permettra de simplifier et de rationaliser les politiques, ainsi que de s'assurer que les politiques sont souples, tiennent compte des réalités sur le terrain, sont soucieuses du client et cadrent avec la décentralisation des délégations de pouvoirs. Les politiques, nouvelles ou révisées, permettront d'appuyer un personnel ayant une culture des résultats et de l'excellence et tiendront compte des besoins particuliers des services sur le terrain.

143. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité continuera de jouer un rôle de premier plan s'agissant de réviser les politiques en vigueur et de définir les politiques nouvelles que dicteraient l'évolution des mandats des entités et le sort du personnel sur le terrain.

XII. Contextes de transition

144. Relevant tous deux du Département de l'appui opérationnel, le Service de la planification des opérations et la Section de l'appui aux clients et des situations particulières fournissent des moyens spécifiques pour répondre aux besoins en matière de planification et d'appui aux missions pendant les phases de démarrage, d'expansion, de réduction et de transition.

145. Étant donné qu'avant 2017, la dernière fermeture de mission datait de 2012, avec la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), les trois fermetures auxquelles il a été procédé au cours de l'exercice 2017/18 ont permis de tirer des enseignements importants en matière de transition et de liquidation, à savoir : a) la nécessité de commencer à planifier les préparatifs de la liquidation le plus tôt possible ; b) la nécessité d'établir un processus global de transition qui tienne compte des nombreuses difficultés logistiques et administratives ; c) la nécessité d'améliorer les directives et l'appui relatifs aux aspects écologiques de la fermeture d'une mission. Un guide relatif à la fermeture des missions a été établi et le Manuel relatif à la liquidation des missions a été révisé pour permettre aux missions de prendre contact au plus tôt avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'aborder ensemble les incidences du retrait d'une mission sur les activités de l'équipe, ainsi que les

possibilités découlant de ce retrait (notamment le transfert des activités, des avoirs ou du personnel qualifié).

146. Entre juin 2017 et décembre 2018, le Conseil de sécurité a décidé de procéder à la clôture de trois missions anciennes de maintien de la paix : l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), dont le mandat a pris fin en juin 2017 ; la MINUSTAH, dont le mandat a pris fin en octobre 2017 et qui a été remplacée par la MINUJUSTH, une mission de maintien de la paix dont le mandat et la présence ont une portée moindre ; la MINUL, dont le mandat a pris fin en juin 2018.

147. Afin de préparer le retrait des effectifs et des moyens et la fermeture prochaine de la MINUAD et de la MINUJUSTH, conformément au calendrier défini par le Conseil de sécurité, des activités ont été engagées en collaboration avec les gouvernements hôtes, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, notamment l'Union africaine, en vue de recenser les questions prioritaires, les activités, les capacités et les ressources qui permettront d'aider les pays hôtes à instaurer une paix inclusive et durable. Dans le cadre des activités destinées à faciliter la transition, un programme conjoint relatif à l'état de droit a été établi à l'intention des missions et des équipes de pays des Nations Unies, par le truchement de la Cellule mondiale de coordination.

148. Le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général d'entreprendre des études sur le rôle joué par l'ONUCI (S/PRST/2017/8) et par la MINUL (S/PRST/2018/8). Les deux études visent à examiner les changements que l'Organisation a opérés dans ses interventions en établissant des plans de transition, en liquidant des missions ou en menant des activités destinées à pérenniser son engagement. Le rapport sur le rôle de l'ONUCI (S/2018/958) est achevé, tandis que l'étude concernant la MINUL est toujours en cours d'élaboration.

149. Dans son rapport sur la restructuration du pilier paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général a souligné la nécessité de favoriser une transition plus douce, plus cohérente et plus efficace entre les différents types d'action et de présence des Nations Unies sur le terrain (A/72/525, par. 34). L'expérience récente montre que le système des Nations Unies doit adopter une méthode cohérente de planification préliminaire, pour pouvoir continuer à appuyer les capacités des pays en matière de pérennisation de la paix et de la sécurité. Le Conseil de sécurité a demandé à l'ONUCI et à la MINUL de collaborer étroitement avec les équipes de pays des Nations Unies pour préparer la réduction des effectifs des opérations de maintien de la paix et la transition des différentes activités relevant du mandat des missions. Au Libéria, la collaboration entre les missions de maintien de la paix et l'équipe de pays a été facilitée grâce à un programme commun relatif au rétablissement de l'état de droit. Dans le cadre de ce programme, les deux missions ont mis en œuvre des projets visant à appuyer la consolidation de la paix, notamment en collaboration avec des partenaires membres ou non du système des Nations Unies.

150. Les activités menées au titre de programmes continuent de favoriser la mise en œuvre, en collaboration avec des partenaires faisant partie ou non du système des Nations Unies, d'activités essentielles relevant du mandat des missions, ainsi que le renforcement de l'impact des opérations de maintien de la paix au regard de la pérennisation de la paix. S'agissant de l'état de droit, le programme commun pour l'état de droit et les droits de l'homme au Darfour, établi sous les auspices de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires, joue un rôle essentiel dans la mise en place de priorités stratégiques communes à la MINUAD et à l'équipe de pays des Nations Unies, dans le cadre de la planification de la transition. La MINUAD s'efforcera de faciliter le transfert sans heurt des responsabilités liées au renforcement des capacités entre l'armée, la police et l'équipe de pays des Nations Unies. À Haïti, la transition sera axée sur la mise en œuvre

d'activités de renforcement des capacités relevant des institutions nationales chargées de l'état de droit.

XIII. Questions relatives au personnel

Déontologie et discipline

151. Les activités liées aux recours et aux affaires disciplinaires ont été regroupées avec les activités déontologie et discipline sur le terrain au sein de la nouvelle Division du droit administratif du Bureau des ressources humaines pour créer une approche de gestion intégrée centrée sur les interventions en cas de crise. Le Service déontologie et discipline met en œuvre des programmes qui aident la Division du droit administratif à jouer son rôle dans l'application du Code de conduite des fonctionnaire des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Cette intégration améliore la couverture et l'information à l'échelle de l'Organisation en permettant d'étendre le champ à toutes les catégories de personnel. Le Secrétariat étend son réseau de spécialistes déontologie et discipline pour assurer une application uniforme du Code de conduite et renforcer la transparence et la responsabilité. Le nouveau Service d'intervention en cas de crise apporte une solution coordonnée à l'échelle du Secrétariat aux problèmes critiques pour le bien-être et la sécurité du personnel, aux risques de réputation sérieux ou autres risques pouvant nuire aux valeurs et principes fondamentaux de l'Organisation.

Retrait des effectifs et clôture des missions

152. La gestion du personnel est un élément essentiel de la planification des phases de transition, de clôture et de liquidation des missions. Le bien-être économique et mental du personnel détermine largement la bonne mise en œuvre de toutes les phases du cycle de vie des missions. Dans le cas des missions de maintien de la paix dont le mandat s'est terminé récemment ou qui sont en phase de clôture, d'importantes ressources ont été investies tout au long de leur existence pour garantir que le personnel recruté sur le plan national et international reçoit la formation voulue pour l'exécution de nombreux programmes et opérations. À mesure que les missions atteignent la fin de leur cycle de vie, on redouble d'efforts pour faciliter le placement du personnel, y compris sur le marché local du travail.

153. Un appui technique et des conseils en matière de ressources humaines sont fournis pour la reconfiguration des missions en phase de transition, comme cela a été récemment le cas pour la MINUSCA et la MINUAD. Ce soutien consiste notamment à collaborer avec les équipes d'appui aux missions à l'élaboration et la mise en œuvre de directives pour les procédures d'examen comparatif (y compris les cahiers des charges et les stratégies de communication). Cette collaboration entre le Siège et les missions de maintien de la paix offre une garantie de transparence et d'équité, ce qui réduit le risque de plaintes du personnel et de contentieux.

154. Les services des ressources humaines et l'appui fourni par le Siège, le Centre de services régional d'Entebbe et le Bureau d'appui commun de Koweït jouent un rôle crucial avant et pendant la phase de clôture des missions de maintien de la paix. Le Centre de services régional collabore étroitement avec les missions pour mener à bien les opérations administratives relatives au personnel dans les systèmes de ressources humaines de l'Organisation, lesquelles sont essentielles pour assurer le respect des délais fixés aux fins du versement des prestations dues au personnel quittant les missions. Par ailleurs, le Centre délivre un nombre considérable de formules de notification administrative de cessation de service après la clôture d'une mission. En octobre 2018, selon les estimations, il avait traité 2 130 dossiers de membres du

personnel ayant quitté la MINUSTAH et la MINUL en 2017. Une aide a également été fournie à plus de 1 500 personnes (soit plus de 70 % des demandes) ayant soumis un dossier à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies afin de faciliter le versement des prestations de retraite en temps voulu.

155. L'un des grands enseignements tirés du processus de clôture des missions est qu'il est bon de collaborer le plus tôt possible avec les parties prenantes pour assurer le traitement efficace et rapide des prestations de retraite dues à la cessation de service : 70 % des membres du personnel de la MINUL ont été payés dans les quatre mois suivant leur départ, ce qui représente une amélioration sensible par rapport aux chiffres enregistrés par le passé.

Recrutement de personnel pour les missions

156. Le Bureau des ressources humaines du Département des stratégies et politiques de gestion de la conformité contribue pour beaucoup aux travaux de mécanismes interorganisations tels que le Réseau ressources humaines du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et le Comité permanent du Réseau ressources humaines pour les lieux d'affectation hors siège, le Comité consultatif pour les questions d'ajustement, le Groupe de travail chargé d'examiner les conditions de vie et de travail dans les lieux d'affectation hors siège (examen semestriel) et d'autres groupes de travail spéciaux de la Commission de la fonction publique internationale traitant de questions relatives aux conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors siège. La nouvelle Section de la stratégie et des conditions d'emploi hors siège est principalement chargée de définir et suivre dans leur application les choix de principe majeurs arrêtés par l'Organisation pour le personnel hors siège et d'en recommander toutes modifications par l'intermédiaire des mécanismes interorganisations compétents relevant du régime commun.

157. La nouvelle Division de l'administration des ressources humaines du Département de l'appui opérationnel met au point des procédures de recrutement, de planification opérationnelle des effectifs et de structuration organisationnelle. Elle fournit également des services consultatifs et des orientations aux missions dans ces domaines et met en place des outils et procédures propres à permettre aux missions de maintien de la paix de répondre aux exigences d'efficacité et de rationalité du recrutement, notamment en ce qui concerne la représentation des sexes, des régions géographiques et des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Le Service du recrutement et des affectations de la Division gère les fichiers dans toutes les familles d'emplois. On redouble d'efforts pour accroître le nombre de femmes inscrites sur les listes dans tous les groupes professionnels, conformément à la volonté du Secrétaire général de parvenir à la parité des sexes.

158. Dans sa résolution 63/250, l'Assemblée générale a demandé que le Département de l'appui aux missions utilise les listes de candidats présélectionnés pour pourvoir les postes dans les missions. Entre 85 % et 90 % des postes soumis à recrutement international sont pourvus de cette façon dans les missions de maintien de la paix.

159. La sélection d'un candidat s'effectue en moyenne 55 jours après la clôture de l'avis de vacance de poste dans le cas d'un recrutement sur la base d'un fichier, contre 277 jours dans le cas d'un avis de vacance de poste spécifique pour une mission. La gestion des fichiers, qui portent sur 23 familles d'emplois, se fonde sur l'analyse des insuffisances d'effectifs et l'élaboration d'un calendrier annuel comprenant une quarantaine d'avis de vacance de poste génériques. Au moins 800 nouveaux candidats présélectionnés sont ainsi inscrits en moyenne chaque année dans les fichiers (au terme de l'évaluation de milliers de candidats) et approuvés par les organes centraux de contrôle pour le personnel des missions.

Représentation des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions

160. En juillet 2016, dans sa résolution 70/286 (par. 23), l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de redoubler d'efforts pour faire en sorte que les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police soient représentés comme il se doit au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions, compte tenu de leur contribution aux activités de maintien de la paix des Nations Unies, et d'en rendre compte dans son prochain rapport. Les effectifs de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur financés au moyen du compte d'appui montrent que les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police sont dûment représentés dans les deux départements, pour ce qui est du personnel civil et des militaires d'active détachés. Les candidats sont sélectionnés à l'issue d'une procédure de recrutement hautement compétitive garantissant qu'ils répondent aux conditions requises, aux critères de diversité et aux objectifs de l'Organisation en matière de ressources humaines et que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sont dûment représentés. On trouvera les informations demandées au tableau 2 ci-après.

Tableau 2
Nombre de nationalités représentées au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions de 2013 à 2018

	2013 1re phase	*2013 2e phase*	*2014 1re phase*	*2014 2e phase*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*
Nombre de nationalités représentées	51	65	62	59	70	70	66	73
Augmentation du nombre de nationalités représentées (en pourcentage)		27	22	16	37	37	29	43

161. Au 31 décembre 2018, 97 % des membres du personnel du Département des opérations de maintien de la paix et 92 % de ceux du Département de l'appui aux missions provenaient de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. On trouvera dans les tableaux 3 et 4 le taux de représentation de ces pays parmi le personnel civil et les militaires détachés des deux départements depuis avril 2012.

Tableau 3
Pourcentage du personnel du Département des opérations de maintien de la paix provenant de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police

	30 avril 2012	*30 avril 2013*	*30 avril 2014*	*30 avril 2015*	*30 avril 2016*	*30 avril 2017*	*30 avril 2018*	*31 décembre 2018*
Personnel provenant de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police	97	97	96	97	97	97	97	97
Personnel ne provenant pas de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police	3	3	4	3	3	3	3	3

Tableau 4
Pourcentage du personnel du Département de l'appui aux missions provenant de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police

	30 avril 2012	*30 avril 2013*	*30 avril 2014*	*30 avril 2015*	*30 avril 2016*	*30 avril 2017*	*30 avril 2018*	*31 décembre 2018*
Personnel provenant de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police	93	91	92	94	92	91	92	92
Personnel ne provenant pas de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police	7	9	8	6	8	9	8	8

XIV. Établissement du budget et gestion financière

Umoja et Normes comptables internationales pour le secteur public

162. La mise hors service du système Galileo de gestion des stocks, en septembre 2017, a marqué le lancement de la phase 1 du module de gestion de la chaîne d'approvisionnement (gestion des stocks, des entrepôts, de l'actif, du matériel et des biens). Précédemment utilisé par 32 missions de maintien de la paix, missions politiques spéciales et centres de services, Galileo a été remplacé par Umoja, un système financier unique et conforme aux Normes comptables internationales pour le secteur public. En particulier, la clôture annuelle des comptes des missions de maintien de la paix pour l'exercice 2017/18 et la publication de l'information financière y relative ont été effectuées pour la première fois en utilisant Umoja comme seul système d'enregistrement, sans importer de données de l'ancien système de gestion des avoirs, Galileo. Cette évolution a constitué une avancée majeure dans la mise en service d'Umoja. Cependant, comme l'a fait observer le Comité des commissaires aux comptes, des améliorations peuvent encore être apportées, concernant notamment le contrôle et l'inventaire physiques complets des immobilisations corporelles et des stocks et la gestion des données article.

163. Sachant qu'il reste encore à stabiliser le système de gestion de la chaîne d'approvisionnement, le Secrétariat a pris une série de mesures pour améliorer la qualité des données, assurer une formation et renforcer les capacités des missions sur le terrain. Les activités de stabilisation consécutives au retrait de Galileo comprennent notamment un projet d'optimisation du rapprochement comptable de l'inventaire physique qui vise à améliorer les méthodes de gestion des stocks dans les missions (inventaire physique et évaluation des stocks). Le suivi des stocks dans Umoja devrait permettre une meilleure gestion des ressources et la présentation d'informations financières plus précises. En outre, le Secrétariat donnera des avis et des conseils spécialisés sur la gestion des biens et examinera les données financières en vue de s'assurer de leur conformité avec les Normes comptables internationales pour le secteur public et le cadre de gestion des biens.

164. L'intégration des budgets des missions de maintien de la paix pour 2019/20 dans le module Planification stratégique, budgétisation et gestion de la performance d'Umoja s'opère de manière progressive afin que le personnel hors Siège ait suffisamment de temps pour se familiariser avec le système en l'utilisant. Cette démarche donne également à l'équipe Umoja le temps de répondre aux requêtes et d'affiner le système pour en améliorer la convivialité. L'objectif est de faire en sorte que le système devienne opérationnel dans un délai raisonnable pour chaque mission, en perturbant le moins possible les opérations. La solution comporte deux éléments

clefs : le module Business Planning and Consolidation et l'application Gestion stratégique.

165. La mise en service progressive du système est facilitée par un programme de formation du personnel des opérations de maintien de la paix sur la composante Business Planning and Consolidation qui s'articule en deux volets : a) cours d'auto-apprentissage en ligne, grâce notamment à des tutoriels vidéo ; b) apprentissage présentiel avec un formateur pour les membres du personnel d'appui aux missions et leurs homologues chargés des finances et du budget au Siège (du 24 septembre au 6 octobre 2018). La formation présentielle visait à transférer les connaissances et à constituer un cadre de spécialistes de la planification financière et des prévisions budgétaires qui formeront « le tiers A » de la base d'appui locale et dispenseront une formation supplémentaire aux utilisateurs finaux. La formation sur l'application Gestion stratégique a été dispensée en auto-apprentissage sur le portail de formation en ligne d'Umoja. Le personnel chargé des finances et du budget ainsi que les spécialistes de la planification et de la logistique sur le terrain ont étroitement participé à la conception et à l'élaboration des modules de formation pour en assurer l'adaptation aux besoins sur le terrain.

166. La fonction de planification stratégique, de budgétisation et de gestion de la performance vise à : a) permettre de planifier l'utilisation des ressources et d'en rendre compte en prenant pour référence les cadres de résultats, notamment ceux qui concernent les objectifs de développement durable ; b) mettre en place des tableaux de bord affichant les risques pour l'exécution des programmes et visualiser l'influence des activités de l'ONU grâce à des indicateurs de résultats. La fonctionnalité de gestion de la performance et de communication de l'information facilitera l'établissement de liens entre l'utilisation des ressources et les résultats obtenus, permettra aux responsables de suivre les progrès accomplis dans la concrétisation des objectifs, avec une marge de manœuvre suffisante pour décider de la fréquence et du niveau de détail du contrôle de l'exécution, et donnera les moyens de suivre les informations nécessaires pour mesurer ou démontrer l'efficacité des programmes. Cette fonctionnalité sera mise en service le 1er juillet 2019, au début de l'exécution du budget de l'exercice 2019/20.

167. La fonction de planification stratégique, de budgétisation et de gestion de la performance permettra de suivre les budgets de bout en bout, pour l'ensemble des sources de financement, qu'il s'agisse de contributions statutaires ou volontaires ou de recouvrement des coûts internes et externes, depuis leur planification jusqu'à leur exécution et à l'établissement des rapports d'exécution. Grâce à cette fonction intégrée, il sera possible de visualiser et de décomposer en temps réel les données concernant l'utilisation des ressources pour chaque programme. Ces avancées appuient l'engagement pris par le Secrétaire général de communiquer des informations détaillées, en temps réel et facilement accessibles sur les différentes opérations de l'ONU, selon les normes établies à la faveur de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

Établissement et gestion du budget

168. Au cours des deux dernières années, le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget a organisé des visites dans les missions de maintien de la paix pour les aider à établir leur budget et pour simplifier leur travail. Des réunions ont eu lieu avec des représentants des composantes organiques des missions et des divisions d'appui aux missions afin d'examiner les ressources nécessaires pour l'année à venir. Au Siège, le Bureau poursuit ses activités d'information en organisant des vidéoconférences, périodiques et ponctuelles, pour donner des conseils et orientations techniques sur les questions financières et

budgétaires telles que la gestion des tableaux d'effectifs autorisés, l'utilisation des ressources et les principales réaffectations nécessaires. Étant donné que les missions peuvent mieux s'acquitter de leur mandat si elles présentent des projets de budget réalistes, une attention accrue est portée à la définition des grandes priorités et des dépenses correspondantes, notamment en organisant des discussions ciblées avec les responsables des missions avant la présentation des budgets par les chefs de mission.

169. Afin de renforcer la gestion budgétaire, le Bureau travaille en étroite collaboration avec les missions pour assurer un suivi de l'utilisation des crédits approuvés tout au long de l'exécution des budgets. Il fournit des directives visant à garantir une utilisation opportune des ressources, veille à ce que les crédits ouverts soient plus systématiquement utilisés au titre des rubriques auxquelles ils correspondent et aide les missions à assumer la lourde charge de travail que constitue la clôture annuelle des comptes, lorsqu'elles ont de nombreuses informations à communiquer dans des délais extrêmement serrés. Certaines missions de maintien de la paix pourraient améliorer l'exactitude des dépenses comptabilisées, notamment lorsqu'elles ont connu une période de forte rotation du personnel. Le Bureau dispense une formation et des conseils sur l'utilisation d'Umoja, par WebEx et vidéoconférence, à l'intention des missions dont le personnel ne maîtrise pas encore cette activité.

XV. Vue d'ensemble des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix

2018/19 : situation financière des opérations de maintien de la paix

Missions de maintien de la paix en cours

170. Actuellement, l'ONU fournit un appui à : a) 14 opérations de maintien de la paix (dont 12 missions financées au titre de différents comptes spéciaux) ; b) 2 missions établies de longue date et imputées au budget-programme (UNMOGIP et ONUST) depuis plusieurs dizaines d'années. Le BANUS est également financé au titre d'un compte spécial.

171. Dans le cadre de l'initiative prise par le Secrétaire général d'examiner les opérations de maintien de la paix, huit examens indépendants généraux ont été effectués en 2017 et en 2018 (UNFICYP, MINUSS, FISNUA, MINUSMA, BANUS, MINUSCA, MINURSO et FNUOD). En outre, la MONUSCO et la MINUAD ont procédé à un examen stratégique au cours de l'exercice 2017/18. Les recommandations issues de ces examens ont été examinées dans le cadre de l'établissement des projets de budget des missions de maintien de la paix pour l'exercice 2019/20. Une évaluation stratégique a été menée en janvier 2019 (MINUJUSTH) et deux autres sont également prévues en 2019 (MINUAD et MONUSCO).

Missions de maintien de la paix terminées ou en phase de clôture

172. L'ONUCI s'est retirée de la Côte d'Ivoire à la fin du mois de juin 2017. Depuis juillet 2017, des équipes spéciales mènent des activités de liquidation, notamment comptable, depuis le Centre de services régional et le Siège de l'ONU. Dans son rapport sur le financement de l'ONUCI (A/73/707), qui fournit notamment des informations sur la liquidation finale de ses actifs, le Secrétaire général invite l'Assemblée générale à prendre note du rapport.

173. Le mandat de la MINUL a pris fin le 30 mars 2018. Le 30 juin 2018, la Mission avait achevé sa liquidation et sa clôture au Libéria. Depuis juillet 2018, des équipes

spéciales mènent des activités de liquidation comptable depuis le Centre de services régional et le Siège. Dans le rapport sur l'exécution du budget de la MINUL pour l'exercice 2017/18 (A/73/692), qui est présenté à l'Assemblée générale pour examen, il lui est demandé d'attendre d'avoir examiné le rapport final sur l'exécution du budget de la Mission avant de se prononcer sur l'affectation du solde inutilisé de 385 100 dollars et de produits divers d'un montant total de 6,2 millions de dollars, compte tenu d'un déficit de trésorerie du compte spécial de la Mission s'expliquant par le non-paiement des quotes-parts des États Membres.

174. Le mandat de la MINUSTAH a pris fin le 15 octobre 2017, date de création de la mission qui lui a succédé, la MINUJUSTH. La plupart des activités de liquidation de la MINUSTAH avaient été menées à bien à la fin de son mandat, et la MINUJUSTH a assumé celles qui restaient à effectuer. Dans son rapport sur l'exécution du budget de la MINUSTAH pour l'exercice 2017/18 (A/73/621), le Secrétaire général demande à l'Assemblée générale de se prononcer sur la restitution, aux États Membres, du solde inutilisé de 800 dollars et de produits divers d'un montant total de 8,8 millions de dollars.

175. On trouvera dans un rapport distinct du Secrétaire général (A/73/604) des informations sur la situation financière de 29 missions clôturées et inactives. Ce document, dans lequel la situation au 30 juin 2018 est exposée, fait suite au rapport initial du Secrétaire général (A/66/665), dont l'Assemblée reporte l'examen depuis 7 ans. Ainsi, au 30 juin 2018, 5 des 29 missions terminées accusaient un déficit de trésorerie net d'un montant total de 85,6 millions de dollars s'expliquant par le non-paiement des quotes-parts des États Membres et par les remboursements dus de ce fait aux États Membres, soit 62,9 millions de dollars, qui concernaient le matériel appartenant aux contingents et diverses lettres d'attribution. Les 24 autres affichaient un excédent de trésorerie d'un montant total net de 93,1 millions de dollars pouvant être porté au crédit des États Membres.

Aperçu des budgets approuvés pour l'exercice 2018/19

176. Le montant total des projets de budget relatifs aux opérations de maintien de la paix présentés à l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session s'élevait à 7 269 millions de dollars. Les ressources demandées devaient notamment servir à financer pendant toute une année les opérations de la MINUAD. L'Assemblée a approuvé l'affectation de ressources d'un montant de 6 689 millions de dollars, qui devait permettre de financer les besoins de toutes les missions en activité, à l'exception de la MINUAD, cette mission ayant été autorisée à engager des dépenses pendant une période de six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2018, en attendant la présentation d'un budget révisé à la soixante-treizième session.

177. À sa soixante-treizième session, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 73/278, approuvé l'ouverture d'un crédit de 715,5 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la MINUAD du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019.

178. En résumé, le budget approuvé des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2018/19 s'élève à 7 019,3 millions de dollars, contre 7 496,3 millions de dollars pour l'exercice 2017/18 (soit une diminution de 477,0 millions de dollars ou 6,4 %).

179. Par ailleurs, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 80 millions de dollars au titre de l'assistance technique et du soutien logistique que la MONUSCO doit apporter aux fins de l'élection présidentielle et des élections législatives, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 2348 (2017).

180. Les informations communiquées aux paragraphes 177 à 179 ci-dessus sont récapitulées dans le tableau 5.

Tableau 5
Ressources financières approuvées pour l'exercice 2018/19
(En milliers de dollars des États-Unis)

	1er juillet 2017-30 juin 2018		*1er juillet 2018-30 juin 2019*			
Composante de maintien de la paix	*Montant alloué*[a]	*Dépenses*	*Projet de budget (soixante-douzième session de l'Assemblée générale)*	*Montant approuvé*[b] *(soixante-douzième session de l'Assemblée générale)*	*Montant approuvé*[c] *(soixante-treizième session de l'Assemblée générale)*	*Montant final approuvé*
BANUS	582 000,0	571 498,5	568 744,0	558 152,3		558 152,3
FINUL	483 000,0	482 533,4	482 839,6	474 406,7		474 406,7
FISNUA	266 700,0	266 024,8	271 115,6	263 858,1		263 858,1
FNUOD	61 765,5	60 416,1	61 847,6	60 295,1		60 295,1
MINUAD	910 941,2	908 264,4	782 590,5	385 678,5	329 844,2	715 522,7
MINUJUSTH	88 111,2	87 811,2	124 413,8	121 455,9		121 455,9
MINUK	37 898,2	36 645,8	37 920,4	37 192,7		37 192,7
MINUL	110 000,0	109 614,9	–	–		–
MINURSO	52 000,0	51 424,7	53 878,2	52 350,8		52 350,8
MINUSCA	903 011,5	879 872,9	945 532,6	930 211,9		930 211,9
MINUSMA	1 091 174,0	1 086 418,8	1 099 490,4	1 074 718,9		1 074 718,9
MINUSS	1 136 157,1	1 110 321,7	1 154 657,7	1 124 960,4		1 124 960,4
MINUSTAH	90 000,0	89 999,2	–	–		–
MONUSCO	1 189 770,8	1 189 238,5	1 153 468,8	1 114 619,5		1 114 619,5
UNFICYP	54 000,0	53 977,8	55 152,0	52 938,9		52 938,9
Total partiel (missions)	**7 056 529,5**	**6 984 062,7**	**6 791 651,2**	**6 250 839,7**	**329 844,2**	**6 580 683,9**
Centre de services régional d'Entebbe	33 000,0	32 842,1	35 194,8	31 438,9		31 438,9
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	81 000,0	80 196,2	87 297,3	82 448,9		82 448,9
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	325 800,0	325 781,2	354 600,9	324 703,5		324 703,5
Total	**7 496 329,5**	**7 422 882,2**	**7 268 744,2**	**6 689 431,0**	**329 844,2**	**7 019 275,2**

[a] Les montants alloués comprennent les autorisations d'engagement de dépenses accordées pour l'exercice 2017/18, à savoir : 20,2 millions de dollars pour la MINUSCA, 43,2 millions de dollars pour la MINUSMA, 47,9 millions de dollars pour la MONUSCO, 4,1 millions de dollars pour la FNUOD et 65,2 millions de dollars pour la MINUSS.

[b] Les montants approuvés tiennent compte de l'autorisation d'engagement de dépenses accordée à la MINUAD pour la période de 6 mois allant du 1er juillet au 31 décembre 2018 mais pas de l'autorisation d'engagement de dépenses, d'un montant de 80 millions de dollars, approuvée par l'Assemblée générale pour l'exercice 2018/19 au titre de l'appui fourni par la MONUSCO aux élections présidentielle et législatives (résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité).

[c] Dans le cas de la MINUAD, le montant approuvé doit permettre de financer le fonctionnement de la mission pendant 6 mois (du 1er janvier au 30 juin 2019).

Analyse de l'évolution des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix

181. On trouvera dans le tableau 6 une vue d'ensemble des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix pour sept exercices (2013/14 à 2019/20).

Tableau 6
Vue d'ensemble des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix, exercices 2013/14 à 2019/20

	Nombre/montant effectif					*Nombre/ montant approuvé*	*Prévisions*
Composante de maintien de la paix	*2013/14*	*2014/15*	*2015/16*	*2016/17*	*2017/18*	*2018/19*	*2019/20*
Nombre de missions et d'opérations d'appui en cours							
Financées au titre des budgets des opérations de maintien de la paix	13	14	14	14	13	12	12
UNSOA/BANUS	1	1	1	1	1	1	1
UNMOGIP et ONUST	2	2	2	2	2	2	2
Total (missions et opérations d'appui en cours)	**16**	**17**	**17**	**17**	**16**	**15**	**15**
Ressources financières (montants bruts, en millions de dollars des États-Unis)							
Missions de maintien de la paix et UNSOA/BANUS	7 136,8	7 900,3	7 614,4	7 354,6	6 984,1	6 580,7	6 155,4
Centre de services régional d'Entebbe	–	–	–	36,3	32,8	31,4	35,7
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	68,5	66,5	67,1	82,2	80,2	82,5	65,2
Compte d'appui (progiciel de gestion intégré inclus)	315,0	324,2	335,9	327,1	325,8	324,7	380,8
Total partiel (budgets des opérations de maintien de la paix)	**7 520,3**	**8 291,0**	**8 017,4**	**7 800,2**	**7 422,9**	**7 019,3**	**6 637,1**
UNMOGIP et ONUST	46,6	41,5	44,7	47,3	49,2	45,5	46,2
Total (ressources financières)	**7 566,9**	**8 332,5**	**8 062,1**	**7 847,5**	**7 472,1**	**7 064,8**	**6 683,3**
Effectifs							
Personnel en tenue							
Personnel des Nations Unies en tenue[a]	113 326	127 138	120 957	121 571	106 862	96 468	95 537
Personnel de l'AMISOM en tenue[a]	22 126	22 126	22 126	21 586	21 586	21 626	20 626
Total partiel (budgets des opérations de maintien de la paix)	**135 452**	**149 264**	**143 083**	**143 157**	**128 448**	**118 094**	**116 163**
UNMOGIP et ONUST	197	197	197	197	197	197	197
Total (personnel en tenue)	**135 649**	**149 461**	**143 280**	**143 354**	**128 645**	**118 291**	**116 360**
Personnel civil							
Personnel civil des missions et de l'UNSOA/du BANUS[b]	22 808	22 542	21 134	19 730	18 241	14 760	14 109

Composante de maintien de la paix	Nombre/montant effectif 2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	Nombre/montant approuvé 2018/19	Prévisions 2019/20
Personnel civil du Centre de services régional d'Entebbe	–	–	–	421	427	406	404
Personnel civil d'appui aux missions[c]	1 855	1 882	1 913	1 913	1 885	1 872	1 881
Total partiel (budgets des opérations de maintien de la paix)	**24 663**	**24 424**	**23 047**	**22 064**	**20 553**	**17 038**	**16 394**
UNMOGIP et ONUST	340	323	323	318	318	309	309
Total (personnel civil)	**25 003**	**24 747**	**23 370**	**22 382**	**20 871**	**17 347**	**16 703**

[a] Effectif maximum autorisé.

[b] Les ressources de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ne sont comptabilisées pour aucun des exercices ; celles du Centre de services régional ne sont plus prises en compte à compter de l'exercice 2016/17. Pour les exercices 2011/12 à 2015/16, les ressources financières et humaines du Centre de services régional étaient comptabilisées dans les budgets des missions clientes.

[c] Personnel de la Base de soutien logistique des Nations Unies et personnel du Siège financé au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Analyse des ressources financières des opérations de maintien de la paix, mission par mission

182. On trouvera dans le tableau 7 ci-dessous une analyse des ressources financières approuvées pour les opérations de maintien de la paix, mission par mission, pour les exercices 2013/14 à 2019/20, ainsi que pour couvrir les dépenses d'appui du Siège et celles des centres de services mondial et régional, pour les mêmes exercices.

Tableau 7

Ressources nécessaires pour le financement des opérations de maintien de la paix, mission par mission, et de l'appui, pour les exercices 2013/14 à 2019/20

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20[b]
BANUS	–	–	–	574 304,9	582 000,0	558 152,3	569 506,6
FINUL	492 622,0	509 554,4	506 346,4	488 691,6	483 000,0	474 406,7	485 178,3
FISNUA	329 108,6	318 925,2	268 256,7	279 924,6	266 700,0	263 858,1	267 918,4
FNUOD	60 654,5	64 110,9	51 706,2	56 543,5	61 765,5	60 295,1	70 092,0
MINUAD	1 335 248,0	1 153 611,3	1 102 164,7	1 039 573,2	910 941,2	715 522,7	269 920,9
MINUJUSTH	–	–	–	–	88 111,2	121 455, 9	51 850,1
MINUK	44 953,0	42 971,6	40 031,0	36 486,9	37 898,2	37 192,7	37 246,7
MINUL	476 277,0	427 267,0	344 659,4	187 139,6	110 000,0	–	–
MINURSO	58 404,0	53 918,4	51 118,3	52 550,4	52 000,0	52,350,8	56 369,4
MINUSCA	–	628 724,4	839 644,5	920 727,9	903 011,5	930 211,9	925 498,9
MINUSMA	602 000,0	911 038,0	923 305,8	933 411,0	1 091 174,0	1 074 718,9	1 149 778,8
MINUSS	924 426,0	1 097 315,1	1 085 769,2	1 081 788,4	1 136 157,1	1 124 960,4	1 197 334,3
MINUSTAH	576 619,0	500 080,5	380 355,7	345 926,7	90 000,0	–	–
MONUSCO	1 453 358,0	1 424 682,2	1 330 739,3	1 235 723,1	1 189 770,8	1 114 619,5	1 023 267,6
ONUCI	584 487,0	493 570,3	402 794,3	171 937,8	–	–	–

Mission	*2013/14*	*2014/15*	*2015/16*	*2016/17*	*2017/18*	*2018/19*	*2019/20*[b]
UNFICYP	55 376,0	58 004,5	52 538,5	54 849,9	54 000,0	52 938,9	51 410,7
UNSOA	443 801,0	489 968,1	513 428,3	–	–	–	–
Total partiel	**7 437 334,1**	**8 173 741,9**	**7 892 858,3**	**7 459 579,5**	**7 056 529,5**	**6 580 683,9**	**6 155 372,7**
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	68 517,0	70 338,6	67 157,0	82 857,8	81 000,0	82 448,9	65 237,2
Compte d'appui	327 425,8	326 047,3	336 495,8	327 380,3	325 800,0	324 703,5	380 767,5
Centre de services régional d'Entebbe[a]	–	–	–	39 203,6	33 000,0	31 438,9	35 708,3
Total	**7 833 276,9**	**8 570 127,8**	**8 296 511,1**	**7 909 021,2**	**7 496 329,5**	**7 019 275,2**	**6 637 085,7**

Source : Budgets des opérations de maintien de la paix approuvés pour les exercices 2013/14 à 2018/19 et rapports budgétaires du Secrétaire général pour l'exercice 2019/20.

[a] Dont des montants de 741 400 dollars, de 686 900 dollars et de 595 500 dollars imputés sur les crédits ouverts pour les exercices 2016/17, 2017/18 et 2018/19, respectivement, au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme.

[b] Dans les cas de la MINUJUSTH et de la MINUAD, les montants proposés doivent permettre de financer le fonctionnement des missions pendant 6 mois (du 1er juillet au 31 décembre 2019).

Comparaison des ressources des opérations de maintien de la paix, en valeur actuelle nette

183. Le montant total, par exercice, des ressources des opérations de maintien de la paix exprimé en valeur actuelle nette est exposé dans le tableau comparatif 8 et la figure I ci-après.

Tableau 8

Ressources des opérations de maintien de la paix, en valeur actuelle nette (2010/11 à 2019/20)

(En millions de dollars des États-Unis)

	2010/11	*2011/12*	*2012/13*	*2013/14*	*2014/15*	*2015/16*	*2016/17*	*2017/18*	*2018/19*	*2019/20*
Montant nominal	7 823,6	7 835,3	7 375,1	7 833,3	8 570,1	8 296,5	7 909,0	7 496,3	7 019,3	6 637,1
Valeur actuelle nette	9 033,0	8 729,7	8 102,9	8 440,8	9 054,3	8 750,4	8 273,3	7 708,4	7 011,1	6 637,1

Source : Budgets des opérations de maintien de la paix approuvés pour les exercices 2010/11 à 2018/19 et rapports budgétaires du Secrétaire général pour l'exercice 2019/20.

Figure I
Ressources des opérations de maintien de la paix, en valeur actuelle nette (2010/11 à 2019/20)
(En millions de dollars des États-Unis)

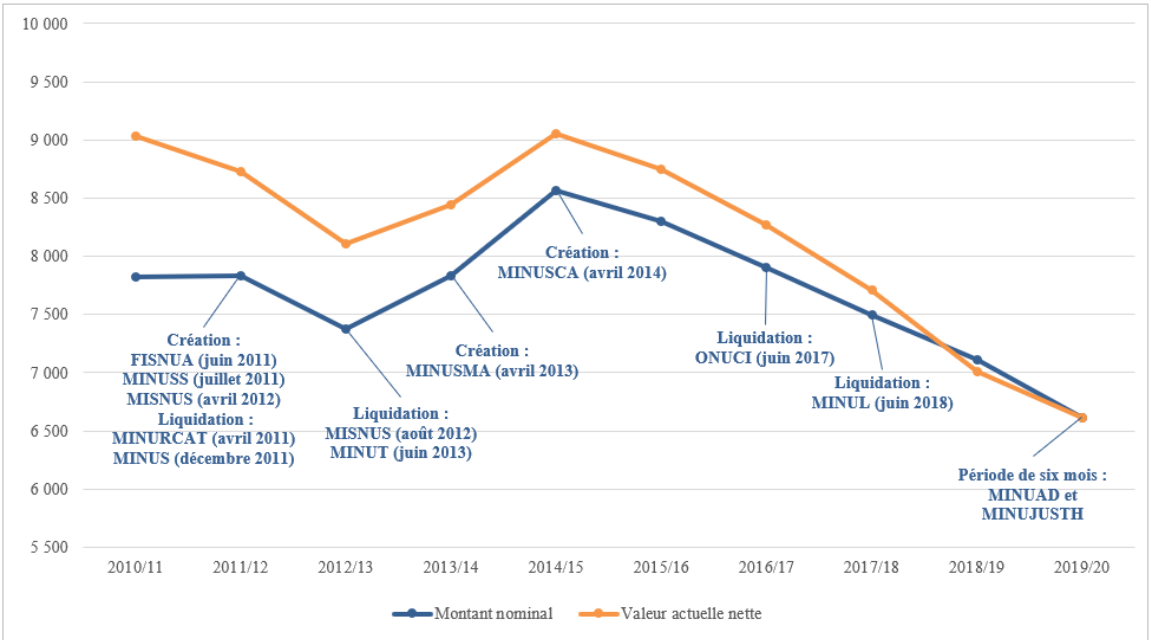

184. Si l'on compare les montants corrigés de l'inflation, c'est-à-dire calculés en dollars de janvier 2019 (voir tableau 8 et fig. I), on constate que la baisse des ressources à compter de l'exercice 2014/15 apparaît plus marquée. Le montant demandé pour 2019/20 est ainsi sensiblement inférieur à la valeur actuelle nette du montant approuvé pour l'exercice 2010/11.

Ressources financières par catégorie de dépenses et par élément d'appui

185. On trouvera à la figure II ci-après des informations sur les ressources financières, par catégorie de dépenses et par élément d'appui, pour 2019/20 (prévisions de dépenses) et pour les six exercices précédents.

Figure II
Ressources financières par catégorie de dépenses et par élément d'appui (2013/14 à 2019/20)
(En millions de dollars des États-Unis)

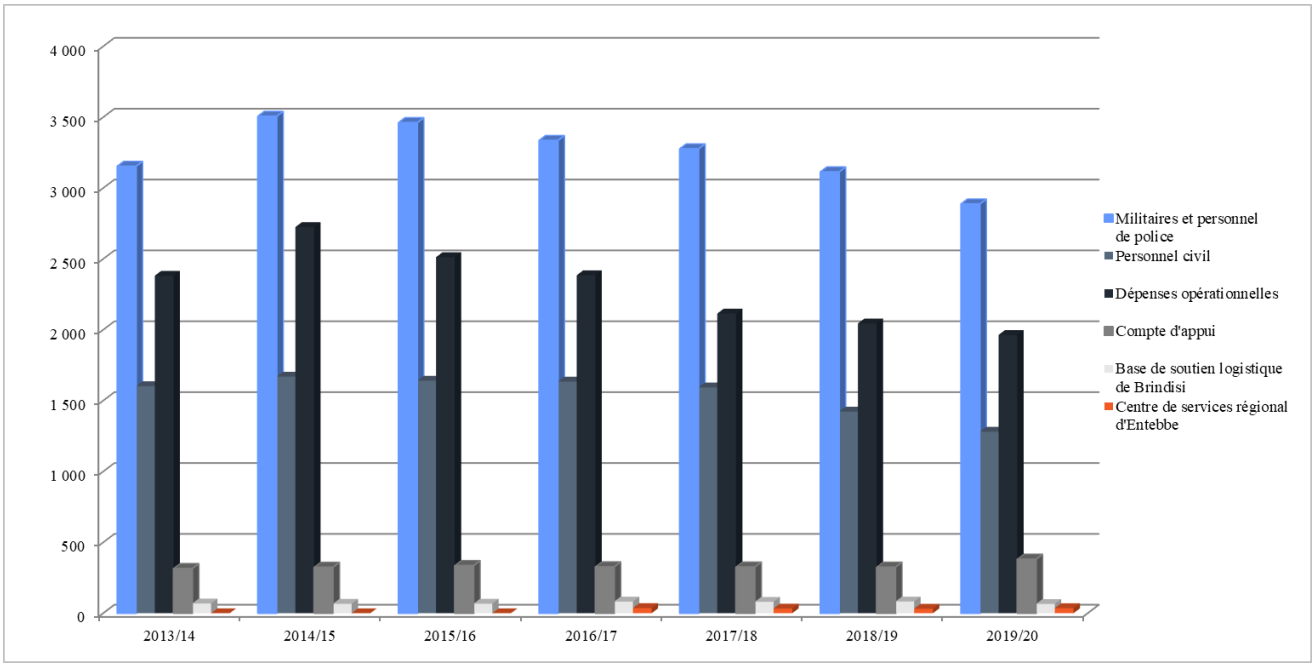

Tableau 9
Proportion relative des principales catégories de dépenses dans les budgets des opérations de maintien de la paix (2013/14 à 2019/20)
(En pourcentage)

	2013/14	*2014/15*	*2015/16*	*2016/17*	*2017/18*	*2018/19*[a]	*2019/20*
Militaires et personnel de police	44,2	44,4	45,5	45,4	46,9	47,3	47,2
Personnel civil	22,4	21,1	21,5	22,2	22,8	21,6	20,8
Dépenses opérationnelles	33,4	34,5	33,0	32,4	30,3	31,1	32,0

[a] En 2018/19, les dépenses relatives aux opérations maritimes ou fluviales (25,5 millions de dollars) sont passées de la catégorie Dépenses opérationnelles à la catégorie Militaires et personnel de police.

186. Comme le montrent la figure II et le tableau 9, les dépenses relatives à la catégorie Militaires et personnel de police représentent environ 47 % des budgets des opérations de maintien de la paix des trois derniers exercices. La part de la catégorie Personnel civil continue de baisser légèrement pour atteindre 20,8 % à l'exercice 2019/20. Enfin, la catégorie Dépenses opérationnelles voit sa part légèrement augmenter et passer de 31,1 % à 32,0 % pour l'exercice 2019/20.

Comparaison des ressources financières relatives à l'appui aux opérations de maintien de la paix

187. Le tableau 10 permet de comparer les ressources servant à financer le soutien apporté par le Siège aux missions (compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, Base de soutien logistique de Brindisi et Centre de services régional d'Entebbe) et les budgets des missions de maintien de la paix depuis l'exercice 2013/14.

Tableau 10

Comparaison entre les ressources financières du compte d'appui, de la Base de soutien logistique de Brindisi et du Centre de services régional d'Entebbe et les budgets des opérations de maintien de la paix (2013/14 à 2019/20)

(En millions de dollars des États-Unis)

Composante	*2013/14 (montant effectif)*	*2014/15 (montant effectif)*	*2015/16 (montant effectif)*	*2016/17 (montant effectif)*	*2017/18 (montant effectif)*	*2018/19 (montant approuvé)*	*2019/20 (montant estimatif)*
Missions de maintien de la paix, BANUS	7 111,2	7 861,7	7 584,7	7 354,6	6 984,1	6 580,7	6 155,4
Centre de services régional d'Entebbe	25,6	38,6	29,7	36,3	32,8	31,4	35,7
Base de soutien logistique de Brindisi	68,5	66,5	67,1	82,2	80,2	82,4	65,2
Compte d'appui[a]	296,3	303,3	303,8	309,4	299,1	289,8	314,4
Ratio compte d'appui	**4,17**	**3,86**	**4,01**	**4.21**	**4,28**	**4,40**	**5,11**
Ratio appui aux missions[b]	**5,49**	**5,19**	**5,28**	**5.82**	**5,90**	**6,13**	**6,75**

Source : Dépenses effectives tirées des rapports sur l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix (2013/14 à 2017/18), du budget approuvé pour l'exercice 2018/19 et des rapports budgétaires du Secrétaire général pour l'exercice 2019/20.

[a] Hors dépenses et montants prévus au titre du progiciel de gestion intégré, de la sécurité informatique, du dispositif de prestation de services centralisée, des centres de services partagés, du Système de préparation des moyens de maintien de la paix et des coûts de maintenance et d'appui relatifs au progiciel de gestion intégré.

[b] Ratio appui aux missions : rapport entre les ressources financières du compte d'appui, du Centre de services régional d'Entebbe, de la Base de soutien logistique de Brindisi et celles des missions de maintien de la paix (en pourcentage).

188. Les ratios présentés dans le tableau 10 sont illustrés dans la figure III ci-après.

Figure III

Ratio compte d'appui et ratio appui aux missions (2013/14 à 2019/20)

[Comparaison avec les ressources des missions de maintien de la paix (en pourcentage)]

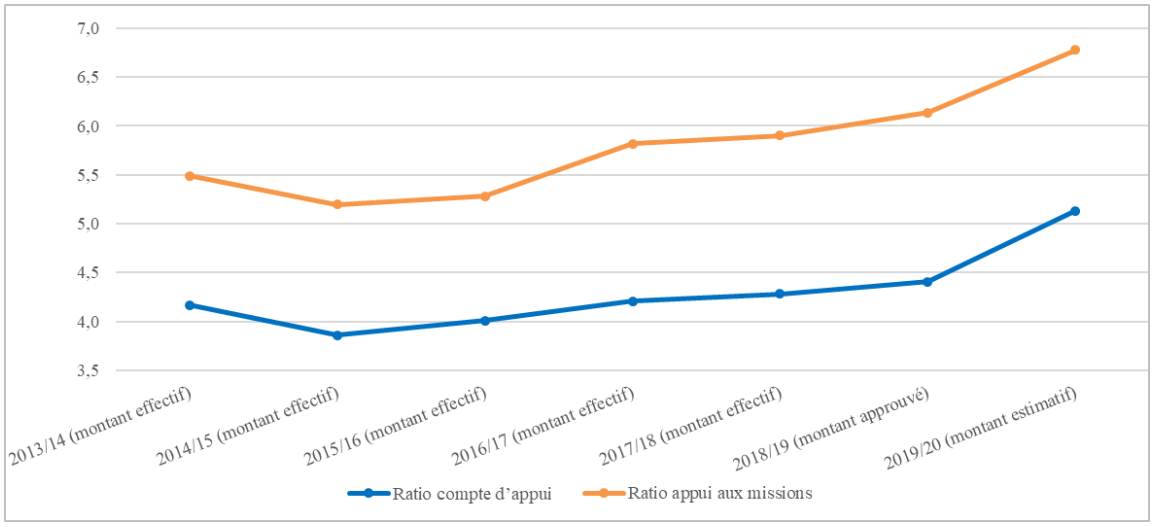

Analyse de l'évolution de l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix

189. On trouvera dans le tableau 11 ci-après une analyse reposant sur une vue d'ensemble de l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix pour les exercices 2013/14 à 2017/18.

Tableau 11
Vue d'ensemble de l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix (2013/14 à 2017/18)
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*2013/14*	*2014/15*	*2015/16*	*2016/17*	*2017/18*
Dépenses	7 520 340,5	8 290 994,8	8 017 343,9	7 800 177,9	7 422 882,2
Solde inutilisé	312 936,4	279 133,0	279 167,2	109 011,5	73 447,3
Équivalent en pourcentage des dépenses du solde inutilisé	4,2	3,4	3,5	1,4	1,0
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	96 087,2	157 056,3	218 120,4	130 593,0	86 758,6
Recettes	45 953,8	41 286,5	32 293,4	41 125,4	42 976,1

Source : Rapports du Secrétaire général sur l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix.

190. La figure IV ci-après illustre l'évolution du montant du solde inutilisé, des engagements d'exercices antérieurs qui ont été annulés et des recettes des opérations de maintien de la paix pour les exercices 2013/14 à 2017/18. On constate une nette tendance à la baisse au cours des derniers exercices.

Figure IV
Solde inutilisé, engagements d'exercices antérieurs annulés et recettes (2013/14 à 2017/18)
(En milliers de dollars des États-Unis)

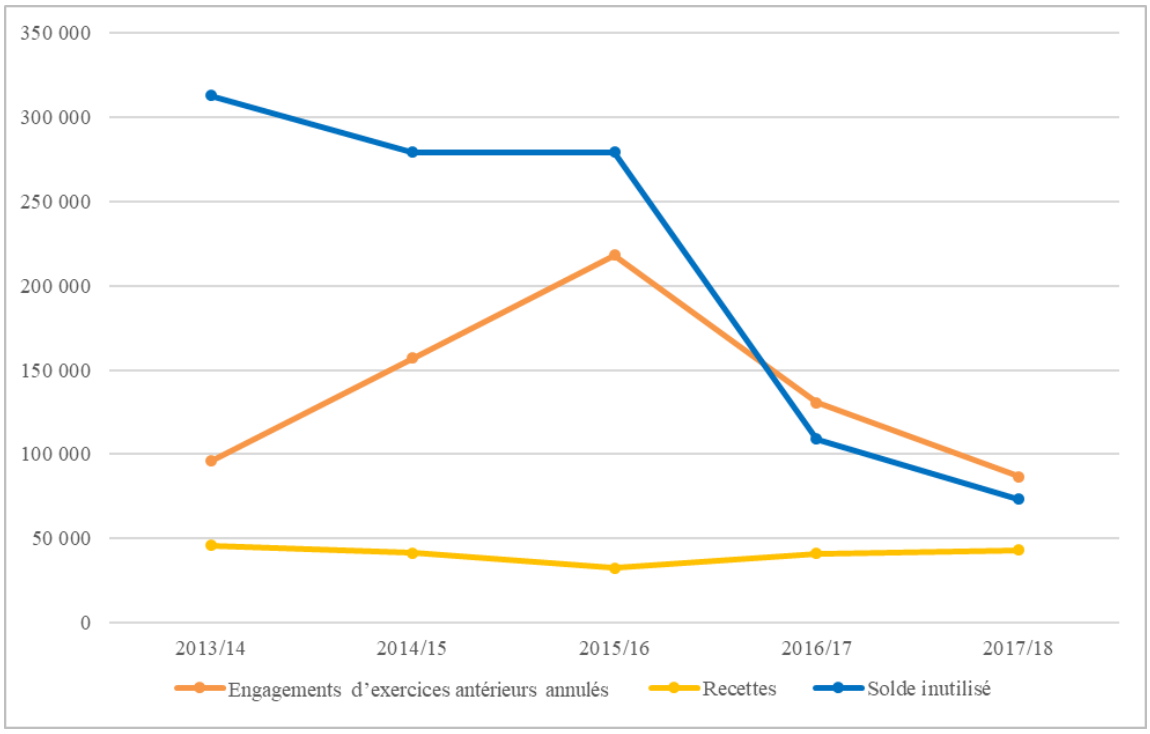

Solde inutilisé

191. L'équivalent en pourcentage des dépenses du solde inutilisé affiche une baisse régulière sur les cinq derniers exercices, comme l'illustre la figure V ci-après.

Figure V
Rapport entre le solde inutilisé et les dépenses, en pourcentage (2013/14 à 2017/18)

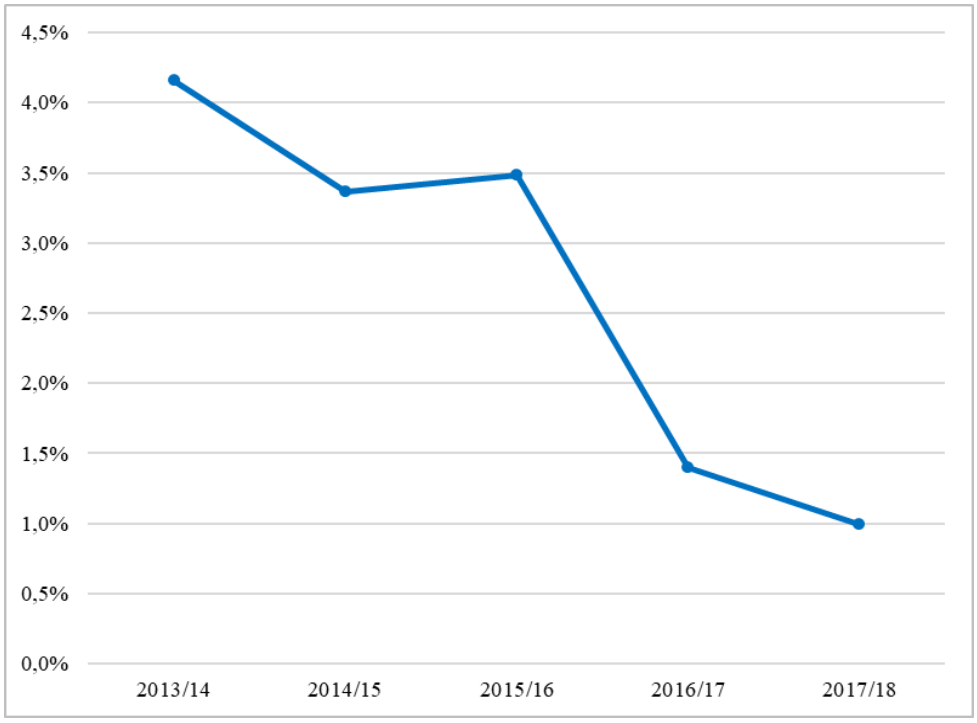

192. S'agissant du solde inutilisé pour l'exercice 2017/18, soit 1 % des dépenses, il convient de rappeler que, parallèlement aux budgets approuvés pour cet exercice, la FNUOD, la MINUSCA, la MINUSMA, la MONUSCO et la MINUSS ont été autorisées à engager des dépenses. Cette autorisation s'explique par la modification de leur mandat par le Conseil de sécurité, la détérioration des conditions de sécurité et d'autres changements notables survenus dans les paramètres et hypothèses budgétaires, qui ont considérablement modifié la capacité des missions de s'acquitter de leur mandat et entraîné la nécessité de ressources supplémentaires (voir tableau 12 ci-après).

Tableau 12
Exécution du budget : ressources financières relevant de l'autorisation d'engagement de dépenses (2017/18)
(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	*Montant approuvé (soixante et onzième session de l'Assemblée générale)*	*Engagements autorisés*	*Budget définitif approuvé*	*Dépenses*	*Variation*	
					Montant	*Pourcentage*
FNUOD	57 653,7	4 111,8	61 765,5	60 416,1	1 349,4	2,2
MINUSCA	882 800,0	20 211,5	903 011,5	879 872,9	23 138,6	2,6
MINUSMA	1 048 000,0	43 174,0	1 091 174,0	1 086 418,8	4 755,2	0,4
MINUSS	1 071 000,0	65 157,1	1 136 157,1	1 110 321,7	25 835,4	2,3
MONUSCO	1 141 848,1	47 922,7	1 189 770,8	1 189 238,5	532,3	0,0
Total		**180 577,1**			**55 610,9**	

193. Comme le montre le tableau 12 ci-dessus, les engagements autorisés à l'exercice 2017/18 pour cinq missions de maintien de la paix s'élevaient au total à 180,6 millions de dollars. Il en a été utilisé 127,9 millions de dollars, soit un solde inutilisé de 52,7 millions de dollars.

Engagements d'exercices antérieurs annulés

194. Au cours des deux dernières années financières, l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs a fortement diminué et son niveau s'est amélioré, grâce à des contrôles plus stricts et à un examen plus rigoureux des engagements à la fin de l'exercice. De même, le pourcentage d'engagements d'exercices antérieurs annulés et reportés à l'exercice suivant (c'est-à-dire d'engagements anciens) est tombé de 10 % en 2016/17 à 7 % en 2017/18, comme le montre la figure VI ci-après.

Figure VI
Part des engagements d'exercices antérieurs annulés dans les engagements non réglés, en pourcentage (2013/14 à 2017/18)

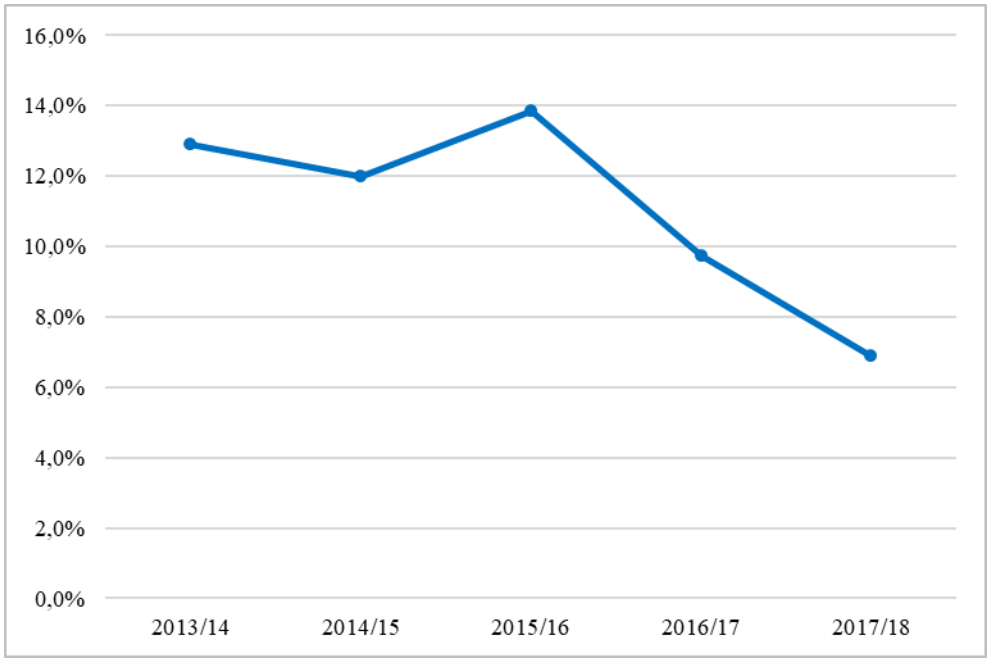

195. Il convient de noter que, pour un exercice donné, les engagements d'exercices antérieurs qui ont été annulés peuvent comprendre des montants à rembourser aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police pouvant remonter à quatre ans, durée maximale de validité de ces engagements fixée à l'article 5.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies.

196. En 2017/18, sur un total de 86,8 millions de dollars, 80,3 millions de dollars (92,6 %) correspondaient à des engagements de 2016/17 et 6,5 millions de dollars (7,4 %), à des engagements d'exercices antérieurs, dont 4,4 millions de dollars pour la MINUSCA en raison du transfert des contingents de la MISCA n'ayant pas réussi à répondre aux critères de l'ONU et à être reclassés. Pour 2016/17, 9,9 % du montant total des engagements (130,6 millions de dollars) correspondait à des engagements datant d'avant 2015/16.

197. Dans l'ensemble, tous les indicateurs font apparaître une amélioration de l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix sur les deux derniers exercices.

Réaffectation de ressources par catégorie de dépenses

198. On trouvera dans les figures VII.A à C ci-après une illustration des réaffectations de ressources par catégorie de dépenses pour les cinq derniers exercices (2013/14 à 2017/18).

199. Au cours des cinq derniers exercices, la réaffectation de ressources approuvées des opérations de maintien de la paix a eu généralement pour objet de couvrir les dépenses de personnel civil (catégorie II) dépassant les prévisions. Pour l'exercice 2013/14, cette réaffectation a été facilitée par la sous-utilisation des crédits dans les catégories I et III. Cependant, ces dernières années, les nouvelles missions créées ayant atteint leur maturité sur le plan opérationnel, le personnel en tenue et les capacités ayant augmenté et s'étant stabilisés, il est devenu difficile, voire impossible, de réaffecter des ressources au profit de la catégorie II. La solution a été le plus souvent de revoir les priorités dans l'affectation des ressources pour les dépenses opérationnelles (catégorie III), ce qui a conduit plusieurs missions à reporter des projets de maintenance et de construction à des exercices futurs, quand cela était possible.

200. Pour l'exercice 2017/18, la réaffectation de ressources au profit de la catégorie II, représentant 8,31 % des ressources approuvées de la catégorie, est principalement due aux dépenses supplémentaires au titre du personnel civil à la MINUSCA, la MONUSCO, la MINUSMA et le BANUS.

201. Au cours de l'exercice 2017/18, la réaffectation de ressources de la catégorie III (dépenses opérationnelles), à savoir 4,79 % des ressources allouées initialement, a été rendue possible par des dépenses au titre des opérations aériennes inférieures aux prévisions, s'expliquant notamment par le fait, d'une part, que les coûts réels des systèmes de drones aériens et les dépenses de fret ont été moins élevées que prévu et, d'autre part, que les priorités en matière de construction ont été revues.

202. Lors de l'exercice 2017/18, 180,6 millions de dollars ont été injectés dans toutes les catégories de dépenses du fait de l'autorisation d'engagement de dépenses accordée à la MINUSS (65,2 millions de dollars), à la MONUSCO (47,9 millions de dollars), à la MINUSMA (43,2 millions de dollars), à la MINUSCA (20,2 millions de dollars) et à la FNUOD (4,1 millions de dollars), comme expliqué plus haut.

Figure VII

Réaffectation de ressources par catégorie de dépenses (2013/14 à 2017/18)

(En milliers de dollars des États–Unis)

A. Catégorie I (Militaires et personnel de police)

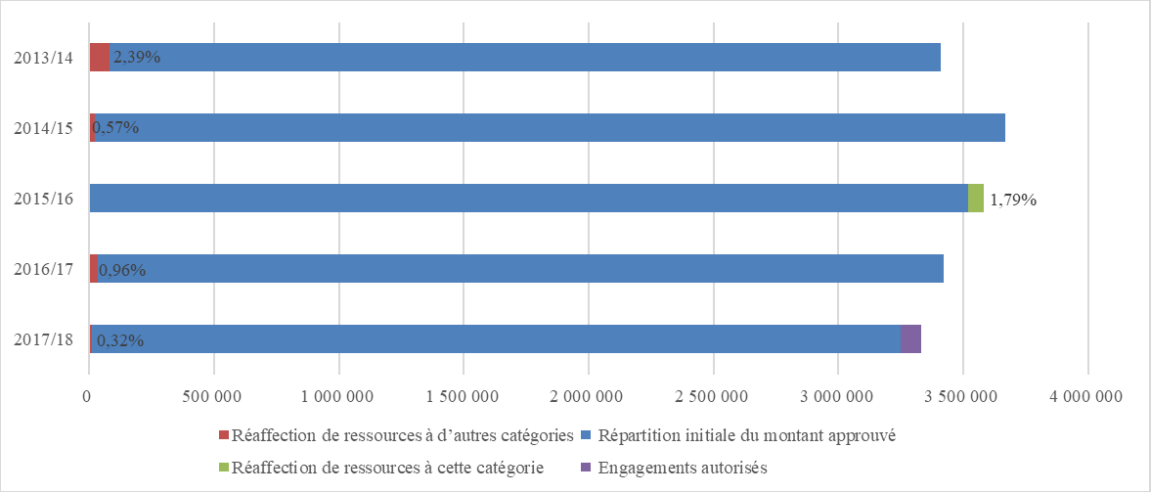

B. Catégorie II (Personnel civil)

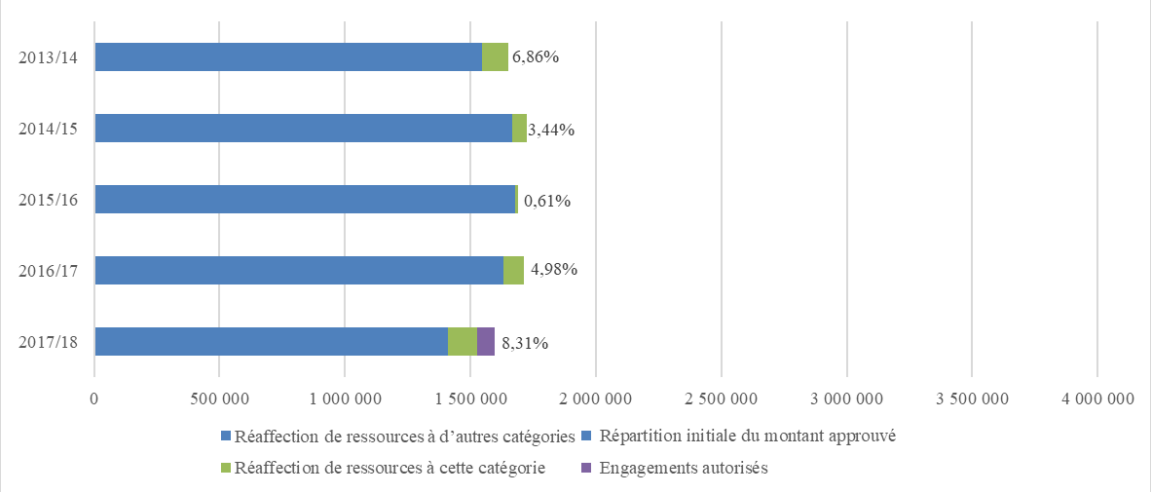

C. Catégorie III (Dépenses opérationnelles)

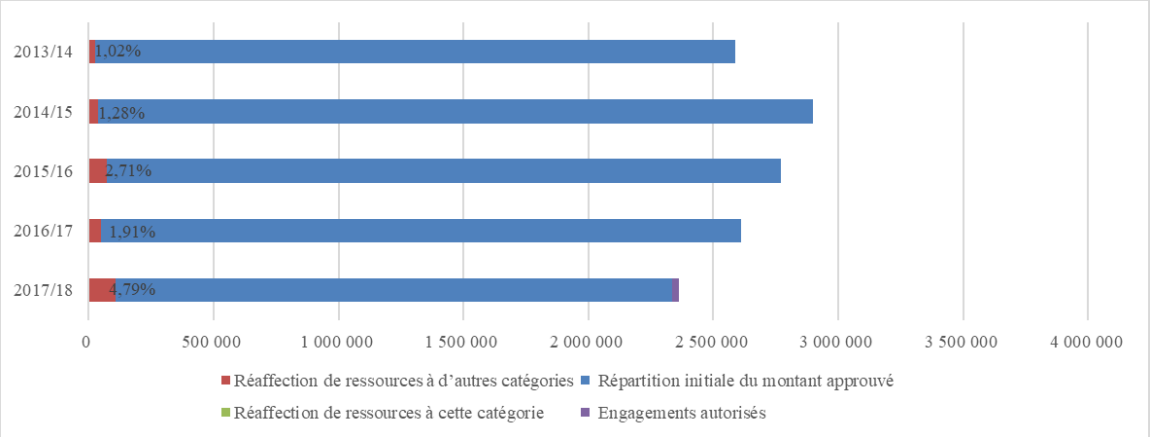

Analyse de l'évolution des ressources humaines des opérations de maintien de la paix

203. On trouvera dans la figure VIII ci-après des informations relatives à l'évolution des effectifs militaires et civils des opérations de maintien de la paix sur le terrain, ainsi que du personnel de soutien du Siège, de la Base de soutien logistique de Brindisi et du Centre de services régional d'Entebbe.

Figure VIII
Vue d'ensemble du personnel en tenue et du personnel civil des opérations de maintien de la paix (2013/14 à 2019/20)

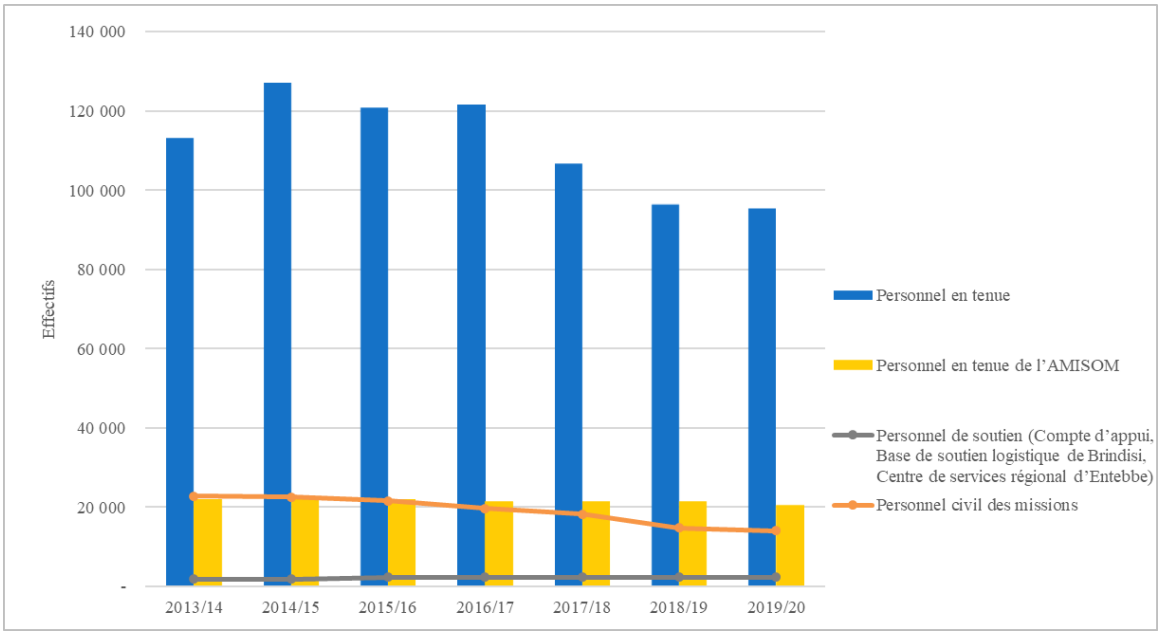

Source : Budgets des opérations de maintien de la paix approuvés pour les exercices 2013/14 à 2018/19 et projets de budget pour 2019/20.

204. La baisse des effectifs autorisés observée à partir de 2016/17 est principalement attribuable à la réduction des effectifs autorisés de la MINUAD, en application des résolutions 2363 (2017) et 2429 (2018) du Conseil de sécurité, ainsi qu'à la fermeture

de l'ONUCI, de la MINUL et de la MINUSTAH. De même, le personnel civil a également été réduit au cours de la même période dans les missions de maintien de la paix, en partie du fait de la fermeture des trois missions de maintien de la paix mais également comme suite au recalibrage des effectifs et à la restructuration de grandes missions, notamment la MINUAD, la MINUSCA et la MONUSCO

205. Les effectifs des entités de soutien (compte d'appui, Base de soutien logistique de Brindisi et Centre de services régional d'Entebbe) sont demeurés stables, à l'inverse de ceux des composantes d'appui, qui ont chuté.

Figure IX
Vue d'ensemble des effectifs civils des composantes d'appui des opérations de maintien de la paix (2013/14 à 2019/20)

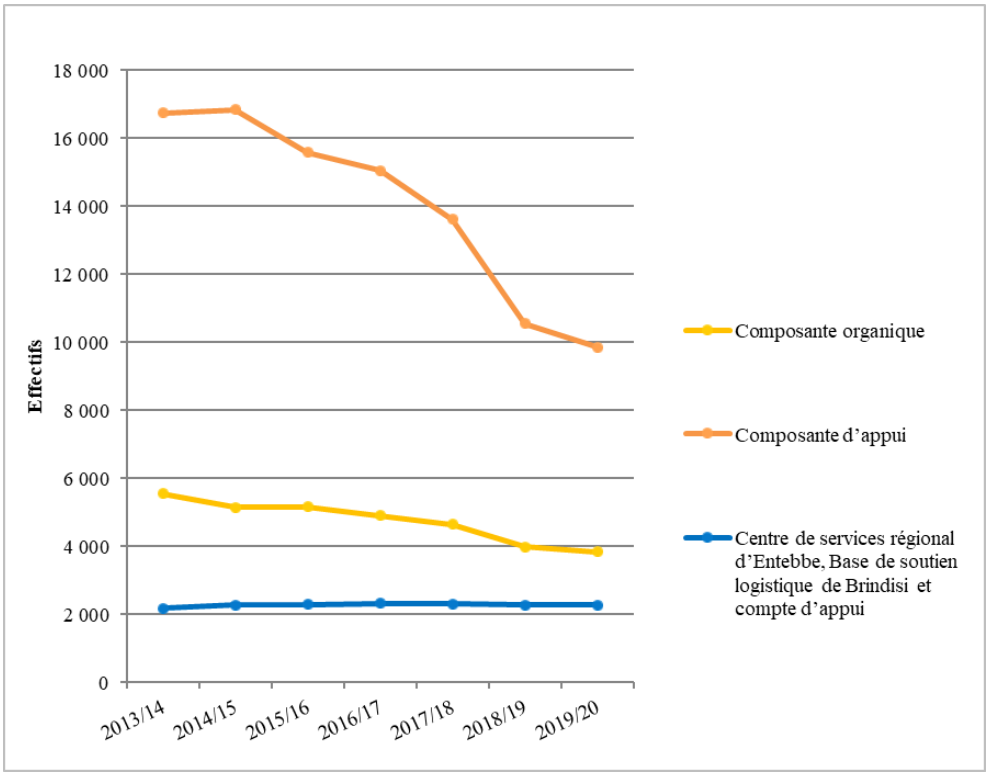

Source : Effectifs autorisés pour les exercices 2013/14 à 2018/19 et effectifs proposés pour 2019/20.

XVI. Ressources demandées pour l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020

206. Durant l'exercice 2019/20, les activités de maintien de la paix des Nations Unies devraient rester concentrées sur l'Afrique et le Moyen-Orient, où la situation régionale, politique et opérationnelle et les conditions de sécurité demeureront difficiles et instables et nécessiteront un fort engagement opérationnel et politique ainsi que des composantes militaire et de police dotées de capacités et d'effectifs suffisants, bien équipés.

207. La répartition géographique du personnel en tenue et du personnel civil pour l'exercice 2019/20 est présentée à la figure X ci-après.

Figure X
Répartition géographique du personnel en tenue et du personnel civil

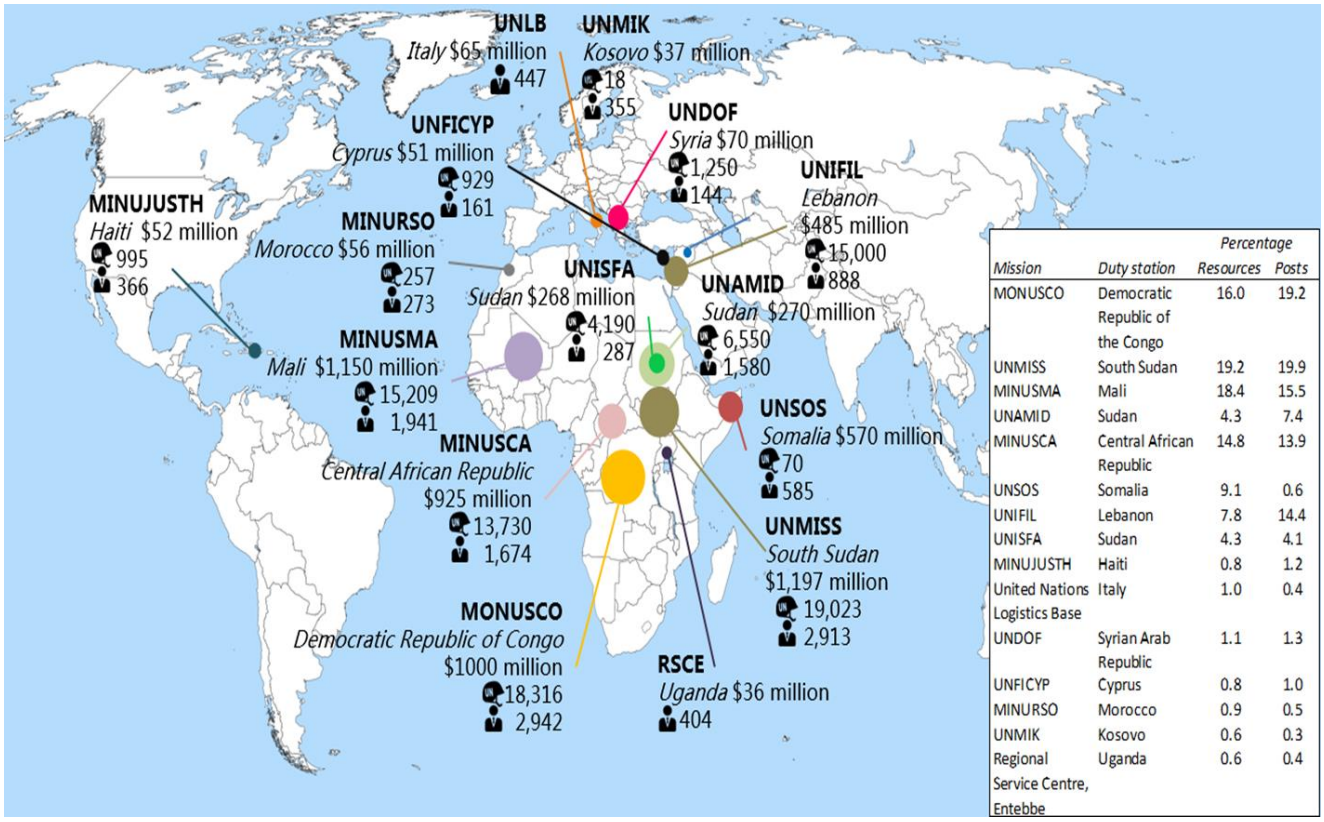

Mission	Duty station	Percentage Resources	Percentage Posts
MONUSCO	Democratic Republic of the Congo	16.0	19.2
UNMISS	South Sudan	19.2	19.9
MINUSMA	Mali	18.4	15.5
UNAMID	Sudan	4.3	7.4
MINUSCA	Central African Republic	14.8	13.9
UNSOS	Somalia	9.1	0.6
UNIFIL	Lebanon	7.8	14.4
UNISFA	Sudan	4.3	4.1
MINUJUSTH	Haiti	0.8	1.2
United Nations Logistics Base	Italy	1.0	0.4
UNDOF	Syrian Arab Republic	1.1	1.3
UNFICYP	Cyprus	0.8	1.0
MINURSO	Morocco	0.9	0.5
UNMIK	Kosovo	0.6	0.3
Regional Service Centre, Entebbe	Uganda	0.6	0.4

208. Le montant estimatif des ressources demandées au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2019/20, y compris pour le Centre de services régional d'Entebbe, la Base de soutien logistique de Brindisi et le compte d'appui, s'élève actuellement à 6 637,1 millions de dollars, hors contributions volontaires en nature.

209. On trouvera dans le tableau 13 ci-après un récapitulatif des ressources demandées pour l'exercice 2019/20 comparées aux montants alloués pour l'exercice 2018/19 et dans le tableau 14, une analyse des principales causes des variations par rapport à l'exercice précédent.

210. Les prévisions de dépenses de la MINUAD et de la MINUJUSTH couvrent une période de six mois (1er juillet au 31 décembre 2019) en attendant que le Conseil de sécurité statue sur le renouvellement de leur mandat. Conformément aux procédures budgétaires établies, le Secrétaire général examinera les incidences financières, pour l'exercice 2019/20, de la décision finale du Conseil de sécurité et consultera à nouveau l'Assemblée générale, si nécessaire.

211. Les projets de budget pour les missions de maintien de la paix reconduites pour la totalité de l'exercice 2019/20 (excepté donc la MINUAD et la MINUJUSTH) s'élèvent à 6 315,3 millions de dollars, soit une augmentation nette de 2,2 % (133,0 millions de dollars), par rapport aux montants alloués à l'exercice précédent. Cette augmentation tient principalement aux trois projets de budget suivants : a) MINUSMA (75,1 millions de dollars) ; b) MINUSS (72,4 millions de dollars) ; c) compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (56,1 millions de dollars). La hausse prévue des dépenses de la MINUSMA et de la MINUSS s'explique principalement par l'augmentation attendue du personnel en tenue et de plus faibles

taux de vacance pour le personnel recruté sur le plan international. Concernant le compte d'appui, l'augmentation est essentiellement due aux coûts de maintenance et d'appui relatifs à Umoja (21,4 millions de dollars), précédemment inscrits au budget de la Base de soutien logistique de Brindisi[12], à la contribution au démarrage et au fonctionnement des centres de services partagés (19,9 millions de dollars) et à l'augmentation des dépenses de personnel y afférentes, notamment du fait de plus faibles taux de vacance.

Tableau 13
Ressources financières demandées pour 2019/20 par rapport aux montants alloués pour 2018/19

(En millions de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

	Montant alloué[a, b] (2018/19)	*Dépenses prévues (2019/20)[c, d]*	*Variation*	
			Montant	*Pourcentage*
Catégorie	*(1)*	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4) = (3)/(1)*
Militaires et personnel de police	3 113,7	2 907,5	(206,2)	(6,6)
Personnel civil	1 719,2	1 592,4	(126,8)	(7,4)
Dépenses opérationnelles	2 151,5	2 070,9	(80,6)	(3,7)
Contributions aux initiatives institutionnelles[e]	34,9	66,3	31,4	90,0
Montant brut	**7 019,3**	**6 637,1**	**(382,2)**	**(5,4)**
Recettes provenant des contributions du personnel	169,6	155,2	(14,4)	(8,5)
Montant net	**6 849,7**	**6 481,9**	**(367,8)**	**(5,4)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1,1	0,9	(0,2)	(13,9)
Total	**7 020,4**	**6 638,0**	**(382,4)**	**(5,4)**

Note : Les pourcentages ont été calculés à partir des montants arrondis au million.

[a] Dont 324,7 millions de dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, 82,4 millions de dollars pour la Base de soutien logistique de Brindisi et 31,4 millions de dollars pour le Centre de services régional d'Entebbe.

[b] À l'exclusion d'une demande d'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 80,0 millions de dollars approuvée au titre de l'appui fourni par la MONUSCO à l'élection présidentielle et aux élections législatives pour l'exercice 2018/19.

[c] Ressources nécessaires au titre de la MINUJUSTH et de la MINUAD pour une période de 6 mois allant du 1er juillet au 31 décembre 2019.

[d] Dont 380,8 millions de dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, 65,2 millions de dollars pour la Base de soutien logistique de Brindisi et 35,7 millions de dollars pour le Centre de services régional d'Entebbe.

[e] Progiciel de gestion intégré, sécurité informatique, dispositif de prestation de services centralisée, centres de services partagés, Système de préparation des moyens de maintien de la paix et coûts de maintenance et d'appui relatifs au progiciel de gestion intégré.

[12] Le budget de la Base de soutien logistique de Brindisi pour l'exercice 2018/19 prévoyait 15,8 millions de dollars pour couvrir les coûts de maintenance et d'appui relatifs à Umoja, c'est pourquoi le projet de budget pour l'exercice suivant a été considérablement réduit.

Analyse des principales variations

Tableau 14
Principaux facteurs de variation des prévisions de dépenses

Catégorie de dépenses	*Principaux facteurs de variation*
Militaires et personnel de police (diminution de 206,3 millions de dollars)	La baisse globale s'explique principalement par : a) les prévisions limitées à six mois pour la MINUAD et la MINUJUSTH ; b) le rapatriement de contingents de la MONUSCO dans le cadre de l'ajustement du dispositif de la Mission après les élections ; c) la réduction du nombre autorisé de membres du personnel en tenue de la FISNUA, conformément aux résolutions 2416 (2018) et 2445 (2018) du Conseil de sécurité. Elle est en partie compensée par l'augmentation prévue du personnel en tenue à la MINUSMA et à la MINUSS.
Personnel civil (diminution de 126,8 millions de dollars)	La baisse globale s'explique principalement par : a) les prévisions limitées à six mois pour la MINUAD et la MINUJUSTH ; b) la suppression prévue de postes et d'emplois de temporaires à la MONUSCO du fait de la fermeture de sept bureaux locaux et d'un site à Kamina ainsi que de l'ajustement du dispositif de la Mission. Elle est en partie compensée par l'augmentation des dépenses prévues de la MINUSMA, du fait de l'application de plus faibles taux de vacance, et de la MINUSS, principalement en raison de l'augmentation prévue des coûts salariaux et l'application de plus faibles taux de vacance.
Dépenses opérationnelles (diminution de 80,6 millions de dollars)	La baisse globale s'explique principalement par : a) les prévisions limitées à six mois pour la MINUAD et la MINUJUSTH ; b) la baisse des dépenses nécessaires aux opérations aériennes pour la MINUSMA, la MINUSS et la MONUSCO. Elle est en partie compensée par l'augmentation des coûts liés à l'amélioration des systèmes de sécurité de la MINUSMA et aux activités liées à la construction, aux installations et aux infrastructures à la FISNUA, la MINUSS et la FINUL.

212. Le tableau 15 ci-après présente les ressources de chaque mission pour les exercices 2018/19 et 2019/20.

213. Une analyse détaillée des prévisions de dépenses pour l'exercice 2019/20, par catégorie de dépenses, figure à l'annexe I du présent rapport.

Tableau 15
Prévisions de dépenses pour 2019/20, par composante de maintien de la paix
(En milliers de dollars des États–Unis. l'exercice budgétaire allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020.)

			Variation	
Composante	*Montant alloué (2018/19)*[a]	*Projet de budget (2019/20)*[b]	*Montant*	*Pourcentage*
BANUS	558 152,3	569 506,6	11 354,3	2,0
FINUL	715 522,7	269 920,9	(445 601,8)	(62,3)
FISNUA	60 295,1	70 092,0	9 796,9	16,2
FNUOD	1 074 718,9	1 149 778,8	75 059,9	7,0
MINUAD	930 211,9	925 498,9	(4 713,0)	(0,5)
MINUK	52 938,9	51 410,7	(1 528,2)	(2,9)

Composante	Montant alloué (2018/19)[a]	Projet de budget (2019/20)[b]	Variation	
			Montant	Pourcentage
MINUSMA	121 455,9	51 850,1	(69 605,8)	(57,3)
MINUSS	1 124 960,4	1 197 334,3	72 373,9	6,4
MONUSCO	52 350,8	56 369,4	4 018,6	7,7
UNFICYP	1 114 619,5	1 023 267,6	(91 351,9)	(8,2)
Total partiel	**6 580 683,9**	**6 155 372,7**	**(425 311,2)**	**(6,5)**
Base de soutien logistique de Brindisi[c]	82 448,9	65 237,2	(17 211,7)	(20,9)
Centre de services régional d'Entebbe[d]	31 438,9	35 708,3	4 269,4	13,6
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix[e]	324 703,5	380 767,5	56 064,0	17,3
Total partiel	**7 019 275,2**	**6 637 085,7**	**(382 189,5)**	**(5,4)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 111,2	956,4	(154,8)	(13,9)
Total	**7 020 386,4**	**6 638 042,1**	**(382 344,3)**	**(5,4)**

[a] À l'exclusion d'une autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 80,0 millions de dollars au titre de l'appui fourni par la MONUSCO à l'élection présidentielle et aux élections législatives pour l'exercice 2018/19.

[b] Ressources nécessaires au titre de la MINUJUSTH et de la MINUAD pour une période de 6 mois allant du 1er juillet au 31 décembre 2019.

[c] Dont un montant de 15,8 millions de dollars destiné à couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance du progiciel de gestion intégré pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019.

[d] Dont un montant de 595 500 dollars imputé sur les crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, comme approuvé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 72/286 et 73/279.

[e] Dont, pour l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 : 19,4 millions de dollars pour le progiciel de gestion intégré ; 0,8 million de dollars destiné à la sécurité informatique ; 0,9 million de dollars pour le dispositif de prestation de services centralisée ; 19,9 millions de dollars destinés aux centres de services partagés ; 3,9 millions de dollars pour le Système de préparation des moyens de maintien de la paix ; 21,4 millions de dollars destinés à couvrir les coûts de maintenance et d'appui relatifs au progiciel de gestion intégré.

214. Une analyse détaillée des prévisions de dépenses pour l'exercice 2019/20, par mission de maintien de la paix, figure à l'annexe I du présent rapport.

Analyse du personnel civil (2019/20)

215. On trouvera aux tableaux 16 et 17 ci-après une analyse des effectifs prévus pour 2019/20 comparés aux effectifs approuvés pour 2018/19, ainsi que les suppressions, créations et reclassements de postes et d'emplois de temporaire prévus pour 2019/20.

Tableau 16
Analyse des effectifs prévus pour 2019/20 comparés aux effectifs approuvés pour 2018/19

	Effectif approuvé (2018/19)					*Effectif proposé (2019/20)*					*Variation*				
Missions	*Personnel recruté sur le plan international*	*Personnel recruté sur le plan national*	*Emplois de temporaire*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total partiel*	*Personnel recruté sur le plan international*	*Personnel recruté sur le plan national*	*Emplois de temporaire*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total partiel*	*Personnel recruté sur le plan international*	*Personnel recruté sur le plan national*	*Emplois de temporaire*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total partiel*
BANUS	350	189	–	20	559	370	189	–	20	579	20	–	–	–	20
FINUL	253	634	2	–	889	255	633	–	–	888	2	(1)	(2)	–	(1)
FISNUA	160	86	1	33	280	166	86	1	34	287	6	–	–	1	7
FNUOD	51	88	4	–	143	52	88	4	–	144	1	–	–	–	1
MINUAD	531	878	97	68	1 574	531	878	97	68	1 574	–	–	–	–	–
MINUJUSTH	166	186	1	13	366	166	186	1	13	366	–	–	–	–	–
MINUK	112	219	–	24	355	112	219	–	24	355	–	–	–	–	–
MINURSO	82	163	–	18	263	82	163	–	18	263	–	–	–	–	–
MINUSCA	673	602	39	210	1 524	690	608	39	229	1 566	17	6	–	19	42
MINUSMA	810	898	2	189	1 899	819	904	2	197	1 922	9	6	–	8	23
MINUSS	919	1 426	42	442	2 829	952	1 436	–	447	2 835	33	10	(42)	5	6
MONUSCO	829	2 252	105	418	3 604	721	1 725	59	347	2 852	(108)	(527)	(46)	(71)	(752)
UNFICYP	38	119	1	–	158	38	121	2	–	161	–	2	1	–	3
Total partiel	**4 974**	**7 740**	**294**	**1 435**	**14 443**	**4 954**	**7 236**	**205**	**1 397**	**13 792**	**(20)**	**(504)**	**(89)**	**(38)**	**(651)**
Base de soutien logistique de Brindisi	132	288	25	–	445	139	305	3	–	447	7	17	(22)	–	2
Centre de services régional d’Entebbe	131	269	–	6	406	131	267	–	6	404	–	(2)	–	–	(2)
Compte d’appui	960	399	68	–	1 427	979	401	54	–	1 434	19	2	(14)	–	7
Total	**6 197**	**8 696**	**387**	**1 441**	**16 721**	**6 203**	**8 209**	**262**	**1 403**	**16 077**	**6**	**(487)**	**(125)**	**(38)**	**(644)**

Tableau 17

Modification du tableau d'effectifs : suppressions, créations, reclassements et transformations de postes et d'emplois de temporaire pour l'exercice 2019/20

Missions	*Postes et emplois de temporaire approuvés pour 2018/19*	*Secrétaire général(e) adjoint(e)*	*Sous-Secrétaire général(e)*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Service mobile*	*Administrateurs recrutés sur le plan national*	*Agents des services généraux recrutés sur le plan national*	*Volontaires des Nations Unies*	*Variation nette*	*Postes et emplois de temporaire prévus pour 2019/20*
BANUS	559	–	–	–	–	2	6	8	1	3	2	(2)	–	20	579
Base de soutien logistique de Brindisi	445	–	–	–	–	1	(1)	3	–	–	–	(1)	–	2	447
Centre de services régional d'Entebbe	406	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(2)	–	(2)	404
Compte d'appui	1 427	–	–	–	–	(1)	2	3	–	(1)	–	4	–	7	1 434
FINUL	889	–	–	–	1	–	(1)	–	–	–	(1)	–	–	(1)	888
FISNUA	280	–	–	–	1	–	1	4	–	–	–	–	1	7	287
FNUOD	143	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1	144
MINUAD	1 574	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 574
MINUJUSTH	366	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	366
MINUK	355	–	–	–	(1)	1	1	(1)	–	–	–	–	–	–	355
MINURSO	263	–	–	–	–	1	–	1	–	(2)	–	–	–	–	263
MINUSCA	1 524	–	–	–	–	3	6	–	3	5	–	6	19	42	1 566
MINUSMA	1 899	–	–	–	–	1	2	4	–	2	3	3	8	23	1 922
MINUSS	2 829	–	–	–	–	–	1	1	(1)	–	1	(1)	5	6	2 835
MONUSCO	3 604	–	–	–	–	(1)	(15)	(46)	(7)	(57)	(30)	(525)	(71)	(752)	2 852
UNFICYP	158	–	–	–	–	–	2	(1)	–	–	2	–	–	3	161
Total	**16 721**	**–**	**–**	**–**	**1**	**7**	**5**	**(24)**	**(4)**	**(50)**	**(23)**	**(518)**	**(38)**	**(644)**	**16 077**

Facteurs de variation des ressources demandées

Effet de l'évolution des prix des carburants sur les prévisions de dépenses

216. La tendance à la hausse des prix des carburants constatée début 2016 a persisté jusqu'en octobre 2018. Les prix estimatifs des carburants pris en compte dans les projets de budget sont calculés sur la base des prix moyens enregistrés sur une période de six mois de manière à atténuer les distorsions dues à des valeurs aberrantes. Comme c'est le cas de la plupart des produits de base, les cours fluctuent en fonction de l'offre et de la demande, lesquels réagissent notamment à la demande saisonnière et aux conditions météorologiques.

217. La figure XI ci-après montre les fluctuations du prix moyen des carburants au cours des deux dernières années.

Figure XI
Prix moyen des carburants du 1er janvier 2017 à décembre 2018
(En dollars des États-Unis)

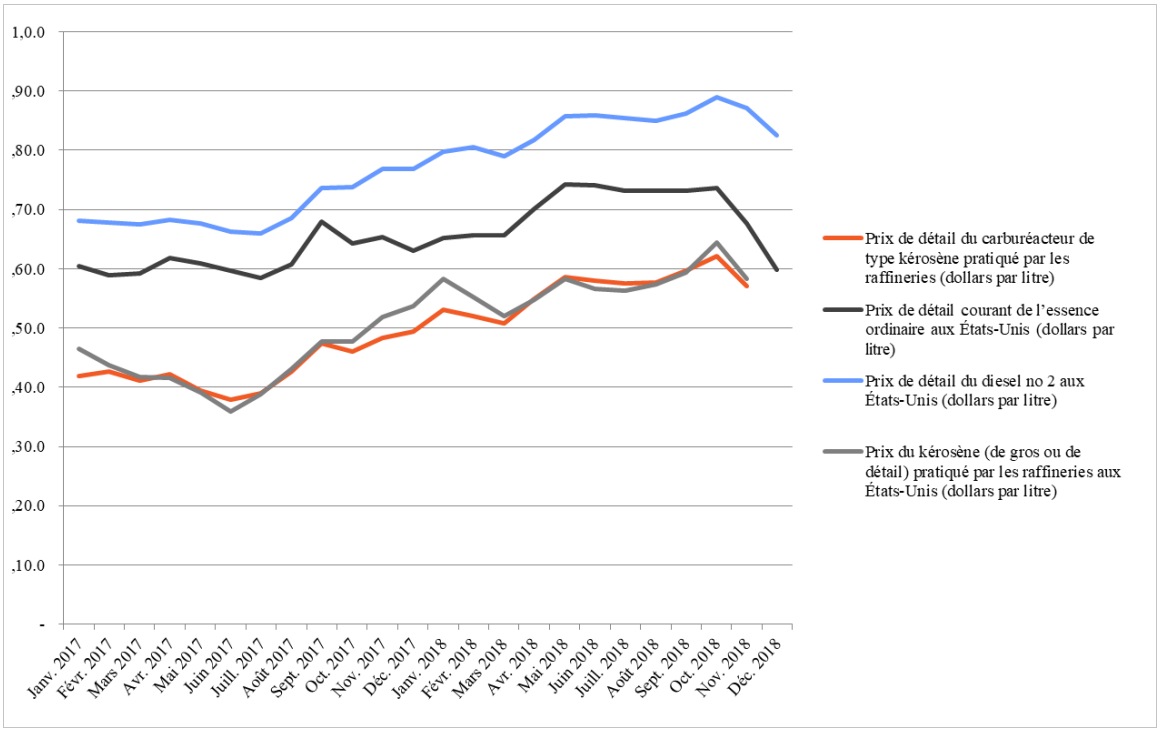

Fluctuation des taux de change durant l'année précédente

218. Les figures XII et XIII ci-après montrent l'évolution du dollar des États-Unis par rapport à l'euro et au franc CFA de janvier à décembre 2018. Alors que l'euro et le franc CFA se sont appréciés face au dollar au premier trimestre 2018, les deux monnaies se sont ensuite dépréciées jusqu'à perdre 5,0 % au 1er décembre 2018. En 2018, le dollar s'est également apprécié par rapport à d'autres monnaies comme la livre soudanaise et la livre sud-soudanaise.

219. Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2019/20 ont été faites sur la base des taux de change en vigueur au moment de l'établissement du budget, soit, dans la plupart des cas, ceux de décembre 2018 et de janvier et février 2019.

Figure XII
Évolution du dollar des États-Unis par rapport à l'euro en 2018

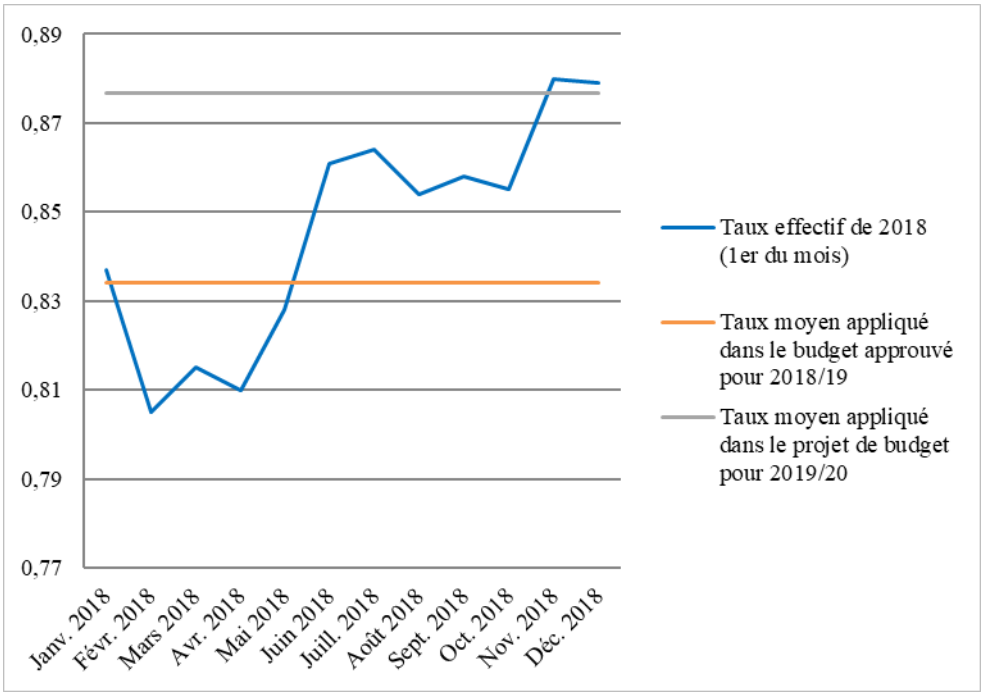

Figure XIII
Évolution du dollar des États-Unis par rapport au franc CFA en 2018

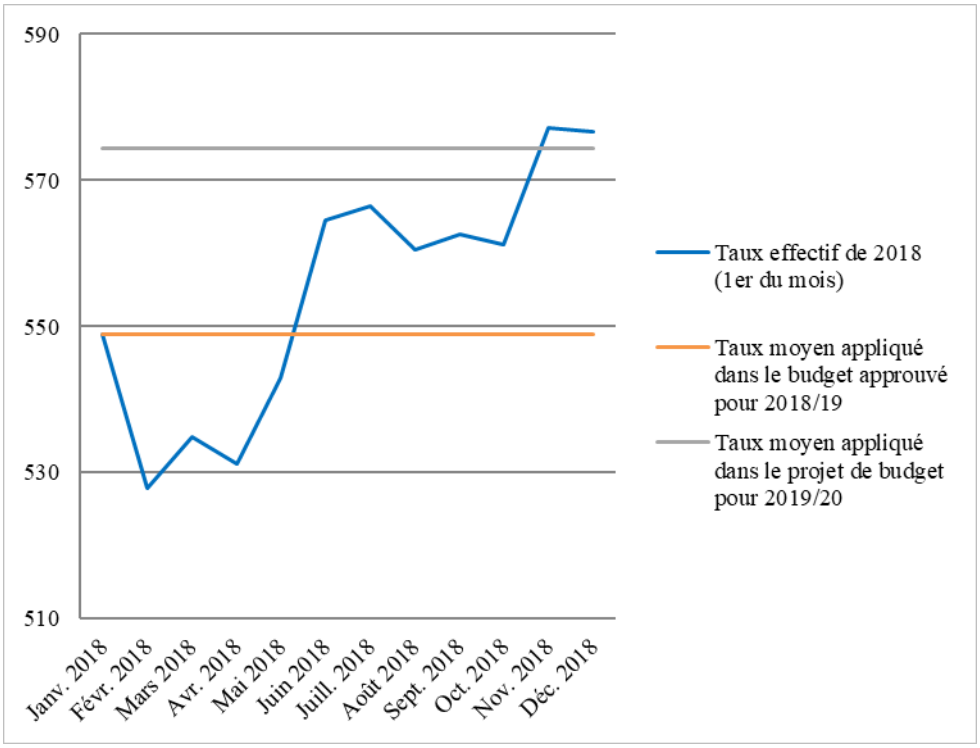

Ressources humaines : taux de vacance

220. Les taux de vacance appliqués au calcul des dépenses de personnel sont établis sur la base des effectifs réellement déployés pendant l'exercice 2017/18 et le premier semestre de l'exercice 2018/19, ainsi que sur les données relatives aux dépenses des missions lors d'exercices antérieurs et sur les modifications prévues quant au niveau des effectifs et à la situation spécifique de chaque mission s'agissant du déploiement de personnel en tenue et du recrutement de personnel civil. Pour les militaires et le personnel de police, les variables retenues pour calculer les coefficients délais de déploiement concernent, entre autres, taux de vacance moyens constatés à ce jour pendant l'exercice en cours, l'évolution des déploiements et les plans de déploiement. Pour le personnel civil, les taux de vacance de postes proposés ont été établis à partir des taux de vacance les plus récents, des taux moyens constatés à ce jour pendant l'exercice en cours, des tendances observées en matière d'occupation des postes et des propositions de modification de la composition des effectifs, le cas échéant. En ce qui concerne le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, les taux de vacance proposés ont été établis sur la base de la moyenne du premier semestre de l'exercice 2018/19, le taux de vacance le plus élevé (50 %) étant appliqué aux postes et emplois de temporaire nouvellement créés.

221. Les coûts salariaux pour l'exercice 2019/20 ont été calculés sur la base des barèmes des traitements et des indemnités de poste approuvés en janvier 2019 pour le personnel recruté sur le plan international et publiés par la Commission de la fonction publique internationale, tandis que les dépenses communes de personnel ont été établies sur la base des dépenses effectives engagées de janvier à décembre 2018. Les traitements du personnel recruté sur le plan national sont fondés sur le barème des traitements le plus récemment appliqué dans chaque mission.

Taux de vacance prévus pour l'exercice 2019/20

222. Le détail des taux de vacance pour chaque mission est présenté dans le tableau 18 ci-dessous.

Tableau 18
Taux de vacance prévus et effectifs
(En pourcentage)

Mission	*Catégorie*	*Taux effectif moyen 2017/18*	*Taux budgétisé 2018/19*	*Projection 2019/20*
BANUS	Personnel recruté sur le plan international	12,8	11,6	8,0
	Administrateurs recrutés sur le plan national	26,3	23,7	22,0
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	13,9	13,9	8,0
	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	–	2,0	5,0
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	Personnel recruté sur le plan international	19,0	16,7	17,0
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	5,9	6,0	6,0
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	15,4	15,0	15,0
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national (emplois de temporaire)	16,7	–	–
	Personnel recruté sur le plan international	16,4	14,9	13,0

Mission	*Catégorie*	*Taux effectif moyen 2017/18*	*Taux budgétisé 2018/19*	*Projection 2019/20*
Centre de services régional d'Entebbe	Administrateurs recrutés sur le plan national	22,6	19,4	10,0
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	18,1	15,0	10,0
	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	37,5	10,0	10,0
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	Personnel recruté sur le plan international	11,2	11,9	10,1
	Administrateurs recrutés sur le plan national	–	11,9	10,1
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	9,3	9,7	11,9
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	17,6	23,5	25,9
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national (emplois de temporaire)	25,0	25,0	30,0
FINUL	Personnel recruté sur le plan international	5,1	6,0	5,0
	Administrateurs recrutés sur le plan national	27,5	25,5	15,0
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	6,3	7,0	7,0
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	–	–	–
FISNUA	Personnel recruté sur le plan international	13,7	15,0	15,0
	Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	–
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	11,6	10,0	12,0
	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	3,3	6,0	3,0
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	100,0	15,0	15,0
FNUOD	Personnel recruté sur le plan international	7,1	9,0	8,0
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	8,0	6,8	5,0
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	30,0	50,0	50,0
MINUAD	Personnel recruté sur le plan international	13,3	10,0	8,0
	Administrateurs recrutés sur le plan national	15,0	10,0	5,0
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	5,0	2,0	7,0
	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	22,1	10,0	2,0
	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	–	–	–
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	5,9	1,0	8,0
	Administrateurs recrutés sur le plan national (emplois de temporaire)	–	17,0	2,0
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national (emplois de temporaire)	2,5	10,0	13,0

Mission	*Catégorie*	*Taux effectif moyen 2017/18*	*Taux budgétisé 2018/19*	*Projection 2019/20*
MINUJUSTH	Personnel recruté sur le plan international	8,3	11,0	19,8
	Administrateurs recrutés sur le plan national	12,8	11,0	21,4
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	5,1	5,0	17,9
	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	33,3	14,0	68,8
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	50,6	–	–
	Administrateurs recrutés sur le plan national (emplois de temporaire)	38,3	–	–
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national (emplois de temporaire)	32,6	–	–
MINURSO	Personnel recruté sur le plan international	12,0	10,0	7,0
	Administrateurs recrutés sur le plan national	50,0	–	–
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	5,5	6,0	2,0
	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	16,7	20,0	20,0
MINUSCA	Personnel recruté sur le plan international	18,9	10,0	10,9
	Administrateurs recrutés sur le plan national	22,3	15,0	8,4
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	25,7	15,0	15,4
	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	12,6	12,0	9,6
	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	1,8	2,0	2,0
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	27,5	10,0	19,0
	Administrateurs recrutés sur le plan national (emplois de temporaire)	–	15,0	15,0
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national (emplois de temporaire)	87,5	15,0	15,0
MINUK	Personnel recruté sur le plan international	14,3	10,0	10,0
	Administrateurs recrutés sur le plan national	3,0	3,0	3,0
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1,1	1,0	1,0
	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	8,3	11,0	11,0
MINUL	Personnel recruté sur le plan international	15,6	–	–
	Personnel recruté sur le plan national	10,3	–	–
	Volontaires des Nations Unies	10,0	–	–
	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	–	–	–
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	9,4	15,0	–
	Administrateurs recrutés sur le plan national (emplois de temporaire)	10,0	10,0	–

Mission	*Catégorie*	*Taux effectif moyen 2017/18*	*Taux budgétisé 2018/19*	*Projection 2019/20*
MINUSMA	Personnel recruté sur le plan international	17,5	17,4	10,3
	Administrateurs recrutés sur le plan national	17,7	17,7	16,0
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	20,1	19,8	16,0
	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	18,5	17,5	17,8
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	–	50,0	14,0
MINUSS	Personnel recruté sur le plan international	8,4	9,0	7,0
	Administrateurs recrutés sur le plan national	6,4	8,0	5,0
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	5,1	5,0	5,0
	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	10,5	10,7	11,0
MINUSTAH	Personnel recruté sur le plan international	17,8	–	–
	Administrateurs recrutés sur le plan national	(5,1)	–	–
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	22,7	–	–
	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	17,4	–	–
MONUSCO	Personnel recruté sur le plan international	15,0	18,0	18,0
	Administrateurs recrutés sur le plan national	19,2	22,0	22,0
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	11,3	11,2	11,2
	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	18,7	14,7	14,7
	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	45,5	36,4	36,4
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	25,8	18,0	18,0
	Administrateurs recrutés sur le plan national (emplois de temporaire)	–	–	50,0
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national (emplois de temporaire)	100,0	10,5	10,5
UNFICYP	Personnel recruté sur le plan international	5,4	10,0	7,0
	Administrateurs recrutés sur le plan national	50,0	25,0	16,7
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1,7	2,0	2,0
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	–	50,0	25,0

Tendances en matière d'occupation des postes (personnel civil)

223. Les taux de vacance de postes utilisés pour établir les budgets des opérations de maintien de la paix pour la période 2019/20 devraient pour l'essentiel baisser tant pour le personnel recruté sur le plan international que pour celui recruté sur le plan national en raison de la maturité des missions et des besoins opérationnels, et du fait

que des membres du personnel recruté sur le plan international cessent leur service dans des missions en phase de retrait ou de liquidation et sont recrutés à des postes vacants dans d'autres missions en activité, notamment à la MINUSMA, à la MINUSS et au BANUS. Les taux de vacance proposés pour le personnel civil tiennent compte de l'expérience des années antérieures, des taux d'occupation actuels et des projections de déploiement pour l'exercice 2019/20.

Dépenses afférentes au personnel civil

224. Pour l'exercice 2019/20, les traitements nets et les contributions du personnel recruté sur le plan international ont été calculés selon le barème révisé des traitements de base des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/273 et entré en vigueur le 1er janvier 2019. Ce barème tient compte de l'incorporation, sans gain ni perte, de 1,83 point d'ajustement aux traitements de base nets figurant dans le barème des traitements du 1er janvier 2018. Le barème des traitements de base minima nets des agents du Service mobile a lui aussi été révisé avec effet au 1er janvier 2019. Le coefficient d'ajustement fixé pour chaque lieu d'affectation à compter de janvier 2018 a été appliqué aux traitements de base nets. Les dépenses communes de personnel effectives et les traitements nets effectifs pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018 ont été utilisés pour calculer les dépenses communes de personnel en pourcentage des traitements proposés pour l'exercice 2019/20.

225. En ce qui concerne le personnel recruté sur le plan national, les barèmes de traitements les plus récents sont utilisés pour calculer les traitements nets et les contributions du personnel et le pourcentage des dépenses communes de personnel par rapport aux traitements nets a été établi compte tenu des tendances passées en ce qui concerne la classe et l'échelon moyens du personnel recruté sur le plan national dans les missions.

XVII. Exécution des budgets de l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018

2017/18 : vue d'ensemble du financement et de l'exécution des budgets

226. L'Assemblée générale a approuvé un crédit de 6,8908 milliards de dollars, dont des autorisations d'engagement de dépenses à concurrence de 90 millions pour la MINUSTAH et de 486 millions de dollars pour la MINUAD portant sur une période de six mois s'achevant le 31 décembre 2017.

227. À sa soixante-douzième session, l'Assemblée générale a approuvé les prévisions budgétaires révisées de la MINUAD, d'un montant de 910,9 millions de dollars, au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, établies à l'issue d'un examen stratégique de la Mission et conformément au mandat révisé que le Conseil de sécurité lui a confié à dans sa résolution 2363 (2017), ainsi que le budget de la MINUJUSTH, d'un montant de 88,1 millions de dollars.

228. En outre, au titre de l'exercice considéré, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et l'Assemblée générale ont autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses en ce qui concerne :

- la MINUSCA (20,2 millions de dollars) ;
- la MINUSMA (43,2 millions de dollars) ;
- la MONUSCO (47,9 millions de dollars) ;
- la FNUOD (4,1 millions de dollars) ;

• la MINUSS (65,2 millions de dollars).

229. Au total, le montant des crédits approuvés au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2017/18 s'est élevé à 7,4963 milliards de dollars. Ces informations sont récapitulées dans le tableau 19 ci-dessous.

Tableau 19
Ressources financières approuvées pour l'exercice 2017/18
(En milliers de dollars des États-Unis)

	1er juillet 2017-30 juin 2018			
Composante Maintien de la paix	*Montant alloué approuvé (soixante et onzième session de l'Assemblée générale)*	*Montant alloué approuvé (soixante-douzième session de l'Assemblée générale)*	*Engagements autorisés*	*Budget définitif approuvé*
BANUS	582 000,0			582 000,0
FINUL	483 000,0			483 000,0
FISNUA	266 700,0			266 700,0
FNUOD	57 653,7		4 111,8	61 765,5
MINUAD	486 000,0	424 941,2		910 941,2
MINUJUSTH	88 111,2			88 111,2
MINUK	37 898,2			37 898,2
MINUL	110 000,0			110 000,0
MINURSO	52 000,0			52 000,0
MINUSCA	882 800,0		20 211,5	903 011,5
MINUSMA	1 048 000,0		43 174,0	1 091 174,0
MINUSS	1 071 000,0		65 157,1	1 136 157,1
MINUSTAH	90 000,0			90 000,0
MONUSCO	1 141 848,1		47 922,7	1 189 770,8
UNFICYP	54 000,0			54 000,0
Total partiel, missions	**6 451 011,2**	**424 941,2**	**180 577,1**	**7 056 529,5**
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	81 000,0			81 000,0
Centre de services régional d'Entebbe	33 000,0			33 000,0
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	325 800,0			325 800,0
Total	**439 800,0**	–	–	**439 800,0**
Montant total des crédits ouverts	**6 890 811,2**	**424 941,2**	**180 577,1**	**7 496 329,5**

230. Comme indiqué dans le tableau 20 ci-dessous, le budget total approuvé de l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 pour la composante Maintien de la paix, y compris le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le Centre de services régional d'Entebbe et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, mais hors contributions volontaires en nature budgétisées, s'élevait à 7,4963 milliards de dollars. Les dépenses correspondantes se sont chiffrées à 7,4229 milliards de dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 73,4 millions de dollars (1 %).

Tableau 20
Situation financière et exécution du budget de l'exercice 2017/18
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Variation	
Composante Maintien de la paix	*Montant alloué*	*Dépenses*	*Montant*	*Pourcentage*
BANUS	582 000,0	571 498,5	10 501,5	1,8
FINUL	483 000,0	482 533,4	466,6	0,1
FISNUA	266 700,0	266 024,8	675,2	0,3
FNUOD	61 765,5	60 416,1	1 349,4	2,2
MINUAD	910 941,2	908 264,4	2 676,8	0,3
MINUJUSTH	88 111,2	87 811,2	300,0	0,3
MINUK	37 898,2	36 645,8	1 252,4	3,3
MINUL	110 000,0	109 614,9	385,1	0,4
MINURSO	52 000,0	51 424,7	575,3	1,1
MINUSCA	903 011,5	879 872,9	23 138,6	2,6
MINUSMA	1 091 174,0	1 086 418,8	4 755,2	0,4
MINUSS	1 136 157,1	1 110 321,7	25 835,4	2,3
MINUSTAH	90 000,0	89 999,2	0,8	0,0
MONUSCO	1 189 770,8	1 189 238,5	532,3	0,0
UNFICYP	54 000,0	53 977,8	22,2	0,0
Total partiel, missions	**7 056 529,5**	**6 984 062,7**	**72 466,8**	**1,0**
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	81 000,0	80 196,2	803,8	1,0
Centre de services régional d'Entebbe	33 000,0	32 842,1	157,9	0,5
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	325 800,0	325 781,2	18,8	0,0
Total partiel	**7 496 329,5**	**7 422 882,2**	**73 447,3**	**1,0**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 223,0	861,4	361,6	29,6
Total	**7 497 552,5**	**7 423 743,6**	**73 808,9**	**1,0**

231. Le taux global d'utilisation des crédits ouverts pour l'exercice 2017/18 a donc été de 99 % (contre 98,6 % en 2016/17). Le solde inutilisé de 73,4 millions de dollars résulte principalement d'une sous-utilisation des crédits dans les opérations suivantes :

a) MINUSS : la sous-utilisation est essentiellement due au déploiement tardif d'un contingent d'infanterie, au non-déploiement d'autres contingents, au report de la relève et du déploiement de militaires des contingents, ainsi qu'au non-déploiement de deux hélicoptères et à la non-disponibilité de trois hélicoptères pendant 231 jours ;

b) MINUSCA : la sous-utilisation s'explique principalement par la reconfiguration de la flotte aérienne, par les coûts de transport des marchandises à destination de la Mission moins élevés que prévu et par le taux d'exécution des activités relatives aux programmes inférieur aux prévisions ;

c) BANUS : la sous-utilisation tient principalement au retard intervenu dans le déploiement d'un aéronef, à l'expiration d'un contrat concernant un avion en avril

2018, aux coûts moins élevés que prévu pour les services de contrôle de la sûreté aérienne et à des frais médicaux inférieurs aux prévisions ;

d) MINUSMA : la sous-utilisation résulte principalement du non-déploiement de moyens aériens militaires et de la reconfiguration des systèmes de drones aériens de la Mission.

232. Durant l'exercice considéré, plusieurs résolutions du Conseil de sécurité ont eu des répercussions majeures sur la nature ou la portée des mandats des opérations de maintien de la paix et sur les montants des ressources, ce qui a parfois donné lieu à une augmentation des besoins en ressources et à des réaffectations. Il s'agit notamment de :

a) La décision d'autoriser une augmentation des effectifs de la MINUSCA de 900 militaires afin d'accroître la flexibilité et la mobilité de la Mission pour lui permettre d'exécuter plus efficacement son mandat de protection des civils (résolution 2387 (2017) du Conseil) ;

b) La décision de confier à la MONUSCO le mandat d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord du 31 décembre 2016 et le processus électoral aux fins de la tenue d'élections crédibles (résolution 2409 (2018) du Conseil) ;

c) La décision de porter le nombre de membres du personnel en tenue de la MINUSS à un maximum de 17 000 militaires (résolutions 2304 (2016), 2327 (2016), 2392 (2017) et 2406 (2018) du Conseil). Le Conseil a également pris note de l'intention manifestée par le Secrétaire général de faire effectuer une étude des capacités militaires et de police (résolution 2406 (2018) du Conseil). Le Secrétaire général a demandé, au titre de l'exercice 2017/18, des ressources supplémentaires en vue de financer l'arrivée de contingents supplémentaires et les dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel civil (A/72/752) ;

d) La demande faite par le Conseil de sécurité au Secrétaire général de continuer à prendre toutes les mesures supplémentaires qui s'imposaient pour renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de la MINUSMA et permettre à la Mission de s'acquitter avec efficacité de son mandat (résolution 2364 (2017) du Conseil) ;

e) L'intention exprimée par le Conseil de sécurité de revoir la configuration et le mandat de la FISNUA (résolution 2416 (2018) du Conseil, par. 5) ;

f) Le soutien exprimé par le Conseil de sécurité à la double démarche de la MINUAD consistant à mettre l'accent sur le maintien de la paix dans le Jebel Marra et sur la stabilisation dans d'autres régions du Darfour. À cet égard, le Conseil a décidé de réduire, en deux phases, l'effectif maximum autorisé de militaires et de policiers de la Mission, à compter du 31 janvier 2018 (résolution 2363 (2017) du Conseil). Du fait de l'adoption de cette résolution, le 29 juin 2017, il a fallu réviser le budget de la MINUAD pour l'exercice 2017/18.

233. On trouvera à l'annexe II au présent rapport une analyse détaillée de l'exécution du budget de l'exercice 2017/18, par catégorie de dépenses et par mission.

XVIII. État du Fonds de réserve pour le maintien de la paix au 30 juin 2018

234. L'Assemblée générale a créé le Fonds de réserve pour le maintien de la paix par sa résolution 47/217, afin que l'Organisation dispose d'une facilité de trésorerie lui permettant de déployer rapidement des opérations de maintien de la paix. Dans cette même résolution, la dotation initiale du Fonds avait été fixée à 150 millions de dollars.

Dans sa résolution 49/233 A, l'Assemblée a décidé de limiter l'utilisation du Fonds au financement de la phase de démarrage des nouvelles opérations de maintien de la paix, de l'élargissement des opérations existantes ou des dépenses imprévues et extraordinaires liées au maintien de la paix.

235. Comme il ressort des états financiers pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, le solde du Fonds au 30 juin 2018 s'élevait à 152,9 millions de dollars, soit le montant de la réserve (150 millions de dollars) plus un excédent cumulé de 2,9 millions de dollars. Comme durant l'exercice 2016/17, aucun nouveau prêt n'a été accordé à des opérations de maintien de la paix en cours pendant l'exercice clos le 30 juin 2018. À cette date, les avances octroyées à la MINURCA, d'un montant de 12,8 millions de dollars, restaient impayées depuis février 2000, la Mission ne disposant pas de liquidités suffisantes.

236. L'excédent du Fonds de réserve pour le maintien de la paix est disponible pour financer le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Dans sa résolution 72/288, l'Assemblée générale a décidé qu'un montant de 0,9 million de dollars serait déduit des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019. L'utilisation qu'il est proposé de faire du restant de l'excédent, soit 2 millions de dollars, sera présentée dans cadre du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix portant sur l'exercice 2019/20 et devra être approuvée par l'Assemblée.

XIX. Suite donnée aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/290

237. L'Assemblée générale n'a pas adopté de résolution sur les questions transversales à sa soixante-douzième session, au cours de laquelle le Secrétaire général a présenté son rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/72/770), qui précède le présent rapport. Toutefois, les décisions prises et les demandes formulées par l'Assemblée dans sa résolution 72/290 sur le financement de la MINUSCA comprennent des décisions intersectorielles sur les activités relatives aux programmes. L'Assemblée a adopté sa dernière résolution sur les questions transversales (résolution 70/286) le 17 juin 2016, à sa soixante-dixième session.

238. Dans sa résolution 72/290, l'Assemblée a engagé le Secrétaire général à continuer de mettre au point un dispositif d'application du principe de responsabilité pour évaluer les prestations des entités ne relevant pas du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies lorsque celles-ci exécutaient des activités financées au moyen des ressources de la Mission, à l'exclusion de la fourniture de biens et services faisant l'objet de contrats, et souligné que les activités relatives aux programmes étaient essentielles à l'exécution du mandat de la Mission et qu'il fallait établir un lien direct entre les deux (par. 11 et 12).

239. Les opérations de maintien de la paix collaborent, au cas par cas, avec des partenaires opérationnels, qui contribuent à l'exécution des mandats de maintien de la paix en réalisant des tâches définies dans des accords formels. Ces partenaires, qui sont souvent des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, sont sélectionnés en fonction de leur aptitude à fournir des connaissances ou des compétences dont la mission ou ses partenaires ne disposent pas, afin de poursuivre des travaux de longue durée entrepris par une mission dans des domaines prioritaires communs. Cette approche est conforme à l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui vise à accroître les effets du maintien de la paix sur la pérennisation de la paix en renforçant l'appropriation et les capacités nationales, en promouvant l'analyse

et la planification intégrées, en particulier en matière de transitions, et en assurant une plus grande cohérence entre les initiatives menées par les acteurs du système des Nations Unies.

240. Les directives données aux missions de maintien de la paix portent notamment sur la planification, l'exécution, la gestion, le suivi et l'évaluation des activités. Elles contiennent un modèle de mémorandum d'accord, qui définit les conditions selon lesquelles les partenaires opérationnels fourniront leurs services à l'appui de l'exécution du mandat de la mission dans tel ou tel domaine prioritaire. Ce modèle, adapté aux caractéristiques des missions, détermine, entre autres, les responsabilités générales des partenaires opérationnels, les arrangements financiers et les obligations en matière de communication de l'information. Les risques liés à la performance des partenaires opérationnels sont atténués grâce au processus de sélection, qui consiste notamment à évaluer les avantages comparatifs d'éventuels partenaires dans le but de déterminer ceux qui conviennent le mieux pour tel ou tel programme. En outre, le modèle de mémorandum comporte des dispositions relatives aux responsabilités générales, concernant notamment le fait que les partenaires opérationnels doivent sélectionner et mettre à disposition un personnel qualifié pour la prestation des services et veiller à ce que cette prestation soit réalisée avec l'attention et la diligence voulues et conformément aux normes professionnelles les plus élevées et le fait que les parties doivent répondre de toutes réclamations que des tiers pourraient formuler au motif de leurs actes ou manquements, ou d'actes ou manquements de membres de leur personnel ou de leurs agents.

241. On trouvera à l'annexe IX au présent rapport des informations détaillées sur les ressources demandées pour l'exercice 2019/20 au titre de la lutte antimines, des activités de désarmement, démobilisation et réintégration, des initiatives de lutte contre la violence au sein de la collectivité et d'autres activités relatives aux programmes.

XX. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

242. **L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.**

Annexe I

Analyse des prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020

Tableau 1

Prévisions de dépenses pour l'exercice 2019/20, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis l'exercice budgétaire court du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020.)

	Montant alloué (2018/19)[a]	*Dépenses prévues (2019/20)*	*Variation*	
			Montant	*Pourcentage*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4) = (3)/(1)*
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	68 934,2	65 517,3	(3 416,9)	(5,0)
Contingents	2 641 676,6	2 502 953,0	(138 723,6)	(5,3)
Police civile	137 388,3	116 166,9	(21 221,4)	(15,4)
Unités de police constituées	265 729,9	222 818,4	(42 911,5)	(16,1)
Total partiel	**3 113 729,0**	**2 907 455,6**	**(206 273,4)**	**(6,6)**
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	1 185 748,9	1 135 970,3	(49 778,6)	(4,2)
Personnel recruté sur le plan national	408 427,8	346 532,9	(61 894,9)	(15,2)
Volontaires des Nations Unies	70 276,4	68 116,9	(2 159,5)	(3,1)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	40 585,3	28 421,1	(12 164,2)	(30,0)
Personnel fourni par des gouvernements	14 152,9	13 379,4	(773,5)	(5,5)
Total partiel	**1 719 191,3**	**1 592 420,6**	**(126 770,7)**	**(7,4)**
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	8 947,1	8 453,6	(493,5)	(5,5)
Voyages	34 654,3	34 639,5	(14,8)	–
Installations et infrastructures	555 752,0	559 201,4	3 449,4	0,6
Transports terrestres	100 851,6	93 683,4	(7 168,2)	(7,1)
Opérations aériennes	688 396,6	619 109,3	(69 287,3)	(10,1)
Opérations maritimes ou fluviales	3 821,4	4 071,9	250,5	6,6
Communications et informatique	310 494,2	313 717,1	3 222,9	1,0
Santé	35 002,0	32 634,5	(2 367,5)	(6,8)
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	401 770,7	394 155,4	(7 615,3)	(1,9)
Projets à effet rapide	11 800,0	11 200,0	(600,0)	(5,1)
Total partiel	**2 151 489,9**	**2 070 866,1**	**(80 623,8)**	**(3,7)**
Progiciel de gestion intégré	28 859,1	19 376,9	(9 482,2)	(32,9)
Sécurité informatique	821,5	821,5	–	–
Dispositif de prestation de services centralisée	1 302,8	868,5	(434,3)	(33,3)
Centre de services partagés	–	19 948,2	19 948,2	–

Catégorie de dépenses	Montant alloué (2018/19)[a] (1)	Dépenses prévues (2019/20) (2)	Variation Montant (3) = (1) – (2)	Variation Pourcentage (4) = (3)/(1)
Système de préparation des moyens de maintien de la paix	3 881,6	3 881,6	–	–
Coûts de maintenance et d'appui relatifs à Umoja	–	21 446,7	21 446,7	–
Montant brut	**7 019 275,2**	**6 637 085,7**	**(382 189,5)**	**(5,4)**
Recettes provenant des contributions du personnel	169 593,1	155 174,5	(14 418,6)	(8,5)
Montant net	**6 849 682,1**	**6 481 911,2**	**(367 770,9)**	**(5,4)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 111,2	956,4	(154,8)	(13,9)
Total	**7 020 386,4**	**6 638 042,1**	**(382 344,3)**	**(5,4)**

[a] À l'exclusion d'une demande d'autorisation d'engagement de dépenses à hauteur de 80 millions de dollars au titre de l'appui accordé par la MONUSCO pendant l'exercice 2018/19 pour la tenue de l'élection présidentielle et des élections législatives (résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité).

Tableau 2
Principaux facteurs de variation des prévisions de dépenses pour l'exercice 2019/20, par catégorie de dépenses

Catégorie de dépenses	Principaux facteurs de variation
Observateurs militaires	La diminution de 3,4 millions de dollars des crédits demandés s'explique principalement par le déploiement d'un nombre d'observateurs militaires moins élevé que prévu à la MONUSCO et par l'autorisation d'engagement de dépenses sur une période de six mois au titre de la MINUAD Cette diminution est en partie contrebalancée par le fait que la MINUSS a déployé plus d'observateurs militaires que prévu
Contingents	La baisse de 138,7 millions de dollars des crédits demandés tient essentiellement : a) à l'autorisation d'engagement de dépenses de six mois pour la MINUAD ; b) au changement apporté au dispositif de la MONUSCO ; c) à la réduction de l'effectif militaire maximum autorisé de la FISNUA Cette baisse est partiellement contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues pour : a) la MINUSMA, en raison de l'application d'un taux de vacance plus faible, ainsi que de l'accroissement du taux de remboursement des pays fournisseurs de contingents, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/285 ; b) la MINUSS, du fait de l'ouverture de crédits au titre du déploiement de militaires supplémentaires

Catégorie de dépenses	*Principaux facteurs de variation*
Police des Nations Unies	La diminution de 21,2 millions de dollars des crédits demandés est principalement due : a) à l'autorisation d'engagement de dépenses de six mois pour la MINUAD et la MINUJUSTH Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues à la FISNUA, qui s'explique par l'augmentation du nombre autorisé des membres du personnel de police des Nations Unies, passé de 50 à 185
Unités de police constituées	La baisse de 42,9 millions de dollars des crédits demandés tient essentiellement à l'autorisation d'engagement de dépenses de six mois pour la MINUAD et la MINUJUSTH Cette baisse est partiellement contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues à la FISNUA, en conséquence de la création d'une unité de police constituée de 160 membres, comme demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2445 (2018).
Personnel recruté sur le plan international	La diminution de 49,8 millions de dollars des crédits demandés tient essentiellement à : a) l' autorisation d'engagement de dépenses de six mois pour la MINUAD et la MINUJUSTH ; b) à la proposition de supprimer deux postes à la MONUSCO Cette diminution est en partie contrebalancée par l'accroissement des dépenses prévues à : a) la MINUSS, du fait de l'application de coûts salariaux estimatifs plus élevés, de la transformation proposée de 32 emplois de temporaire en postes et de l'application d'un taux de vacance plus faible ; c) la MINUSMA, en raison de l'application d'un taux de vacance plus faible et de l'augmentation proposée du nombre de postes
Personnel recruté sur le plan national	La baisse de 61,9 millions de dollars des crédits demandés tient essentiellement à : a) l'autorisation d'engagement de dépenses de six mois pour la MINUAD et la MINUJUSTH ; b) la proposition de supprimer des postes à la MONUSCO Cette baisse est en partie contrebalancée par l'augmentation du barème des traitements du personnel local, la transformation d'emplois de temporaire en postes et l'application d'un taux de vacance plus faible pour les administrateurs recrutés sur le plan national à la MINUSS
Volontaires des Nations Unies	La diminution de 2,2 millions de dollars des crédits demandés tient principalement à : a) la suppression de postes proposée pour la MONUSCO ; b) l'autorisation d'engagement de dépenses de six mois pour la MINUAD Cette diminution est partiellement contrebalancée par l'accroissement des dépenses prévues à la MINUSCA et à la MINUSMA, en raison de la proposition de créer des postes et d'augmenter les indemnités dans ces missions

Catégorie de dépenses	*Principaux facteurs de variation*
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	La baisse de 12,2 millions de dollars des crédits demandés tient essentiellement à : a) la transformation d'emplois de temporaire à la MINUSS et à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi ; b) la proposition de suppression de postes à la MONUSCO ; c) l' autorisation d'engagement de dépenses de six mois pour la MINUAD Cette baisse est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues à la FISNUA
Personnel fourni par des gouvernements	La diminution de 0,8 million de dollars des crédits demandés s'explique principalement par l'ouverture de crédits pour six mois pour la MINUJUSTH Cette diminution est partiellement contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues à la MINUSCA, du fait de l'application d'un taux de vacance plus faible.
Consultants	La baisse de 0,5 million de dollars des crédits demandés est essentiellement imputable à la MONUSCO, où les dépenses prévues au titre des experts chargés de surveiller l'application de l'embargo sur les armes sont maintenant comptabilisées à la rubrique Fournitures, services et matériel divers, ce projet étant confié à un partenaire opérationnel
Voyages	La diminution de 0,01 million de dollars des crédits demandés s'explique principalement par l' autorisation d'engagement de dépenses de six mois pour la MINUAD et la MINUJUSTH ; elle est pour l'essentiel contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues dans le cadre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix
Installations et infrastructures	L'augmentation de 3,4 millions de dollars des crédits demandés tient essentiellement à : a) l'achat de davantage d'installations préfabriquées et de matériel, à l'augmentation des travaux de construction, de transformation et d'amélioration des locaux ainsi que des travaux d'entretien importants prévus à la MINUSS, compte tenu de la nécessité de maintenir en état les installations et infrastructures de la Mission et du déploiement d'un nombre accru de membres du personnel en tenue et du personnel civil ; b) l'exécution du contrat de louage de services d'administration des camps, l'achat de locaux préfabriqués pour loger le personnel de police qu'il est prévu de déployer, l'achat de groupes électrogènes et de matériel électrique et l'augmentation des dépenses de carburant à la FISNUA ; c) l'accroissement des dépenses prévues au titre du carburant, de la réparation du matériel et des infrastructures vétustes, des services de construction de nouveaux camps, du matériel destiné à l'exécution du plan de la Mission relatif à l'environnement et des fournitures visant à améliorer la sécurité physique dans les camps en ce qui concerne la MINUSMA Cette augmentation est partiellement contrebalancée par : a) l'autorisation d'engagement de dépenses de six mois pour la MINUAD et la MINUJUSTH ; b) les dépenses non renouvelables liées aux projets de construction et au matériel en ce qui concerne la MINUSCA

Catégorie de dépenses	*Principaux facteurs de variation*
Transports terrestres	La diminution de 7,2 millions de dollars des crédits demandés s'explique principalement par : a) la moindre consommation de carburant destiné aux véhicules et la baisse du montant demandé au titre des réparations et de l'entretien au BANUS ; b) la baisse des dépenses prévues au titre du carburant et la réduction du parc de véhicules à la MONUSCO, suite au changement intervenu dans le dispositif de la Mission ; c) l'autorisation d'engagement de dépenses de six mois pour la MINUAD
	Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues, en raison : a) de l'agrandissement du parc de véhicules de la MINUSMA, notamment du nombre de véhicules appartenant aux contingents, d'où une augmentation des besoins en carburant ; b) du remplacement des véhicules dont la vie utile est terminée et qu'il ne serait pas rentable de réparer, de la hausse du prix du carburant et l'augmentation des quantités de carburant, de la nécessité d'acheter des pièces détachées pour reconstituer les stocks, de l'achat de matériel d'atelier et de l'utilisation de systèmes de gestion des parcs de véhicules et de localisation des véhicules concernant la MINUSS
Opérations aériennes	La baisse de 69,3 millions de dollars des crédits demandés est principalement imputable à : a) la MINUAD et la MINUJUSTH, pour lesquelles des crédits ont été prévus pour six mois ; b) la MINUSMA, du fait du retrait de deux avions et d'autres changements intervenus dans la configuration de la flotte ; c) la MINUSS, en raison de la suppression des dépenses afférentes au déploiement de trois hélicoptères, de la diminution du nombre d'heures de vol et de la baisse des dépenses prévues pour le matériel, sachant que des véhicules d'aérodrome avaient été achetés avant l'exercice 2019/20 ; d) la MONUSCO, du fait du retrait de deux avions de la flotte et de la mise en commun d'un hélicoptère avec d'autres missions, suite à la fermeture des bureaux extérieurs et d'un site de la Mission
	Cette baisse est partiellement contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues pour la MINURSO, en raison d'une hausse des coûts fixes afférents à la flotte et d'une demande de crédits aux fins de la location d'un hélicoptère pendant 12 mois, ainsi que de l'accroissement des ressources nécessaires au titre du carburant
Opérations maritimes ou fluviales	L'augmentation de 0,3 million de dollars des crédits demandés s'explique principalement par le besoin d'acheter des conteneurs maritimes supplémentaires à la MINUSS et à la MONUSCO
	Cette augmentation est en partie contrebalancée par la baisse des dépenses prévues à la FISNUA, à la MINUSMA et au BANUS

Catégorie de dépenses	*Principaux facteurs de variation*
Communications et informatique	L'augmentation de 3,3 millions de dollars des crédits demandés est essentiellement due : a) aux dépenses liées à l'amélioration des systèmes de sécurité à la MINUSMA ; b) à l'achat d'un système de mortiers d'artillerie d'interception de tirs de roquette pour cinq secteurs, à la suite de l'attaque au mortier lancée en janvier 2019 contre les installations du BANUS ; c) au matériel supplémentaire à louer et à l'augmentation des dépenses concernant diverses licences de logiciel, y compris les coûts de maintenance et d'appui relatifs au progiciel de gestion intégré, du fait de l'augmentation du nombre d'utilisateurs, comme indiqué dans la partie consacrée au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix
	Cette augmentation est en partie contrebalancée par une diminution des besoins en ressources, en raison de l'autorisation d'engagement de dépenses de six mois pour la MINUAD
Santé	La diminution de 2,5 millions de dollars des crédits demandés s'explique principalement par : a) la diminution des achats de matériel médical et des services d'évacuation assurés par une tierce partie à la MINUSCA ; b) la diminution des dépenses contractuelles afférentes aux deux équipes médicales aériennes de la MINUSMA et à l'hôpital de la Mission à Mopti ; c) l'autorisation d'engagement de dépenses de six mois pour la MINUAD
Fournitures, services et matériel divers	La baisse de 7,6 millions de dollars des crédits demandés tient essentiellement : a) à l'autorisation d'engagement de dépenses de six mois pour la MINUAD et la MINUJUSTH ; b) au changement du dispositif de la MONUSCO
	Cette baisse est partiellement contrebalancée par une augmentation des dépenses prévues : a) à la MINUSCA, en raison du recours à des partenaires opérationnels supplémentaires et du recrutement de vacataires ; b) à la FISNUA, du fait de frais de transport plus élevés, de la hausse des crédits demandés au titre des activités de lutte antimines et de l'ouverture de crédits pour financer d'autres activités relatives aux programmes
Projets à effet rapide	La diminution de 0,6 million de dollars des crédits demandés s'explique principalement par l'autorisation d'engagement de dépenses de six mois pour la MINUJUSTH
	Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues au titre des projets à effet rapide à la MINUSS et de l'exécution de projets de renforcement de la confiance à la FNUOD

Tableau 3
Ressources demandées au titre des projets à effet rapide pour 2019/20, par mission de maintien de la paix
(En milliers de dollars des États-Unis)

	MINUJUSTH	*MINUSCA*	*MINUSMA*	*MONUSCO*	*FNUOD*	*FINUL*	*FISNUA*	*MINUSS*	*Total*
Projets à effet rapide	1 100,0	3 000,0	4 000,0	1 500,0	200,0	500,0	500,0	1 500,0	12 300,0

Note : Bien qu'ils soient généralement regroupés dans la même catégorie de dépenses, les projets à effet rapide ne sont pas considérés comme des activités programmatiques. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies y ont recours pour instaurer et renforcer parmi la population un sentiment de confiance envers la mission, son mandat et le processus de paix, établissant ainsi un environnement propice à une exécution efficace du mandat.

Tableau 4
Ressources demandées pour 2019/20, par composante de maintien de la paix
(En milliers de dollars des États–Unis ; l'exercice budgétaire court du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020.)

Composante de maintien de la paix	*Montant alloué(2018/19)*[a]	*Projet de budget (2019/20)*[b]	*Variation*	
			Montant	*Pourcentage*
BANUS	558 152,3	569 506,6	11 354,3	2,0
FINUL	474 406,7	485 178,3	10 771,6	2,3
FISNUA	263 858,1	267 918,4	4 060,3	1,5
FNUOD	60 295,1	70 092,0	9 796,9	16,2
MINUAD	715 522,7	269 920,9	(445 601,8)	(62,3)
MINUJUSTH	121 455,9	51 850,1	(69 605,8)	(57,3)
MINUK	37 192,7	37 246,7	54,0	0,1
MINURSO	52 350,8	56 369,4	4 018,6	7,7
MINUSCA	930 211,9	925 498,9	(4 713,0)	(0,5)
MINUSMA	1 074 718,9	1 149 778,8	75 059,9	7,0
MINUSS	1 124 960,4	1 197 334,3	72 373,9	6,4
MONUSCO	1 114 619,5	999 734,4	(114 885,1)	(10,3)
UNFICYP	52 938,9	51 410,7	(1 528,2)	(2,9)
Total partiel	**6 580 683,9**	**6 155 372,7**	**(425 311,2)**	**(6,5)**
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi[c]	82 448,9	65 237,2	(17 211,7)	(20,9)
Centre de services régional d'Entebbe[d]	31 438,9	35 708,3	4 269,4	13,6
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix[e]	324 703,5	380 967,4	56 263,9	17,3
Total partiel	**7 019 275,2**	**6 637 085,7**	**(382 189,5)**	**(5,4)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 111,2	956,4	(154,8)	(13,9)
Total	**7 020 386,4**	**6 638 042,1**	**(382 344,3)**	**(5,4)**

Note : Les montants indiqués ci-dessus représentent des estimations préliminaires pour la période allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 en attendant la finalisation des projets de budget de la MONUSCO, de la MINUAD et du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau 4)

[a] À l'exclusion d'une demande d'autorisation d'engagement de dépenses à hauteur de 80 millions de dollars au titre de la MONUSCO pour l'exercice 2018/19, aux fins de l'élection présidentielle et des élections législatives (résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité).

[b] Projet de budget: ressources nécessaires au titre de la MINUJUSTH et de la MINUAD pour une période de six mois, du 1er juillet au 31 décembre 2019.

[c] Dont un montant de 15,8 millions de dollars destiné à couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance du progiciel de gestion intégré pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019.

[d] Dont un montant de 595 500 dollars imputé sur les crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, comme approuvé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 72/286 et 73/279.

[e] Dont, pour l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 : 19,4 millions de dollars pour le progiciel de gestion intégré ; 0,8 million de dollars destinés à la sécurité informatique ; 0,9 million de dollars pour le dispositif de prestation de services centralisée ; 19,9 millions de dollars destinés aux centres de services partagés ; 3,9 millions de dollars pour le Système de préparation des moyens de maintien de la paix ; 21,4 millions de dollars destinés à couvrir les dépenses d'appui afférentes au progiciel de gestion intégré.

Tableau 5
Principaux facteurs expliquant la variation des prévisions de dépenses pour l'exercice 2019/20, par composante de maintien de la paix

Composante de maintien de la paix	*Principaux facteurs de variation*
BANUS	Le projet de budget (569,5 millions de dollars) dépasse de 2,0 % (soit 11,4 millions de dollars) le budget approuvé pour l'exercice 2018/19. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) l'acquisition d'une batterie d'interception de tirs de roquette, d'artillerie et de mortier pour cinq secteurs, en réaction à l'attaque au mortier lancée en janvier 2019 contre les installations du BANUS, la maintenance de divers éléments du matériel informatique et de communication et la fourniture de services d'appui ; b) la création de 20 postes supplémentaires et l'application d'un taux de vacance de postes plus faible ; c) l'augmentation des dépenses prévues au titre des installations et infrastructures pour couvrir les frais d'entretien et les services d'élimination des déchets ainsi que les travaux de construction, de transformation et d'amélioration des locaux et les gros travaux d'entretien engagés essentiellement à la suite de l'attaque au mortier lancée en janvier 2019 sur les locaux de Mogadiscio Cette augmentation globale est en partie compensée par une diminution de la consommation de carburant et une baisse des coûts afférents aux réparations et à l'entretien

Composante de maintien de la paix	*Principaux facteurs de variation*
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	Le projet de budget (65,2 millions de dollars) est en baisse de 20,9 % (soit 17,2 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2018/19. La diminution des crédits demandés est imputable au facteurs suivants : a) la suppression des coûts de maintenance et d'appui relatifs au progiciel de gestion intégré, qui seront imputés au budget du compte d'appui pour l'exercice 2019/20 ; b) la baisse des dépenses au titre du personnel civil, en raison de la transformation proposée d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes, de dépenses communes de personnel moins importantes et de la réduction du coefficient d'ajustement pour le personnel recruté sur le plan international ; c) l'effet de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis
Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)	Le projet de budget (35,7 millions de dollars) dépasse de 13,6 % (soit 4,3 millions de dollars) le budget approuvé pour l'exercice 2018/19. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement à l'application d'un taux de vacance de postes plus faible et à la révision du taux des dépenses communes de personnel
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	Le projet de budget (380,8 millions de dollars) dépasse de 17,3 % (soit 56,1 millions de dollars) le budget approuvé pour l'exercice 2018/19. Il doit permettre de financer les contributions des opérations de maintien de la paix aux initiatives institutionnelles : progiciel de gestion intégré, sécurité des systèmes d'information, préparation des moyens de maintien de la paix, dispositif de prestation de services centralisée et centres de services partagés. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) l'inclusion des coûts de maintenance et d'appui relatifs au progiciel de gestion intégré, qui étaient, au cours des exercices antérieurs, imputés au budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi ; b) la prise en compte de la part des ressources demandées pour 2019 et le premier semestre de 2020 pour appuyer le démarrage et le fonctionnement des centres de services partagés, comme cela a été indiqué à l'Assemblée générale à la première partie de la reprise de la soixante-treizième session ; c) les ajustements standards des dépenses de personnel calculés sur la base de la révision des taux de vacance de postes, des dépenses communes de personnel et du coefficient d'ajustement ; d) le report de certaines dépenses prévues pour l'exercice 2018/19, en raison d'une augmentation des dépenses de personnel
FINUL	Le projet de budget (485,2 millions de dollars) dépasse de 2,3 % (soit 10,8 millions de dollars) le budget approuvé pour l'exercice 2018/19. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) la hausse du taux unique de remboursement, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/285, et la diminution du montant estimatif des réductions appliquées, sur les remboursements aux gouvernements aux taux standard, au titre du matériel majeur appartenant aux contingents qui manque ou ne fonctionne pas ; b) le remplacement d'installations préfabriquées et de climatiseurs ne pouvant plus être utilisés en toute sécurité, du fait de leur détérioration et de leur âge, et la hausse du prix du carburant pour groupes électrogènes ; c) le remplacement de

Composante de maintien de la paix	*Principaux facteurs de variation*
	42 véhicules légers ayant dépassé leur durée de vie et leur seuil kilométrique, et l'augmentation du prix du diesel et de l'essence
FISNUA	Le projet de budget (267,9 millions de dollars) dépasse de 1,5 % (soit 4,1 millions de dollars) le budget approuvé pour l'exercice 2018/19. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) le déploiement de policiers supplémentaires conformément à la résolution 2445 (2018) du Conseil de sécurité ; b) la progression des dépenses prévues au titre des installations et infrastructures, principalement en raison du contrat de service de gestion des camps, de l'hébergement du personnel de police, de l'achat de groupes électrogènes et de matériel électrique et de la hausse du coût du carburant ; c) les activités de lutte antimines ; d) l'inclusion d'une demande de crédit au titre des activités de programme
	Cette augmentation globale est compensée en partie par la baisse des dépenses prévues au titre des contingents, due principalement à la réduction de l'effectif maximum autorisé, en application des résolutions 2416 (2018) et 2445 (2018) du Conseil de sécurité
FNUOD	Le projet de budget (70,1 millions de dollars) dépasse de 16,2 % (soit 9,8 millions de dollars) le budget approuvé pour l'exercice 2018/19. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par le déploiement, dans la limite des effectifs autorisés, de 128 membres du contingent supplémentaires, dans le cadre du retour progressif de la Force dans le secteur bravo, et par la baisse du taux de vacance appliqué aux contingents
MINUAD	Le projet de budget (269,9 millions de dollars), fondé sur une estimation des ressources nécessaires pour la période de six mois allant du 1er juillet au 31 décembre 2019, est inférieur de 445,6 millions de dollars au montant qui avait été approuvé pour l'ensemble de l'exercice 2018/19
MINUJUSTH	Le projet de budget (51,9 millions de dollars), fondé sur une estimation des ressources nécessaires pour la période de six mois allant du 1er juillet au 31 décembre 2019, est inférieur de 69,6 millions de dollars au montant qui avait été approuvé pour l'ensemble de l'exercice 2018/19
MINUK	Le projet de budget (37,2 millions de dollars) dépasse de 0,1 % (soit 54 000 dollars) le budget approuvé pour l'exercice 2018/19. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement à la hausse des traitements locaux qui a fait suite à l'entrée en vigueur du nouveau barème des traitements, avec effet rétroactif au 1er juillet 2018
	Cette augmentation globale est en partie compensée par l'effet de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis

Composante de maintien de la paix	*Principaux facteurs de variation*
MINURSO	Le projet de budget (56,4 millions de dollars) dépasse de 7,7 % (soit 4 millions de dollars) le budget approuvé pour l'exercice 2018/19. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) une hausse des coûts fixes afférents à la flotte et la location d'un hélicoptère pendant 12 mois ainsi que des dépenses plus importantes que prévues au titre du carburant ; b) un taux moyen de vacance de postes moins élevé pour le personnel recruté sur le plan international et le passage de la Mission de la catégorie C à la catégorie D dans le classement des lieux d'affectation ; c) une progression des dépenses au titre des installations et infrastructures, du fait du remplacement de six groupes électrogènes, d'une station de purification de l'eau et d'une station d'épuration, d'achats de matériel de sûreté et de sécurité supplémentaire et des dépenses non renouvelables prévues au titre de projets de construction
MINUSCA	Le projet de budget (925,5 millions de dollars) est en baisse de 0,5 % (soit 4,7 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2018/19. La diminution des crédits demandés s'explique essentiellement par : a) des dépenses non renouvelables au titre de projets de construction et du matériel ; b) une baisse des dépenses afférentes au matériel de soutien logistique autonome appartenant au contingent, la construction d'hébergements en dur étant achevée, et une réduction des coûts du fret La diminution des prévisions de dépenses est en partie contrebalancée par : a) une augmentation des ressources demandées au titre des Volontaires des Nations Unies ; b) l'achat de matériel informatique et de communication pour remplacer le matériel obsolète et la hausse des dépenses afférentes aux services de communication mobile due à la conclusion d'un nouveau contrat
MINUSMA	Le projet de budget (1 148,8 millions de dollars) dépasse de 7 % (soit 75,1 millions de dollars) le budget approuvé pour l'exercice 2018/19. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) un taux de vacance de postes moins élevé pour les contingents et la hausse du taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/285 ; b) les coûts inhérents à l'amélioration des systèmes de sécurité, aux services d'entretien et d'appui du matériel informatique et de communication et aux logiciels, licences et redevances ; c) l'application d'un taux de vacance de postes plus faible pour le personnel recruté sur le plan international. Cette augmentation globale est compensée en partie par une diminution des dépenses au titre des opérations aériennes (13 millions de dollars), du fait des changements prévus dans la configuration de la flotte, dont la suppression de deux avions

Composante de maintien de la paix	*Principaux facteurs de variation*
MINUSS	Le projet de budget (1 197,3 millions de dollars) dépasse de 6,4 % (soit 72,4 millions de dollars) le budget approuvé pour l'exercice 2018/19. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) le renforcement des effectifs des contingents et des coûts plus élevés au titre du matériel majeur appartenant au contingent et du soutien logistique autonome, compte tenu du déploiement de bataillons supplémentaires à la Force de protection régionale ; b) l'acquisition d'installations préfabriquées et de matériel supplémentaires et l'exécution prévue de davantage de travaux de construction, de transformation et d'amélioration des locaux et de gros travaux d'entretien aux fins du maintien des installations et des infrastructures et de l'accueil du nombre accru de membres du personnel en tenue et du personnel civil ; c) l'augmentation des montants estimatifs des traitements, l'application d'un taux de vacance de postes plus faible pour le personnel recruté sur le plan international et la transformation de 32 emplois de temporaire en postes Cette augmentation globale est en partie compensée par une réduction des crédits demandés au titre des opérations aériennes, en raison de la suppression des dépenses afférentes au déploiement de trois hélicoptères, d'un nombre d'heures de vol prévu moins élevé et de la baisse des dépenses attendues pour le matériel, sachant que l'achat de véhicules d'aérodrome avait été effectué avant l'exercice 2019/20
MONUSCO	Le projet de budget (1 023,3 millions de dollars) est en baisse de 8,2 % (soit 91,4 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2018/19. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par : a) l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé pour les militaires et le personnel de police, en raison des ajustements qu'il est prévu d'apporter au dispositif de la Mission après les élections ; b) la suppression proposée de postes et d'emplois de temporaire et l'interruption du versement de la prime de danger dans plusieurs lieux d'affectation ; c) la fermeture de bureaux extérieurs et de bases opérationnelles de compagnie ; d) la suppression de deux avions et le partage d'un hélicoptère avec d'autres missions
UNFICYP	Le projet de budget (51,4 millions de dollars) est en baisse de 2,9 % (soit 1,5 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2018/19. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par : a) le fait que les dépenses non renouvelables afférentes aux installations préfabriquées, aux services de construction et à l'installation d'un système modernisé de caméra en circuit fermé avaient été prises en compte dans le budget de l'exercice 2018/19 ; b) l'effet de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis, qui entraîne une baisse des dépenses liées à l'indemnité de subsistance (missions) ; c) la réduction des dépenses afférentes à l'électricité et à l'élimination des déchets

Annexe II

Analyse de l'exécution des budgets de l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018

Tableau 1

Exécution des budgets de l'exercice 2017/18, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018.)

			Variation	
	Montant alloué	*Dépenses*	*Montant*	*Pourcentage*
Catégorie	*(1)*	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4) = (3)/(1)*
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	64 471,4	59 152,6	5 318,8	8,2
Contingents	2 824 445,2	2 785 917,7	38 527,5	1,4
Police civile	156 478,9	159 630,0	(3 151,1)	(2,0)
Unités de police constituées	276 870,1	271 775,4	5 094,7	1,8
Total partiel	**3 322 265,6**	**3 276 475,7**	**45 789,9**	**1,4**
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	1 204 268,3	1 269 498,9	(65 230,6)	(5,4)
Personnel recruté sur le plan national	434 564,7	478 754,0	(44 189,3)	(10,2)
Volontaires des Nations Unies	77 711,2	79 329,5	(1 618,3)	(2,1)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	47 281,8	57 519,7	(10 237,9)	(21,7)
Personnel fourni par des gouvernements	14 423,9	12 681,5	1 742,4	12,1
Total partiel	**1 778 249,9**	**1 897 783,6**	**(119 533,7)**	**(6,7)**
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	10 074,1	8 262,4	1 811,7	18,0
Voyages	37 233,2	40 178,9	(2 945,7)	(7,9)
Installations et infrastructures	596 649,8	606 938,3	(10 288,5)	(1,7)
Transports terrestres	119 855,4	121 528,1	(1 672,7)	(1,4)
Opérations aériennes	780 136,7	650 173,9	129 962,8	16,7
Transports maritimes ou fluviaux	30 608,3	34 050,4	(3 442,1)	(11,2)
Communications	165 374,4	136 768,8	28 605,6	17,3
Technologie de l'information	137 393,2	169 311,1	(31 917,9)	(23,2)
Santé	40 783,9	28 232,2	12 551,7	30,8
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	437 176,7	413 744,7	23 432,0	5,4
Projets à effet rapide	13 800,0	12 706,3	1 093,7	7,9
Total partiel	**2 369 085,7**	**2 221 895,1**	**147 190,6**	**6,2**
Progiciel de gestion intégré	25 038,3	25 038,3	–	–
Sécurité informatique	821,5	821,0	0,5	0,1

			Variation	
	Montant alloué	*Dépenses*	*Montant*	*Pourcentage*
Catégorie	*(1)*	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4) = (3)/(1)*
Dispositif de prestation de services centralisée	868,5	868,5	–	–
Montant brut	**7 496 329,5**	**7 422 882,2**	**73 447,3**	**1,0**
Recettes provenant des contributions du personnel	178 921,0	190 099,5	(11 178,5)	(6,2)
Montant net	**7 317 408,5**	**7 232 782,7**	**84 625,8**	**1,2**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 223,0	861,4	361,6	29,6
Total	**7 497 552,5**	**7 423 743,6**	**73 808,9**	**1,0**

Tableau 2

Principales causes des écarts dans l'exécution des budgets de l'exercice 2017/18

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018.)

			Variation		
Catégorie	*Montant alloué*	*Dépense*	*Montant*	*Pourcentage*	*Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget*
Observateurs militaires	64 471,4	59 152,6	5 318,8	8,2	L'existence d'un solde inutilisé de 5,3 millions de dollars tient principalement au fait que moins d'observateurs militaires que prévu ont été déployés à la MONUSCO et à la MINUSCA Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par le déploiement d'un nombre plus important que prévu d'observateurs militaires à la MINURSO
Contingents	2 824 445,2	2 785 917,7	38 527,5	1,4	L'existence d'un solde inutilisé de 38,5 millions de dollars s'explique principalement par : a) le déploiement tardif d'un contingent d'infanterie, le non-déploiement de contingents militaires, le report de la relève et du déploiement de militaires de cinq pays fournisseurs de contingents, le recours plus important que prévu à des appareils affrétés en longue période et une baisse des coûts des rations par rapport aux prévisions à la MINUSS ; b) le non-déploiement et le déploiement tardif du matériel appartenant aux contingents et des taux effectifs d'indisponibilité de ce matériel plus élevés que prévu à la MINUSCA ; c) des coûts inférieurs aux prévisions pour le transport des rations, le non-déploiement de capacités de soutien logistique autonome destinées à compléter le matériel appartenant aux contingents et des frais de voyage moins élevés que prévu au BANUS Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu à la FISNUA, en raison de déductions moindres pour le non-fonctionnement du matériel appartenant aux contingents, de coûts du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents plus élevés que prévu et de dépenses au titre des rations supérieures aux prévisions
Police des Nations Unies	156 478,9	159 630,0	(3 151,1)	(2,0)	Le dépassement de crédits de 3,2 millions de dollars s'explique principalement par : a) un déploiement plus important que prévu pour des raisons de sécurité et des dépenses de voyages supérieures aux prévisions au titre de la relève à la MINUAD – les prix des billets étant plus élevés que ceux inscrits au budget ; b) des dépenses plus élevées que prévu au titre de l'indemnité de subsistance, du fait du partage des locaux d'hébergement de l'ONU à la MINUSS Ce dépassement de crédits est en partie contrebalancé par des dépenses inférieures aux prévisions à la MINUSTAH, l'effectif moyen déployé ayant été moins important que prévu en raison du rapatriement accéléré des contingents de la Mission

Catégorie	*Montant alloué*	*Dépense*	*Variation*		*Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget*
			Montant	*Pourcentage*	
Unités de police constituées	276 870,1	271 775,4	5 094,7	1,8	Le solde inutilisé de 5,1 millions de dollars s'explique principalement par : a) un déploiement plus faible que prévu en raison du rapatriement accéléré des contingents de la Mission, des dépenses moins élevées que prévu au titre du déploiement et de la relève et un nombre de demandes de matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents inférieur aux prévisions à la MINUSTAH ; b) des dépenses moins élevées que prévu au titre du matériel appartenant aux contingents et des voyages en lien avec la relève au BANUS ; c) le non-déploiement de matériel appartenant aux contingents à la MINUSMA Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu au titre du matériel appartenant aux contingents à la MONUSCO, en raison de la signature d'un mémorandum d'accord après l'établissement du budget et de réductions inférieures aux prévisions dans les montants dus aux pays fournisseurs de contingents, du fait d'éléments manquants ou défectueux du matériel
Personnel recruté sur le plan international	1 204 268,3	1 269 498,9	(65 230,6)	(5,4)	Le dépassement de crédits de 65,2 millions de dollars s'explique principalement par : a) des dépenses communes de personnel plus élevées que prévu et un taux de vacance de postes inférieur aux prévisions à la MINUSCA, à la FISNUA et à la MONUSCO ; b) un recrutement accéléré et un taux de vacance de postes moins élevé que prévu au BANUS ; c) des frais liés à la cessation de service supérieurs aux prévisions à la MINUSTAH et à la MINUL ; d) des dépenses communes de personnel plus élevées que prévu à la MINUSMA, Bamako étant passé de la catégorie C à la catégorie D dans le classement des lieux d'affectation Ce dépassement de crédits est en partie contrebalancé par : a) des coûts salariaux et des dépenses communes de personnel moins élevés que prévu à la FINUL ; b) un taux de vacance de postes supérieur aux prévisions à la MINUK
Personnel recruté sur le plan national	434 564,7	478 754,0	(44 189,3)	(10,2)	Le dépassement de crédits de 44,2 millions de dollars s'explique principalement par : a) des dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions, et des classes et échelons moyens pour le personnel recruté sur le plan national supérieurs à ceux prévus à la MONUSCO ; b) un taux de vacance de postes moins élevé que prévu et l'appréciation du franc CFA d'Afrique centrale par rapport au dollar des États-Unis à la MINUSCA ; c) la révision du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national à la MINUSMA ; d) l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, à la MINUK et à l'UNFICYP ; f) des dépenses communes de personnel plus élevées que prévu et une prime de danger pour le personnel recruté sur le plan national d'un montant supérieur aux prévisions à la MINUAD

Catégorie	*Montant alloué*	*Dépense*	*Variation*		*Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget*
			Montant	*Pourcentage*	
Volontaires des Nations Unies	77 711,2	79 329,5	(1 618,3)	(2,1)	Le dépassement de crédits de 1,6 million s'explique principalement par : a) des taux de vacance de postes inférieurs aux prévisions et le rapatriement d'un nombre plus élevé que prévu de Volontaires des Nations Unies à la MINUSMA ; b) des dépenses non budgétisées pour améliorer la sécurité des logements du personnel à la MONUSCO Ce dépassement de crédits est en partie contrebalancé par un taux d'occupation des postes inférieur aux prévisions et par des frais de rapatriement moins élevés que prévu à la MINUSTAH
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	47 281,8	57 519,7	(10 237,9)	(21,7)	Le dépassement de crédits de 10,2 millions de dollars s'explique par : a) la répartition entre les opérations de maintien de la paix des dépenses liées aux activités menées au Siège à l'appui du déploiement d'Umoja-Extension 2, de la mise hors service de Galileo, de l'initiative relative à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et d'autres projets transversaux ; b) la hausse du coefficient d'ajustement effectif moyen à la MINUSCA ; c) la mise en place du dispositif de mobilité, la hausse du coefficient d'ajustement et des traitements supérieurs à ceux prévus au titre du compte d'appui pour le personnel recruté sur le plan national, en raison de la fluctuation des taux de change entre le dollar des États-Unis et les monnaies locales ; d) des dépenses communes de personnel plus élevées que prévu à la MINUAD ; e) des frais de voyages supérieurs aux prévisions, des demandes d'indemnités d'installation et de primes de réinstallation, un taux effectif moyen de vacance de postes moins élevé que prévu et la révision du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national à la MINUJUSTH
Personnel fourni par des gouvernements	14 423,9	12 681,5	1 742,4	12,1	L'existence d'un solde inutilisé de 1,7 million de dollars s'explique principalement par : a) un taux de vacance de postes plus élevé que prévu à la MINUSMA et à la MINUJUSTH ; b) un nombre de voyages moins élevé que prévu à la MONUSCO ; c) des prix de billets d'avion inférieurs aux prévisions à la MINUSCA
Consultants	10 074,1	8 262,4	1 811,7	18,0	L'existence d'un solde inutilisé de 1,8 million de dollars s'explique principalement par le fait que les dépenses effectuées au titre des vacataires ont été moins élevées que celles prévues au titre du compte d'appui pour la MINUSMA et le BANUS Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par les dépenses supplémentaires effectuées à la MONUSCO, du fait du recours à des services consultatifs spécialisés pour des projets liés à l'environnement et à la construction et au regroupement des sites de la Mission

Catégorie	*Montant alloué*	*Dépense*	*Variation*		*Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget*
			Montant	*Pourcentage*	
Voyages	37 233,2	40 178,9	(2 945,7)	(7,9)	Le dépassement de crédits de 3 millions de dollars s'explique principalement par : a) la réinstallation de membres du personnel non essentiel de Tombouctou à la suite d'une attaque lancée en mai 2017 contre la MINUSMA et les coûts engendrés par les voyages que des membres du personnel ont dû effectuer pour escorter leurs collègues blessés lors d'attaques jusqu'au point d'évacuation ou dans leur pays d'origine ; b) la non inscription au budget de certaines dépenses liées aux voyages et le versement d'indemnités journalières de subsistance aux chauffeurs transportant des marchandises d'un montant supérieur aux prévisions à la MONUSCO ; c) les activités menées dans le cadre de la liquidation de la Mission et les voyages supplémentaires effectués par des membres du personnel affectés à titre temporaire à la MINUSTAH Ce dépassement de crédits est en partie contrebalancé par le fait que les frais de voyage effectués par les membres du personnel affectés à titre temporaire pour apporter leur aide et leurs compétences aux activités de liquidation de la MINUL ont été inférieurs aux prévisions
Installations et infrastructures	596 649,8	606 938,3	(10 288,5)	(1,7)	Le dépassement de crédits de 10,3 millions tient essentiellement : a) à des dépenses supérieures aux prévisions en raison de l'achat d'installations préfabriquées et de climatiseurs supplémentaires destinés aux militaires déployés à la Force de protection régionale, du remplacement de contingents et de frais de carburant et de mobilisation supérieurs aux prévisions à la MINUSS ; b) à la remise en état d'une piste d'atterrissage et à l'entretien des aérodromes de la MINUSMA ; c) à la consommation et au prix moyen du carburant destiné aux groupes électrogènes, qui ont été plus élevés que prévu à la MINUAD Ce dépassement de crédits est en partie compensé par : a) la lenteur du processus de passation de marchés pour les projets de construction et les retards pris dans l'achèvement d'un contrat de services à la FISNUA ; b) les activités de maintenance menées pour allonger la durée de vie des stations de traitement des eaux à la MONUSCO
Transports terrestres	119 855,4	121 528,1	(1 672,7)	(1,4)	Le dépassement de crédits de 1,7 million de dollars tient principalement à l'achat des véhicules à usage spécial et engins du génie nécessaires à l'acheminement de produits de base vers les différents secteurs de la zone de la Mission, à une consommation de carburant plus élevée que prévu et à un prix moyen du litre de carburant supérieur aux prévisions à la MINUSMA Ce dépassement de crédits est en partie compensé par : a) des dépenses moins élevées que prévu au titre des réparations et de l'entretien, du carburant et des pièces de rechange au BANUS ; b) la réception de véhicules provenant de missions en liquidation à la MONUSCO

Catégorie	*Montant alloué*	*Dépense*	*Variation*		*Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget*
			Montant	*Pourcentage*	
Opérations aériennes	780 136,7	650 173,9	129 962,8	16,7	L'existence d'un solde inutilisé de 130 millions de dollars s'explique principalement par : a) un nombre d'heures de vol moins élevé que prévu, notamment en raison du non-déploiement d'avions et de drones ainsi que des frais de location d'appareils inférieurs aux prévisions à la MINUSMA ; b) la reconfiguration de la flotte aérienne, conformément à l'initiative du Secrétaire général visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes, qui a permis des dépenses moins importantes que prévu pour la location, l'exploitation et le carburant à la MINUSCA et à la MONUSCO ; c) le déploiement tardif de trois hélicoptères et d'un avion et des coûts moins élevés que prévu aux termes d'un contrat de services de contrôle de la sécurité aérienne au BANUS ; d) le non-déploiement de deux hélicoptères, la non-disponibilité de trois hélicoptères pendant 231 jours et une diminution des vols réguliers à la MINUSS, conformément à l'initiative du Secrétaire général visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes ; e) la révision des clauses contractuelles concernant deux hélicoptères, la non-disponibilité d'un hélicoptère pour des raisons de maintenance, la résiliation d'un contrat concernant un avion et un prix moyen du carburant inférieur aux prévisions à la FISNUA
Opérations maritimes ou fluviales	30 608,3	34 050,4	(3 442,1)	(11,2)	Le dépassement de crédits de 3,4 millions de dollars s'explique principalement par l'acquisition de conteneurs maritimes pour l'expédition d'installations préfabriqués et d'autres marchandises à la MINUSS, au BANUS et à la MINUSMA Ce dépassement de crédits est en partie contrebalancé par des frais de location et d'exploitation des navires moins élevés que prévu à la FINUL en raison de la reconfiguration de la flotte, de la suppression d'un navire de la flotte du Groupe d'intervention navale et de la mise hors service d'un navire commercial
Communications	165 374,4	136 768,8	28 605,6	17,3	L'existence d'un solde inutilisé de 28,6 millions de dollars tient principalement : a) à l'inscription à la rubrique Informatique des dépenses liées aux communications à la MINUSMA ; b) au retard pris dans le déploiement de services de connexion Internet à haut débit et à faible latence dans six secteurs du BANUS ; c) au fait que du matériel n'a pas été acheté, les priorités ayant été redéfinies afin de couvrir des dépenses de personnel plus importantes que prévu et le remplacement des circuits E1 par une nouvelle technologie de communication par réseaux commerciaux ayant été retardé à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi

Catégorie	Montant alloué	Dépense	Variation		Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget
			Montant	Pourcentage	
Informatique	137 393,2	169 311,1	(31 917,9)	(23,2)	Le dépassement de crédits de 31,9 millions s'explique principalement par : a) le déploiement de divers systèmes de sécurité informatique en raison des problèmes grandissants rencontrés dans ce domaine, dont un système de surveillance mis en place à Kidal et l'achat de logiciels dans le cadre du développement de l'infrastructure informatique dans les camps de la MINUSMA ; b) des dépenses plus élevées que prévu pour la mise en place de réseaux et de scanners destinés à harmoniser la communication dans le cadre de l'initiative de gestion de la chaîne d'approvisionnement, l'achat de licences non-budgétisées et la participation de la MINUSS aux projets centralisés exécutés à l'appui de la mise en service d'Umoja Ce dépassement de crédits est en partie contrebalancé par des dépenses inférieures aux prévisions à la MINUSCA, l'achat de matériel informatique n'ayant pas été effectué ou ayant été reporté du fait de l'impossibilité de mettre en place certains projets compte tenu des conditions de sécurité, qui ont été à l'origine de problèmes d'approvisionnement, de difficultés techniques et d'un recrutement de personnel contractuel moins important que prévu
Santé	40 783,9	28 232,2	12 551,7	30,8	L'existence d'un solde inutilisé de 12,6 millions de dollars tient principalement : a) à des dépenses afférentes aux fournitures médicales moins élevées que prévu, à un nombre d'évacuations sanitaires du personnel inférieures aux prévisions, à des dépenses contractuelles moins élevées pour l'équipe d'évacuation sanitaire aérienne et à l'impossibilité d'établir un contrat aux fins de la réparation et de l'entretien de l'équipement médical au BANUS ; b) au fait qu'il n'a pas été nécessaire de fournir des équipements médicaux, conformément à l'accord hybride, et qu'un certain nombre d'articles médicaux consomptibles n'ont pas été achetés à l'issue de l'inventaire effectué à la MINUSCA
Fournitures, services et matériel divers	437 176,7	413 744,7	23 432,0	5,4	L'existence d'un solde inutilisé de 23,4 millions de dollars s'explique principalement par : a) des coûts de fret moins élevés que prévu, un nombre d'activités de programme inférieur aux prévisions, la modification de la portée du projet de construction de murs en dur et le report de l'acquisition d'uniformes et d'insignes à la MINUSCA ; b) des activités relatives aux programmes moins nombreuses que prévu, des dépenses de fret inférieures aux prévisions et des frais bancaires moins élevés que prévu à la MINUAD

Catégorie	*Montant alloué*	*Dépense*	*Variation*		*Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget*
			Montant	*Pourcentage*	
Projets à effet rapide	13 800,0	12 706,3	1 093,7	7,9	L'existence d'un solde inutilisé de 1,1 million de dollars s'explique par : a) la réduction du montant alloué à chaque projet et la réduction du nombre total de projets, la MONUSCO ayant cherché à privilégier les projets produisant des résultats quantifiables et pouvant être menés à bien avant la fin de l'exercice budgétaire ; b) un nombre de projets plus faible que prévu à la MINUJUSTH, davantage de temps ayant été nécessaire pour choisir les partenaires d'exécution pendant la période de transition ; c) l'ajournement de plusieurs projets menés dans le cadre de l'appui de la MINUL à la transition politique de la Libye, par suite du retard pris dans l'organisation des élections

Tableau 3
Exécution des budgets de l'exercice 2017/18, par composante de maintien de la paix
(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018.)

			Variation	
Composante de maintien de la paix	*Montant alloué*	*Dépenses*	*Montant*	*Pourcentage*
BANUS	582 000,0	571 498,5	10 501,5	1,8
FINUL	483 000,0	482 533,4	466.6	0,1
FISNUA	266 700,0	266 024,8	675,2	0,3
FNUOD[d]	61 765,5	60 416,1	1 349,4	2,2
MINUAD	910 941,2	908 264,4	2 676,8	0,3
MINUJUSTH	88 111,2	87 811,2	300,0	0,3
MINUK	37 898,2	36 645,8	1 252,4	3,3
MINUL	110 000,0	109 614,9	385,1	0,4
MINURSO	52 000,0	51 424,7	575,3	1,1
MINUSCA[a]	903 011,5	879 872,9	23 138,6	2,6
MINUSMA[b]	1 091 174,0	1 086 418,8	4 755,2	0,4
MINUSS[e]	1 136 157,1	1 110 321,7	25 835,4	2,3
MINUSTAH	90 000,0	89 999,2	0,8	–
MONUSCO[c]	1 189 770,8	1 189 238,5	532,3	–
UNFICYP	54 000,0	53 977,8	22,2	–
Total partiel	**7 056 529,5**	**6 984 062,7**	**72 466,8**	1,0
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	81 000,0	80 196,2	803,8	1,0
Centre de services régional d'Entebbe	33 000,0	32 842,1	157.9	0,5
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	325 800,0	325 781,2	18,8	–
Total partiel	**7 496 329,5**	**7 422 882,2**	**73 447,3**	1,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 223,0	861,4	361,6	29,6
Total	**7 497 552,5**	**7 423 743,6**	**73 808,9**	1,0

[a] Y compris l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 20 211 500 dollars approuvée par le Comité consultatif dans sa lettre datée du 20 avril 2018.

[b] Y compris l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 43 174 000 dollars approuvée par le Comité consultatif dans sa lettre datée du 27 février 2018.

[c] Y compris l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 47 922 700 dollars approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/293 du 5 juillet 2018.

[d] Y compris l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 4 111 800 dollars approuvée par le Comité consultatif dans sa lettre datée du 12 avril 2018.

[e] Y compris l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 65 157 100 dollars approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/300 du 5 juillet 2018.

Tableau 4
Principales causes des écarts dans l'exécution des budgets de l'exercice 2017/18, par composante maintien de la paix

Composante de maintien de la paix	*Montant alloué*	*Dépenses*	*Variation*		*Principales causes de l'écart*
			Montant	*Pourcentage*	
BANUS	582 000,0	571 498,5	10 501,5	1,8	La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu au titre : a) des opérations aériennes (11,8 millions de dollars), en raison du retard pris dans le déploiement de trois hélicoptères et d'un avion et des coûts plus faibles que prévu au titre d'un contrat de services de contrôle de la sûreté aérienne ; b) des services médicaux (8,7 millions de dollars), du fait que les dépenses au titre du ravitaillement sanitaire, le nombre d'évacuations sanitaires de membres du personnel et les dépenses contractuelles liées à l'équipe d'évacuation sanitaire aérienne ont été inférieurs aux prévisions et qu'il n'a pas été possible d'établir un contrat aux fins de la réparation et de l'entretien du matériel médical pendant l'exercice considéré Elle est en partie contrebalancée par le dépassement des crédits alloués au titre du personnel civil (14,4 millions de dollars), qui est imputable à l'accélération des procédures de recrutement pour les postes de fonctionnaire international et à des dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions en raison de l'application d'un nouveau barème des traitements
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	81 000,0	80 196,2	803,8	1,0	L'existence d'un solde inutilisé est due à des dépenses opérationnelles moins importantes que prévu (4,7 millions de dollars), ce qui résulte principalement de la redéfinition des priorités. La Base de soutien logistique a réduit ses dépenses au titre des communications, de l'informatique et des installations et infrastructures pour couvrir l'augmentation des dépenses de personnel civil (3,9 millions de dollars), principalement due à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis
Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)	33 000,0	32 842,1	157.9	0,5	Le budget approuvé a été utilisé à 99,5 %. La sous-utilisation des crédits ouverts au titre des dépenses opérationnelles (0,9 million de dollars) résulte principalement : a) de la non-exécution de projets de construction et des dépenses inférieures aux prévisions au titre des services d'entretien ; b) de l'annulation du recrutement prévu de consultants

Composante de maintien de la paix	*Montant alloué*	*Dépenses*	*Variation*		*Principales causes de l'écart*
			Montant	*Pourcentage*	
					Elle est en partie contrebalancée par un dépassement des crédits au titre du personnel civil (0,7 million de dollars), imputable à une augmentation des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international, qui s'explique par un taux moyen effectif de vacance de postes plus élevé que prévu et des dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	325 800,0	325 781,2	18,8	–	Le budget approuvé du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix a été entièrement utilisé. La sous-utilisation des crédits au titre des postes (0,7 million de dollars) résulte principalement d'un taux effectif de dépenses communes de personnel plus élevé que le taux budgétisé (58,7 %, contre 49,2 %). Elle est contrebalancée par un dépassement de crédits de 0,7 million de dollars au titre des autres objets de dépense, dû à des dépenses plus élevées que prévu pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions), qui s'expliquent par les coûts associés à la mise en œuvre du dispositif de mobilité imputables aux opérations de maintien de la paix, et par le fait que les coûts associés au personnel du Bureau des services de contrôle interne affecté hors de New York ont été supérieurs aux prévisions du fait de l'augmentation des coefficients d'ajustement et de la fluctuation des taux de change
FINUL	483 000,0	482 533,4	466.6	0,1	L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement à des dépenses opérationnelles inférieures aux prévisions (0,9 million de dollars), ce qui s'explique essentiellement par : a) la reconfiguration du Groupe d'intervention navale à la suite des recommandations formulées dans le cadre du bilan stratégique de la FINUL et la mise hors service imprévue du navire marchand utilisé lors des opérations maritimes ou fluviales (2,4 millions de dollars) ; b) des dépenses inférieures aux prévisions au titre de la location d'aéronefs et un nombre d'heures de vol moins élevé que prévu, du fait de l'initiative prise par le Secrétaire général pour améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes (1,3 million de dollars)
					Elle est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits au titre des installations et infrastructures (2,6 millions d'euros), imputable aux frais liés à des services d'aménagement et de rénovation, qui étaient indispensables à la sécurité et à la santé du

Composante de maintien de la paix	*Montant alloué*	*Dépenses*	*Variation*		*Principales causes de l'écart*
			Montant	*Pourcentage*	
					personnel de la FINUL, et au prix plus élevé que prévu du carburant pour groupes électrogènes
FISNUA	266 700,0	266 024,8	675,2	0,3	L'existence d'un solde inutilisé est essentiellement imputable à des dépenses opérationnelles inférieures aux prévisions (12,8 millions de dollars), qui concernent principalement les rubriques suivantes : a) Installations et infrastructures (5,9 millions de dollars), du fait de l'allongement des procédures d'achat pour les projets de construction de la Force, des retards pris dans l'élaboration du contrat pour les services assurés dans les camps et de la décision de reporter l'achat de fournitures pour la défense des périmètres ; b) Opérations aériennes (4,7 millions de dollars), en raison de frais de location d'aéronefs inférieurs à ceux prévus dans le budget, de la résiliation du contrat de location d'un avion et d'un prix moyen du carburant moins élevé que prévu Elle est en partie contrebalancée par le dépassement des crédits ouverts aux rubriques Personnel recruté sur le plan international (6,4 millions de dollars), en raison de dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions et d'un taux de vacance de postes effectif moyen inférieur aux prévisions, et Contingents (4,9 millions de dollars), du fait des dépenses plus élevées que prévu au titre du matériel appartenant aux contingents, du soutien logistique autonome et des rations
FNUOD[d]	61 765,5	60 416,1	1 349,4	2,2	L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement à une sous-utilisation des crédits au titre des contingents (1,4 million de dollars), qui s'explique par le fait que : a) les dépenses ont été moins élevées que prévu au titre des voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement par suite de l'application du système de relève inversée (synchronisation du déploiement et de la relève des contingents) et de la relève entreprise conjointement avec la FINUL pour certains pays fournisseurs de contingents ; b) les coûts de fret liés au matériel appartenant aux contingents ont été inférieurs aux prévisions ; c) le taux de vacance a été supérieur à celui prévu au budget
MINUAD	910 941,2	908 264,4	2 676,8	0,3	La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par des dépenses moins importantes que prévu à la rubrique Fournitures,

Composante de maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Variation		Principales causes de l'écart
			Montant	Pourcentage	
					services et matériel divers (6,4 millions de dollars), principalement dues au degré d'exécution moins élevé que prévu des autres activités relatives aux programmes, à des dépenses de fret et dépenses connexes inférieures aux prévisions grâce à l'utilisation de véhicules appartenant à l'ONU sans recours à des prestataires logistiques extérieurs, et à des dépenses au titre des frais bancaires inférieures aux prévisions Le solde inutilisé est en partie contrebalancé par un dépassement de crédits à la rubrique Installations et infrastructures (4,4 millions de dollars), qui résulte, pour l'essentiel, de frais de carburant supérieurs aux prévisions, de l'achat d'une quantité de matériel de génie plus importante que prévu et de dépenses supérieures aux prévisions au titre des services de sécurité, du fait de l'hébergement d'un nombre accru d'agents en tenue à l'extérieur des locaux de la MINUAD. En outre, les dépenses au titre du personnel recruté sur le plan national (2,8 millions de dollars) ont été supérieures aux prévisions, en raison de dépenses communes de personnel plus élevées que prévu et de l'augmentation de la prime de danger entrée en vigueur en janvier 2018
MINUJUSTH	88 111,2	87 811,2	300,0	0,3	La sous-utilisation des crédits tient principalement au fait que les dépenses opérationnelles afférentes aux opérations aériennes ont été moins élevées que prévu (2,41 millions de dollars), du fait de l'initiative prise par le Secrétaire général pour améliorer l'efficacité et l'efficience de ces opérations, et à un nombre d'heures de vol inférieur aux prévisions en raison de la réduction des besoins logistiques, de la rationalisation des horaires de vol et de la mise en œuvre effective des techniques de planification des vols Elle est partiellement contrebalancée par un dépassement de crédits au titre du personnel civil (2,44 millions de dollars), qui s'explique principalement par un taux moyen de vacance de postes inférieur aux prévisions, le montant plus élevé que prévu des primes de réinstallation et d'installation, le nombre plus élevé que prévu des demandes relatives au personnel recruté sur le plan international, au personnel recruté sur le plan national et au personnel temporaire (autre que pour les réunions) et la révision du barème des traitements

Composante de maintien de la paix	*Montant alloué*	*Dépenses*	*Variation*		*Principales causes de l'écart*
			Montant	*Pourcentage*	
					du personnel recruté sur le plan national, qui a pris effet en septembre 2017 et a fait augmenter les coûts salariaux
MINUK	37 898,2	36 645,8	1 252,4	3,3	L'existence d'un solde inutilisé s'explique principalement par une sous-utilisation des crédits alloués au titre du personnel recruté sur le plan international (2,2 millions de dollars), imputable à un taux de vacance supérieur aux prévisions, et par des dépenses moins élevées que prévu au titre des communications et de l'informatique (0,6 millions de dollars) en raison de coûts inférieurs aux prévisions en ce qui concerne le matériel, les pièces de rechange et les services d'entretien
					Elle est en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel recruté sur le plan national (1,8 million de dollars), qui résultent principalement de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis
MINUL	110 000,0	109 614,9	385.1	0,4	Le budget approuvé de la MINUL a été utilisé à 99,96 %. L'existence d'un solde inutilisé à la rubrique Militaires et personnel de police (2,0 millions de dollars) s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu au titre du rapatriement des contingents, des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents et par un taux de vacance de postes supérieur aux prévisions parmi les observateurs militaires et au sein de la police des Nations Unies. Les dépenses opérationnelles ont été inférieures aux prévisions (5,6 millions de dollars) en raison de la sous-utilisation des crédits alloués aux installations et infrastructures et aux opérations aériennes, liée à la fermeture anticipée de certains sites
					La sous-utilisation des crédits a été en grande partie contrebalancée par des dépenses supérieures aux prévisions au titre du personnel civil, qui s'expliquent par le montant plus élevé que prévu des sommes dues aux membres du personnel recruté sur les plans national et international au moment de la cessation de service
MINURSO	52 000,0	51 424,7	575,3	1,1	La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par des dépenses opérationnelles inférieures aux prévisions au titre des opérations aériennes (2,53 millions de dollars), essentiellement dues au fait que la Mission a effectué moins d'heures de vol que prévu,

Composante de maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Variation		Principales causes de l'écart
			Montant	Pourcentage	
					notamment en raison de mauvaises conditions météorologiques, de la suspension d'un contrat et du report du déploiement d'un hélicoptère Elle est compensée en partie par : a) le dépassement des crédits au titre des observateurs militaires, essentiellement imputable à une augmentation de l'indemnité de subsistance (missions) qui leur est versée ; b) les dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel civil, qui résultent essentiellement du montant supérieur aux prévisions des traitements versés au personnel recruté sur le plan international et des dépenses communes de personnel, en raison d'un taux de vacance de postes inférieur aux prévisions et du reclassement du lieu d'affectation de la Mission
MINUSCA[a]	903 011,5	879 872,9	23 138,6	2,6	L'existence d'un solde inutilisé tient principalement : a) à des dépenses opérationnelles moins élevées que prévu (57,2 millions de dollars), qui s'expliquent par le fait que les frais de location d'aéronefs, le nombre d'heures de vol effectuées dans le cadre d'opérations aériennes (31,5 millions de dollars), le coût du transport des marchandises acheminées à la Mission et les dépenses au titre des activités relatives aux programmes (18,8 millions de dollars) ont été inférieurs aux prévisions, ainsi que par la décision de ne pas acheter de matériel informatique ou d'en reporter l'achat (6,4 millions de dollars) ; b) à une sous-utilisation des crédits alloués au titre des militaires et du personnel de police (5,6 millions de dollars), essentiellement imputable à des coûts moins élevés que prévu au titre du matériel appartenant aux contingents Le dépassement de crédits au titre du personnel civil est essentiellement imputable à des dépenses plus élevées que prévu au titre: a) du personnel recruté sur le plan international (27,3 millions de dollars), en raison d'un taux de vacance de postes plus faible que prévu, de l'entrée en vigueur d'un coefficient d'ajustement plus élevé que prévu durant l'exercice considéré et de dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions ; b) du personnel recruté sur le plan national (8,4 millions de dollars), du fait d'un taux de vacance inférieur aux prévisions, de dépenses communes de personnel plus élevées que prévu et de l'appréciation du franc CFA par rapport au dollar des États-Unis

Composante de maintien de la paix	*Montant alloué*	*Dépenses*	*Variation*		*Principales causes de l'écart*
			Montant	*Pourcentage*	
MINUSMA[b]	1 091 174,0	1 086 418,8	4 755,2	0,4	La sous-utilisation des crédits est essentiellement imputable à des dépenses opérationnelles inférieures aux prévisions au titre de la location et de l'exploitation de la flotte aérienne de la Mission, qui s'expliquent par le fait que le nombre d'heures de vol effectuées dans le cadre d'opérations aériennes (47,1 millions de dollars) et les coûts afférents aux systèmes informatiques servant à assurer la sécurité des communications (17,6 millions de dollars) ont été plus faibles que prévu. Elle est en partie contrebalancée par : a) les dépenses supplémentaires résultant du déploiement d'un système de détection des tirs indirects et d'alerte ainsi que de matériel informatique et de logiciels supplémentaires (31,7 millions de dollars) ; b) les dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel recruté sur le plan national, du fait de la révision des barèmes des traitements et de l'appréciation du franc CFA par rapport au dollar des États-Unis (7,9 millions de dollars) ; c) les frais supplémentaires liés à l'achat d'installations préfabriquées et aux services d'entretien, inscrits à la rubrique Installations et infrastructures (7,5 millions de dollars) ; d) les dépenses plus élevées que prévu au titre des transports terrestres, qui s'expliquent par l'achat non budgétisé de matériel de service et par des frais de carburant supérieurs aux prévisions (6,3 millions de dollars) ; e) le dépassement des crédits alloués au titre du personnel civil, imputable au fait que les dépenses communes relatives au personnel recruté sur le plan international ont été plus élevées que prévu (5,4 millions de dollars)
MINUSS[e]	1 136 157,1	1 110 321,7	25 835,4	2,3	L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement : a) à la sous-utilisation des crédits alloués au titre des contingents (29,6 millions de dollars), qui s'explique principalement par des dépenses moins importantes que prévu au titre du matériel appartenant aux contingents, du fait du déploiement tardif d'un contingent d'infanterie, du non-déploiement d'autres contingents, de frais de voyage inférieurs aux prévisions comme suite au report de la relève et du déploiement de militaires de cinq pays fournisseurs de contingents, du recours élargi à des appareils affrétés pour de longues durées, et de coûts afférents aux rations inférieurs aux prévisions ; b) à des dépenses moins élevées que prévu au titre des

Composante de maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Variation		Principales causes de l'écart
			Montant	Pourcentage	
					opérations aériennes (11,2 millions de dollars), essentiellement imputables au fait que deux hélicoptères n'ont pas été déployés, que trois hélicoptères ont été indisponibles pendant 231 jours et que la fréquence des vols programmés a été réduite dans le cadre des mesures adoptées pour appliquer l'initiative du Secrétaire général visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes La sous-utilisation des crédits est en partie compensée par : a) un dépassement des crédits alloués aux installations et infrastructures (9,1 millions), qui résulte des dépenses supplémentaires liées à l'achat de climatiseurs et d'installations préfabriquées supplémentaires effectué dans la perspective du déploiement de la force de protection régionale, au coût plus élevé que prévu des carburants, à des frais de mobilisation supérieurs aux prévisions, et à l'achat de fournitures pour la défense des périmètres, de groupes électrogènes supplémentaires et de stations d'épuration des eaux usées ; b) des dépenses plus importantes que prévu à la rubrique Informatique (5,0 millions de dollars), qui s'expliquent par l'achat de matériel réseau supplémentaire pour la mise en correspondance du système de gestion des communications avec les fonctionnalités d'appui centralisé, de lecteurs optiques devant faciliter le suivi de l'inventaire du matériel aux fins de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, et des licences logicielles nécessaires au passage à des services d'appui informatique centralisés
MINUSTAH	90 000,0	89 999,2	0,8	–	Le budget approuvé de la MINUSTAH a été intégralement utilisé. La sous-utilisation des crédits ouverts au titre des militaires et du personnel de police (5,6 millions de dollars) résulte du déploiement d'un nombre de membres de contingents, de membres de la police des Nations Unies et de membres d'unités de police constituées inférieur aux prévisions, et d'une réduction des coûts de fret obtenue grâce aux efforts déployés pour faire des expéditions groupées lors du rapatriement du matériel majeur appartenant aux contingents de plusieurs pays fournisseurs. L'existence d'un solde inutilisé à la rubrique Dépenses opérationnelles (1,4 million de dollars) tient essentiellement à des dépenses moins élevées que prévu au titre des installations et infrastructures, qui s'expliquent par le fait que les

Composante de maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Variation		Principales causes de l'écart
			Montant	Pourcentage	
					frais afférents à divers services ainsi qu'aux fournitures pour la défense des périmètres et au carburant ont été inférieurs aux prévisions en raison de l'accélération du rapatriement du personnel en tenue et de la décision de conserver un camp dans son état actuel et de le transférer à la MINUJUSTH Les dépenses plus importantes que prévu au titre du personnel recruté sur le plan international (5,9 millions de dollars) s'expliquent principalement par un taux d'occupation des postes supérieur aux prévisions, certains membres du personnel civil ayant été maintenus en fonctions pour mener à bien les activités de liquidation, et par des frais liés à la cessation de service plus élevés que prévu. Le dépassement de crédits au titre du personnel recruté sur le plan national (1,7 million de dollars) est principalement dû à un taux d'occupation plus élevé que prévu des postes d'administrateur recruté sur le plan national et à la révision du barème des traitements s'appliquant à cette catégorie de personnel
MONUSCO[c]	1 189 770,8	1 189 238,5	532,3	–	Le budget approuvé de la MONUSCO a été utilisé à 99,96 %. L'existence d'un solde inutilisé à la rubrique Dépenses opérationnelles tient essentiellement : a) aux opération aériennes (12,4 millions de dollars), la reconfiguration de la flotte d'aéronefs, réalisée conformément à l'initiative du Secrétaire général visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes, ayant entraîné une réduction des frais de location, d'exploitation et de carburant ; b) aux installations et infrastructures (4,3 millions de dollars), grâce aux mesures prises pour prolonger la durée de vie utile des stations de traitement des eaux en assurant leur entretien. En outre, les dépenses engagées au titre des militaires et du personnel de police ont été inférieures aux prévisions en raison d'un taux de vacance des postes d'observateur militaire supérieur aux prévisions (4,7 millions de dollars) Le dépassement de crédits au titre du personnel civil (18,5 millions de dollars) est essentiellement imputable : a) au fait que les dépenses communes de personnel et l'échelon moyen effectif des agents étaient plus élevés que prévu pour le personnel recruté sur le plan national (13,2 millions de dollars) ; b) à un taux de vacance de postes

Composante de maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Variation		Principales causes de l'écart
			Montant	Pourcentage	
					inférieur aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan international (4,7 millions de dollars)
UNFICYP	54 000,0	53 977,8	22,2	–	Le budget approuvé de l'UNFICYP a été utilisé à 99,96 %. L'existence d'un solde inutilisé à la rubrique Dépenses opérationnelles (1,5 million de dollars) s'explique principalement par la révision de l'ordre de priorité des activités au titre des installations et infrastructures (0,9 million de dollars), dans le but de couvrir des dépenses au titre du personnel civil supérieures aux prévisions en raison de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis. En outre, la diminution des dépenses prévues au titre du personnel militaire et du personnel de police a entraîné une réduction de l'effectif moyen des contingents déployés, qui est passé de 888 dans le budget approuvé de l'exercice à 806 au 30 juin 2018 La sous-utilisation des crédits est partiellement contrebalancée par des dépenses au titre du personnel civil plus élevées que prévu (1,9 millions d'euros) du fait de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis et d'un taux de vacance inférieur aux prévisions

[a] Y compris l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 20 211 500 dollars approuvée par le Comité consultatif dans sa lettre datée du 20 avril 2018.
[b] Y compris l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 43 174 000 dollars approuvée par le Comité consultatif dans sa lettre datée du 27 février 2018.
[c] Y compris l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 47 922 700 dollars approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/293 du 5 juillet 2018.
[d] Y compris l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 4 111 800 dollars approuvée par le Comité consultatif dans sa lettre datée du 12 avril 2018.
[e] Y compris l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 65 157 100 dollars approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/300 du 5 juillet 2018.

Annexe III

Systèmes de drones aériens : déploiements actuels et prévus

Mission	*Type d'arrangement (accord commercial ou lettre d'attribution)*	*Nombre d'unités*	*Fabricant/Type de système*	*Stade de déploiement 2018/19*	*Ressources demandées pour 2019/20 (dollars É.-U.)*
MINUSCA	Lettre d'attribution	2	Orbiter	Déploiement achevé	5 720 503
MINUSMA	Lettre d'attribution	1	Drone de moyenne altitude et longue endurance non armé HERON-1	Déploiement achevé	6 000 000
	Accord commercial	1	Drone de moyenne altitude et longue endurance ou système d'aéronef(s) tactique(s) à courte portée	À déterminer	10 048 300
	Lettre d'attribution	1	Système de mini-drone aérien non armé Puma	Déploiement achevé	222 816
	Lettre d'attribution	4	Système de mini-drone aérien non armé Aladin	Déploiement achevé	10 773
	Lettre d'attribution[a]	9	Système de mini-drone aérien non armé MIKADO AirRobot	Déploiement achevé	–
	Lettre d'attribution	2	Système de mini-drone aérien non armé Raven	Déploiement achevé	233 544
	Lettre d'attribution[b]	1	Système d'aéronef(s) tactique(s) non-armé(s) à courte portée Shadow 200	Déploiement achevé	–
	Lettre d'attribution	1	Système de drone aérien tactique non armé LUNA	Déploiement achevé	738 420
MINUSS	–	–	–	Aucun déploiement	–
MONUSCO	Accord commercial	3	Falco EX (système de drone aérien tactique)	Déploiement achevé	10 716 100

Note : Cette analyse ne tient pas compte de l'utilisation des systèmes de drones fournis par les contingents, lesquels sont soumis aux dispositions régissant le matériel appartenant aux contingents.

[a] Fournis à titre gracieux par un État Membre.

[b] La lettre d'attribution expire au cours de l'exercice 2018/19 et ne sera pas renouvelée.

Annexe IV

Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité

1. Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018, 176 demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité, représentant un montant total de 6,3 millions de dollars, ont été traitées.

2. Au 31 décembre 2018, 467 demandes étaient en cours de traitement, dont 442 depuis plus de 90 jours. Sur ces 442 dossiers, 85 nécessitaient que les missions permanentes concernées fournissent des informations médicales supplémentaires ; 310 autres, dont 290 sont liés à des troubles post-traumatiques, devaient être traités lorsque le degré d'invalidité permanente aurait été établi par la Division des services médicaux ; 22 devaient être traités lorsque la mission concernée confirmerait l'avis de décès ; 9, dûment validés, allaient donner lieu au versement d'une indemnité ; et 16 avaient été transmis à la Section de la gestion des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement pour être examinés plus en détail et traités.

3. Ayant reçu un nombre élevé de dossiers liés à des troubles post-traumatiques, le Département de l'appui aux missions a coordonné, de concert avec la Division des services médicaux et le Bureau des affaires juridiques, l'élaboration de directives relatives à l'évaluation des demandes d'indemnisation de préjudices causés par des troubles post-traumatiques, afin que toutes les personnes qui y ont droit soient dûment indemnisées, que la procédure se déroule de façon juste et transparente et que seules les demandes fondées et étayées par des faits donnent lieu à une indemnisation. La plupart des troubles concernés par ces demandes résultent de faits survenus il y a 15 à 20 ans, dans le cadre de missions telles que la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) et le Contingent de gardes des Nations Unies en Iraq. Le fait que nombre de dossiers aient été présentés tardivement résulte du fait que, dans certains cas, les symptômes liés aux troubles post-traumatiques se font ressentir ou sont reconnus plusieurs années ou décennies plus tard. Les demandes d'indemnisation pour cause de troubles post-traumatiques sont actuellement étudiées par des experts, qui sont chargés d'établir s'il existe un lien de causalité entre les troubles que présentent les demandeurs et le fait qu'ils ont servi dans une mission des Nations Unies et de déterminer le degré d'invalidité permanente.

4. Le Secrétariat s'efforce de traiter les demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité aussi rapidement que possible et dans un délai de 90 jours à compter de la réception des demandes accompagnées de tous les justificatifs nécessaires.

État des demandes d'indemnisation à la suite d'un décès ou pour cause d'invalidité (2018)

A. Tableau récapitulatif des demandes

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité		*Demandes rejetées*		*Demandes classées*[a]		*Demandes en attente*	
Peacekeeping mission	*Nombre*	*Montant*	*Nombre*	*Montant*	*Nombre*	*Montant*	*Nombre*	*Montant*
Contingent de gardes des Nations Unies en Iraq	–	–	1	6	–	–	10	115

Peacekeeping mission	*Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité*		*Demandes rejetées*		*Demandes classées*[a]		*Demandes en attente*	
	Nombre	*Montant*	*Nombre*	*Montant*	*Nombre*	*Montant*	*Nombre*	*Montant*
FINUL	1	11	2	11	–	–	13	83
FISNUA	9	138	3	140	–	–	13	85
FORDEPRENU	–	–	–	–	–	–	3	34
FORPRONU	–	–	–	–	–	–	259	3 145
GOMNUII	–	–	–	–	–	–	1	11
MINUAD	29	672	7	356	1	70	9	84
MINUEE	–	–	–	–	–	–	2	21
MINUJUSTH	–	–	–	–	–	–	1	70
MINUK	1	70	–	–	–	–	1	14
MINUL	3	14	1	11	–	–	1	70
MINUS	–	–	–	–	–	–	1	14
MINUSCA	53	1 341	10	282	1	–	15	298
MINUSMA	29	1 619	3	140	9	301	99	1 684
MINUSS	13	481	4	150	–	–	8	163
MINUSTAH	4	32	–	–	–	–	–	–
MONUIK	–	–	–	–	–	–	6	74
MONUSCO	27	1 824	2	73	–	–	13	498
ONUCI	6	41	1	21	2	88	2	91
Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie	–	–	–	–	–	–	3	88
UNFICYP	1	11	–	–	–	–	7	72
Total	176	6 254	34	1 190	13	459	467	6 714

B. Indemnisation pour cause d'invalidité

(En milliers de dollars des États-Unis)

Peacekeeping mission	*Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité*		*Demandes rejetées*		*Demandes classées* [a]		*Demandes en attente*	
	Nombre	*Montant*	*Nombre*	*Montant*	*Nombre*	*Montant*	*Nombre*	*Montant*
FINUL	–	–	1	–	–	–	–	–
FISNUA	1	70	2	140	–	–	3	70
MINUAD	7	497	5	355	1	70	–	–
MINUJUSTH	–	–	–	–	–	–	1	70
MINUK	1	70	–	–	–	–	–	–
MINUL	–	–	–	–	–	–	1	70
MINUSCA	14	1 010	2	140	–	–	–	–
MINUSMA	21	1 510	2	140	4	280	7	445
MINUSS	6	427	3	140	–	–	–	–
MONUSCO	26	1 820	1	70	–	–	2	140

Peacekeeping mission	Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité		Demandes rejetées		Demandes classées [a]		Demandes en attente	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
ONUCI	–	–	–	–	1	70	1	70
Total	**76**	**5 404**	**16**	**985**	**6**	**420**	**15**	**865**

C. Indemnisation pour cause d'invalidité

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission de maintien de la paix	Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité		Demandes rejetées		Demandes classées[a]		Demandes en attente	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Contingent de gardes des Nations Unies en Iraq	–	–	1	6	–	–	10	115
FINUL	1	11	1	11	–	–	13	83
FISNUA	8	68	1	–	–	–	10	15
FORDEPRENU	–	–	–	–	–	–	3	34
FORPRONU	–	–	–	–	–	–	259	3 145
GOMNUII	–	–	–	–	–	–	1	11
MINUAD	22	175	2	1	–	–	9	84
MINUEE	–	–	–	–	–	–	2	21
MINUK	–	–	–	–	–	–	1	14
MINUL	3	14	1	11	–	–	–	–
MINUS	–	–	–	–	–	–	1	14
MINUSCA	39	331	8	142	1	–	15	298
MINUSMA	8	109	1	–	5	21	92	1 239
MINUSS	7	54	1	10	–	–	8	163
MINUSTAH	4	32	–	–	–	–	–	–
MONUIK	–	–	–	–	–	–	6	74
MONUSCO	1	4	1	3	–	–	11	358
ONUCI	6	41	1	21	1	18	1	21
Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie	–	–	–	–	–	–	3	88
UNFICYP	1	11	–	–	–	–	7	72
Total	**100**	**850**	**18**	**205**	**7**	**39**	**452**	**5 849**

[a] Si après plusieurs rappels adressés aux missions permanentes des pays concernés les gouvernements n'ont toujours pas transmis les pièces justificatives complémentaires (généralement des informations d'ordre médical) requises, les demandes sont classées . Celles-ci ne sont pas rejetées et les dossiers peuvent être rouverts à tout moment sur présentation de ces pièces par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

Annexe V

Gestion du matériel appartenant aux contingents et sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées

A. Gestion du matériel appartenant aux contingents

1. Le Manuel des règles et procédures régissant les remboursements et le contrôle relatifs au matériel appartenant aux forces militaires ou de police des pays qui participent aux opérations de maintien de la paix a été révisé pour tenir compte des dispositions adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/296. La version modifiée a été publiée le 4 août 2017 et est disponible dans les six langues officielles de l'ONU (A/72/288). Le Siège et les missions continuent de coordonner leurs activités pour faire en sorte que les dispositions du Manuel soient appliquées.

B. Sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées

2. Un récapitulatif des sommes dues et des remboursements effectués aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées pour les années civiles 2017 et 2018 est exposé ci-après.

Tableau 1
État des sommes dues aux États Membres au titre des contingents, des unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome

A. Tableau récapitulatif : sommes dues au titre des contingents, des unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2017[a]	*2018*
Montant dû au 1er janvier	724 723	711 063
Montant estimatif des sommes dues	2 243 103	2 293 333
À déduire : paiements effectués durant l'année	2 256 763	2 009 913
Solde au 31 décembre	**711 063**	**994 483**

[a] Remplace les informations fournies dans le document A/72/770.

B. Sommes dues au titre des contingents et des unités de police constituées

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2017[a]	*2018*
Montant dû au 1er janvier	249 267	251 071
Montant estimatif des sommes dues	1 361 530	1 357 915

	2017[a]	*2018*
À déduire : paiements effectués durant l'année	1 359 726	1 236 434
Solde au 31 décembre	**251 071**	**372 552**

[a] Remplace les informations fournies dans le document A/72/770.

C. Sommes dues au titre du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2017	*2018*
Montant dû au 1er janvier	475 456	459 992
Montant estimatif des sommes dues	881 573	935 418
À déduire : paiements effectués durant l'année	897 037	773 479
Solde au 31 décembre	**459 992**	**621 931**

3. Les versements effectués au titre des contingents et des unités de police constituées et au titre du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome tiennent compte du fait que chaque mission de maintien de la paix doit disposer de trois mois de réserves de fonctionnement en liquidités. En 2018, quatre versements trimestriels (en mars, juin, septembre et décembre) ont été effectués. Des versements ponctuels ont également été effectués, notamment en août et septembre 2018.

4. Au 31 décembre 2018, sept missions étaient à jour dans leurs versements au titre des contingents et des unités de police constituées jusqu'en octobre 2018 tandis que six accusaient des arriérés de paiement (MONUSCO, MINUAD, MINUSS, FISNUA, MINURSO et BANUS).

5. On trouvera dans le tableau 2 ci-après le détail des réductions appliquées aux remboursements au titre du personnel pour les années civiles 2015 à 2018, en application de la résolution 67/261 de l'Assemblée générale.

Tableau 2
Réductions appliquées aux remboursements au titre du personnel de 2015 à 2018, en application de la résolution 67/261 de l'Assemblée générale

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission[a]	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*Total*
MINUSCA	41,2	5 705,4	10 939,0	8 678,6	25 364,2
MINUSMA	11 101,8	14 058,3	24 093,5	17 516,8	66 770,4
MINUJUSTH	–	–	–	53,6	53,6
MINUSTAH	1 370,2	830,6	1 074,5	–	3 275,3
MONUSCO	34 578,8	27 863,0	27 233,6	13 558,9	103 234,3
MINUAD	18 081,3	18 850,7	14 909,7	8 011,6	59 853,3
FNUOD	–	–	–	238,4	238,4
UNFICYP	–	–	–	–	–

Mission[a]	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*Total*
FINUL	4 954,0	3 132,9	3 212,5	2 177,1	13 476,5
FISNUA	1 533,9	3 701,8	185,5	1 669,4	7 090,6
MINUL	6 938,7	5 221,0	140,4	22,8	12 322,9
MINUSS	15 627,3	19 135,3	14 391,4	12 431,9	61 585,9
ONUCI	1 144,9	861,4	423,3	–	2 429,6
Total	**95 372,1**	**99 360,4**	**96 603,4**	**64 359,1**	**355 695,0**

[a] Selon les versements trimestriels auxquels sont appliquées les réductions.

6. On trouvera dans le tableau 3 ci-après des informations relatives à l'état d'aboutissement des mémorandums d'accord concernant les unités déployées dans les missions de maintien de la paix en cours.

Tableau 3
État des mémorandums d'accord concernant les unités déployées au 31 décembre 2018

Mission	*Mémorandums d'accord signés*	*Projets de mémorandums d'accord*
FINUL	48	–
FISNUA	14	–
FNUOD	5	1
MINUAD	32	1
MINUJUSTH	6	1
MINUL	–	–
MINURSO	1	–
MINUSCA	36	4
MINUSMA	37	15
MINUSS	34	4
MONUSCO	54	3
UNFICYP	4	–
Total	**271**	**29**

Annexe VI

Examen d'ensemble de la méthode de calcul des facteurs applicables aux missions

A. Facteurs applicables aux missions

1. Les facteurs applicables à une mission doivent permettre de dédommager les fournisseurs de contingents ou de personnel de police des effets de certaines conditions susceptibles d'entraîner une usure inhabituelle du matériel, une diminution de sa vie utile et une augmentation des dépenses d'entretien ou des risques de détérioration et de perte du matériel. Il s'agit des trois facteurs suivants: a) un facteur contraintes du milieu, appliqué aux taux de remboursement du matériel majeur et du soutien logistique autonome; b) un facteur usage opérationnel intensif, appliqué aux taux de remboursement du matériel majeur et du soutien logistique autonome; c) un facteur acte d'hostilité ou abandon forcé, appliqué aux taux de remboursement du soutien logistique autonome et de l'élément pièces de rechange (ou à la moitié du montant des dépenses d'entretien) pris en compte dans le taux de location avec services.

B. Recommandation du Groupe de travail de 2017 sur le matériel appartenant aux contingents

2. Par sa résolution 71/296, l'Assemblée générale a souscrit à la recommandation du Groupe de travail de 2017 sur le matériel appartenant aux contingents aux termes de laquelle le Secrétaire général est prié de procéder à un examen d'ensemble de la méthode de calcul des facteurs applicables aux missions afin qu'il soit possible de déterminer avec certitude si les facteurs en question rendent compte adéquatement de l'incidence des conditions opérationnelles sur le matériel appartenant aux contingents et sur le soutien logistique autonome, ainsi que d'examiner l'élément profil du terrain s'agissant du facteur contraintes du milieu, lequel est considéré comme excessivement restrictif, et d'envisager l'adoption d'une méthode qui tienne compte de l'intensité des opérations pour chaque unité.

3. Par conséquent, le Secrétariat a créé un groupe de travail chargé de procéder à l'étude d'ensemble de la méthode de calcul actuelle et, comme demandé par l'Assemblée générale, de rendre compte de ses conclusions avant la fin de la soixante-treizième session de l'Assemblée[13].

C. Groupe de travail du Secrétariat

4. Le Groupe de travail a mené une étude d'ensemble de la méthode de calcul actuelle, notamment en ce qui concerne l'opportunité du cycle d'examen des missions. L'Assemblée générale ayant demandé que la méthode de calcul tienne compte de l'intensité des opérations pour chaque unité, le Groupe de travail proposera plusieurs options à cet égard dans un document de réflexion qu'il présentera au Groupe de travail de 2020 sur le matériel appartenant aux contingents.

---

[13] Dans sa résolution 71/296, l'Assemblée générale a souscrit aux recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents (A/71/802).

5. Dans le cadre de l'examen des éléments de la méthode de calcul des facteurs applicables aux missions, le Groupe de travail envisage et évalue la possibilité de :

a) donner au facteur « usage opérationnel intensif » le nom d'« infrastructure logistique » pour mieux rendre compte de la nature de cet élément;

b) transférer l'élément « état des routes » du facteur « contraintes du milieu » au nouveau facteur « infrastructure logistique »;

c) modifier la méthode d'évaluation de l'élément « profil du terrain » en s'en tenant au pourcentage total de la zone d'opérations considéré comme marécageux ou désertique ou encore recouvert par la jungle et en renonçant au système de cumul de points;

d) créer un nouvel élément « état du littoral » pour mieux tenir compte des facteurs environnementaux qui peuvent contribuer à dégrader le matériel;

e) supprimer les éléments « étendue de la zone de responsabilité » et « infrastructures » qui composent actuellement le facteur « usage opérationnel intensif » (qui sera renommé « infrastructure logistique ») pour éviter qu'ils ne soient pris en compte deux fois.

Le Groupe de travail a estimé qu'il n'était pas nécessaire de modifier le facteur « acte d'hostilité ou abandon forcé », ni le pourcentage relatif à chacun de ces facteurs.

6. Le Groupe de travail continue de mettre à l'essai ces ajustements de la méthode de calcul en collaboration avec les missions et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, notamment en ce qui concerne l'estimation des incidences financières de chaque modification proposée, le cas échéant. Il continue également d'examiner l'application des facteurs applicables aux missions au niveau de leurs zones géographiques internes ainsi que les rôles et responsabilités concernant l'exécution et l'approbation des évaluations techniques. Des informations détaillées à ce sujet figureront dans le document de réflexion qui sera présenté pour examen à l'Assemblée générale par le Groupe de travail de 2020 sur le matériel appartenant aux contingents.

Annexe VII

Opérations aériennes

A. Utilisation mensuelle de la capacité de fret par type d'aéronef, de janvier à décembre 2018

				Jannvier				*Février*				*Mars*			
Mission	*Accord*	*Aéronef*	*Capacité fret (tonnes métriques)*	*Chargement (tonnes métriques)*	*Sorties*	*Chargement par sortie (tonnes métriques)*	*Utilisation par sortie (tonnes métriques)*	*Chargement (tonnes métriques)*	*Sorties*	*Chargement par sortie (tonnes métriques)*	*Utilisation par sortie (tonnes métriques)*	*Chargement (tonnes métriques)*	*Sorties*	*Chargement par sortie (tonnes métriques)*	*Utilisation par sortie (tonnes métriques)*
BANUS	Commercial	L-382	20,00	445,88	62	7,19	0,36	558,89	83	6,73	0,34	241,36	40	6,03	0,30
MINURSO	Commercial	AN-26	5,50	31,68	43	0,74	0,13	27,11	41	0,66	0,12	39,67	46	0,86	0,16
MINUSCA	Commercial	AN-74	10,00	57,77	7	8,25	0,83	20,25	2	10,13	1,00	37,01	7	5,69	0,57
MINUSMA	Commercial	AN-74	10,00	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Militaire	C-130	20,40	–	–	–	–	–	–	–	–	57,59	6	9,60	0,47
	Commercial	L-382	22,00	121,24	17	7,13	0,32	80,43	12	6,70	0,30	45,46	9	5,05	0,23
MINUSS	Commercial	AN-26	5,50	110,36	42	2,63	0,48	82,83	28	2,96	0,54	75,96	29	2,62	0,48
	Commercial	L-382	20,00	490,83	53	9,26	0,46	355,63	41	8,67	0,43	378,43	43	8,80	0,44
	Commercial	MI-26	19,50	633,49	99	6,40	0,33	412,61	74	5,58	0,29	535,10	84	6,37	0,33
MONUSCO	Commercial	AN-26	5,50	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Commercial	IL-76	45,00	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Militaire	C-130	20,40	55,37	21	2,64	0,13	66,45	38	1,75	0,09	146,58	38	3,86	0,19
	Commercial	L-100	20,00	194,31	34	5,71	0,29	217,77	44	4,95	0,25	228,06	34	6,71	0,34
	Commercial	L-382	20,00	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Commercial	MI-26	20,00	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

				Avril				*Mai*				*Juin*			
Mission	*Accord*	*Aéronef*	*Capacité fret (tonnes métriques)*	*Chargement (tonnes métriques)*	*Sorties*	*Chargement par sortie (tonnes métriques)*	*Utilisation par sortie (tonnes métriques)*	*Chargement (tonnes métriques)*	*Sorties*	*Chargement par sortie (tonnes métriques)*	*Utilisation par sortie (tonnes métriques)*	*Chargement (tonnes métriques)*	*Sorties*	*Chargement par sortie (tonnes métriques)*	*Utilisation par sortie (tonnes métriques)*
BANUS	Commercial	L-382	20,00	62,61	6	10,44	0,52	–	–	–	–	–	–	–	–
MINURSO	Commercial	AN-26	5,50	34,33	44	0,78	0,14	35,58	35	1,02	0,18	30,67	33	0,93	0,17
MINUSCA	Commercial	AN-74	10,00	24,80	4	6,20	0,62	57,30	3	19,10	1,00	33,42	3	11,14	1,00
MINUSMA	Commercial	AN-74	10,00	3,52	1	3,52	0,35	–	–	–	–	26,18	6	4,36	0,44
	Militaire	C-130	20,40	129,79	20	6,49	0,32	155,42	19	8,18	0,40	136,69	18	7,59	0,37
	Commercial	L-382	22,00	223,20	19	11,75	0,53	134,25	16	8,39	0,38	29,21	3	9,74	0,44
MINUSS	Commercial	AN-26	5,50	101,76	33	3,08	0,56	16,80	4	4,20	0,76	–	–	–	–
	Commercial	L-382	20,00	344,07	32	10,75	0,54	340,10	35	9,72	0,49	327,31	35	9,35	0,47
	Commercial	MI-26	19,50	565,77	81	6,98	0,36	564,02	91	6,20	0,32	411,32	64	6,43	0,33
MONUSCO	Commercial	AN-26	5,50	–	–	–	–	49,87	32	1,56	0,28	67,51	26	2,60	0,47
	Commercial	IL-76	45,00	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Militaire	C-130	20,40	159,75	37	4,32	0,21	79,81	31	2,57	0,13	85,85	22	3,90	0,19
	Commercial	L-100	20,00	314,09	54	5,82	0,29	226,78	36	6,30	0,31	197,12	42	4,69	0,23
	Commercial	L-382	20,00	–	–	–	–	–	–	–	–	56,88	14	4,06	0,20
	Commercial	MI-26	20,00	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

				Juillet				*Août*				*Septembre*			
Mission	*Accord*	*Aéronef*	*Capacité fret (tonnes métriques)*	*Chargement (tonnes métriques)*	*Sorties*	*Chargement par sortie (tonnes métriques)*	*Utilisation par sortie (tonnes métriques)*	*Chargement (tonnes métriques)*	*Sorties*	*Chargement par sortie (tonnes métriques)*	*Utilisation par sortie (tonnes métriques)*	*Chargement (tonnes métriques)*	*Sorties*	*Chargement par sortie (tonnes métriques)*	*Utilisation par sortie (tonnes métriques)*
MINURSO	Commercial	AN-26	5.50	37.37	38	0.98	0.18	34.57	38	0.91	0.17	30.63	37	0.83	0.15
MINUSCA	Commercial	AN-74	10.00	43.45	6	7.24	0.72	51.67	30	1.72	0.17	9.25	5	1.85	0.18
MINUSMA	Commercial	AN-74	10.00	16.04	2	8.02	0.80	14.57	2	7.28	0.73	8.79	4	2.20	0.22
	Military	C-130	20.40	58.15	13	4.47	0.22	16.02	2	8.01	0.39	17.07	1	17.07	0.84
	Commercial	L-382	22.00	54.74	9	6.08	0.28	106.39	14	7.60	0.35	86.35	11	7.85	0.36
MONUSCO	Commercial	AN-26	5.50	87.33	38	2.30	0.42	114.75	44	2.61	0.47	82.36	33	2.50	0.45
	Commercial	IL-76	45.00	–	–	–	–	–	–	–	–	233.89	18	12.99	0.29
	Military	C-130	20.40	94.49	27	3.50	0.17	150.09	34	4.41	0.22	163.77	38	4.31	0.21
	Commercial	L-100	20.00	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Commercial	L-382	20.00	324.98	68	4.78	0.24	245.14	64	3.83	0.19	288.60	53	5.45	0.27
	Commercial	MI-26	20.00	–	–	–	–	–	–	–	–	138.34	18	7.69	0.38
UNMISS	Commercial	AN-26	5.50	5.46	3	1.82	0.33	86.05	29	2.97	0.54	69.17	25	2.77	0.50
	Commercial	L-382	20.00	415.55	44	9.44	0.47	441.58	54	8.18	0.41	454.95	40	11.37	0.57
	Commercial	MI-26	19.50	407.11	61	6.67	0.34	378.27	59	6.41	0.33	551.08	92	5.99	0.31
UNSOS	Commercial	L-382	20.00	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

				Octobre				Novembre				Décembre				Total			
Mission	*Accord*	*Aéronef*	*Capacité fret (tonnes métriques)*	*Chargement*	*Sorties*	*Chargement par sortie*	*Utilisation par sortie*	*Chargement*	*Sorties*	*Chargement par sortie*	*Utilisation par sortie*	*Chargement*	*Sorties*	*Chargement par sortie*	*Utilisation par sortie*	*Chargement*	*Sorties*	*Chargement par sortie*	*Utilisation par sortie*
BANUS	Commercial	L-382	20,00	–	–	–	–	–	–	–	–	341,35	55	6,21	0,31	1 650,09	246	6.71	0,34
MINURSO	Commercial	AN-26	5,50	32,80	43	0,76	0,14	35,72	39	0,92	0,17	32,04	40	0,80	0,15	402.14	477	0,84	0,15
MINUSCA	Commercial	AN-74	10,00	20,68	2	10.34	1.00	27.86	2	13.93	1.00	–	–	–	–	383.44	71	5.44	0,54
MINUSMA	Commercial	AN-74	10,00	5,92	2	2.96	0,30	0,03	1	0,03	0,00	–	–	–	–	75.05	18	4.17	0,42
	Militaire	C-130	20,40	29,60	3	9.87	0,48	75.01	14	5.36	0,26	138,26	27	5.12	0,25	813,60	123	6,61	0,32
	Commercial	L-382	22,00	143,92	18	8.00	0,36	113.48	15	7.57	0,34	11,05	2	5.53	0,25	1149,72	145	7,93	0,36
MINUSS	Commercial	AN-26	5,50	23,37	7	3.34	0,61	17.76	7	2.54	0,46	126,34	50	2.53	0,46	715,84	257	2.79	0,51
	Commercial	L-382	20,00	590,91	54	10.94	0,55	631,97	63	10.03	0,50	664,57	76	8.74	0,44	5435,89	570	9,54	0,48
	Commercial	MI-26	19,50	635,21	97	6.55	0,34	685,30	108	6.35	0,33	944,11	160	5.90	0,30	6723,38	1070	6.28	0,32
MONUSCO	Commercial	AN-26	5,50	53,89	27	2.00	0,36	55.23	30	1.84	0,33	40,28	16	2.52	0,46	551,20	246	2.24	0,41
	Commercial	IL-76	45,00	142,99	15	9.53	0,21	397.10	28	14.18	0,32	334,30	34	9.83	0,22	1 108,28	95	11,67	0,26
	Militaire	C-130	20,40	69,51	19	3.66	0,18	142.89	38	3.76	0,18	125,67	33	3.81	0,19	1 340,23	376	3,56	0,17
	Commercial	L-100	20,00	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 378,13	244	5,65	0,28
	Commercial	L-382	20,00	216,58	41	5.28	0,26	481.36	65	7.41	0,37	361,85	59	6.13	0,31	1 975,38	364	5.43	0,27
	Commercial	MI-26	20,00	–	–	–	–	100.22	26	3.85	0,19	219,60	28	7.84	0,39	458.16	72	6.36	0,32

B. Nombre total de passagers transportés dans les missions grâce aux moyens de l'ONU, de janvier à décembre 2018

Mission	*Organisation des Nations Unies*	*Organismes des Nations Unies*	*Hors système des Nations Unies*	*Total*
FINUL	7 279	180	698	8 157
FISNUA	19 710	1 227	3 215	24 152
MANUA	5 982	1 183	1 834	8 999
MINUAD	98 645	593	11 122	110 360
MINUL	154	5	140	299
MINUSCA	43 747	879	4 309	48 935
MINUSMA	76 049	3 479	19 206	98 734
MINUSS	137 147	1 568	4 469	143 184
MINUSTAH/MINUJUSTH	4 165	130	374	4 669
MONUSCO	85 468	2 473	11 275	99 216
UNFICYP	2 403	–	17	2 420
UNSOA/BANUS	52 325	8 803	23 339	84 467
Total	**533 074**	**20 520**	**79 998**	**633 592**

Annexe VIII

Activités de lutte antimines prévues pour l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Gestion de la qualité et coordination des opérations	*Atténuation des risques et élimination de mines et de restes explosifs de guerre*	*Gestion des armes et munitions*	*Atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés*	*Principaux résultats attendus*	*Montant approuvé pour 2018/19*	*Montant prévu pour 2019/20*	*Partenaires d'exécution*
BANUS	X	X	X	X	Capacité d'atténuation des risques liés aux engins explosifs et de neutralisation des explosifs et munitions à l'appui des opérations de l'AMISOM et des opérations conjointes de l'AMISOM et des forces de sécurité somaliennes, conformément au plan de transition	40 400,0	40 900,0	UNOPS
FINUL	X	–	–	–	Fourniture d'un appui à la gestion de la qualité des activités de déminage de la FINUL	1295,8	1295,8	UNOPS
FISNUA	–	X	–	–	Relevé et élimination des mines et restes explosifs de guerre	11 407,3	11 975,5	The Development Initiative
MINUAD	X	X	X	–	Fourniture à la Mission et aux contingents de moyens leur permettant d'atténuer les risques liés aux engins explosifs, en particulier les engins explosifs improvisés	8 000,0	4 000,0	UNOPS/ prestataires[a]
MINURSO	–	X	–	–	Accès facilité aux anciennes zones d'accès restreint pour les observateurs militaires afin de contribuer à la surveillance du cessez-le-feu et de garantir le libre passage de la population locale	3 265,2	3 265,2	UNOPS
MINUSCA	X	–	X	–	Appui au processus politique, au processus de paix et à la réconciliation	4 200,0	6 200,0	UNOPS
MINUSMA	X	X	X	X	Fourniture à tous les membres des composantes militaire et civile de la Mission et de sa composante de police d'une formation de base concernant les engins explosifs improvisés et la manière d'opérer dans des conditions de sécurité complexes, mise en œuvre d'une stratégie rationnelle de lutte antimines au Mali afin de protéger la population civile contre les risques d'explosion, en coordonnant les travaux du Groupe de travail sur le déminage et en donnant des conseils et apport d'un appui techniques aux institutions maliennes pour progresser dans la mise en place d'une structure de gouvernance nationale de lutte antimines.	48 000,0	47 500,0	UNOPS

	Gestion de la qualité et coordination des opérations	*Atténuation des risques et élimination de mines et de restes explosifs de guerre*	*Gestion des armes et munitions*	*Atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés*	*Principaux résultats attendus*	*Montant approuvé pour 2018/19*	*Montant prévu pour 2019/20*	*Partenaires d'exécution*
MINUSS	X	X	X	–	Poursuite de la prestation d'un appui sans risque pour améliorer la sécurité des civils en procédant à des relevés et au déminage des zones contaminées, à l'élimination des armes et munitions saisies et à la fourniture d'une formation et d'orientations à l'intention des parties prenantes	36 102,5	34 608,5	UNOPS/ prestataires[a]
MONUSCO	–	X	–	–	Conduite d'opérations de neutralisation des explosifs et munitions pour contribuer à protéger les civils dans les zones de conflit	2 833,8	2 833,8	UNOPS
UNFICYP	X	X	–	–	Appui aux autorités nationales pour renforcer leurs capacités en matière de gestion des risques liés aux explosifs	299,4	320,1	UNOPS

[a] Les prestataires seront sélectionnés par mise en concurrence.

Annexe IX

Activités relatives aux programmes et résolution 72/290 de l'Assemblée générale

Ressources demandées au titre des activités relatives aux programmes des missions de maintien de la paix pour 2019/20

(En milliers de dollars des États-Unis)

Activités/domaines	*MINUJUSTH*	*MINURSO*	*MINUSCA*	*MINUSMA*	*MONUSCO*	*MINUAD*	*UNFICYP*	*FINUL*	*FISNUA*	*MINUK*	*MINUSS*	*BANUS*	*Total*
Programme de contrôle des armes détenues par des civils	–	–	–	–	850,0	76,9	–	–	5,4	–	–	–	932,3
Projets de stabilisation des communautés	–	–	437,0	–	934,0	1 537,6	–	–	65,5	765,0	–	–	3 739,1
État de droit/droits de l'homme/institutions chargées de la sécurité/réforme du secteur de la sécurité	–	–	7 058,0	3 415,7	800,0	6 612,9	–	–	21,2	945,0	1 303,8	–	20 156,6
Consolidation de la paix	–	–	388,0	–	–	120,4	–	–	29,0	277,0	294,0	–	1 108,4
Renforcement de la confiance	–	–	–	–	–	–	–	–	1,6	389,1	797,6	–	1 188,3
Autres	–	–	–	995,2	750,0	11 304,8	–	–	–	–	–	–	13 050,0
Lutte contre la violence au sein de la collectivité	–	–	4 788,0	3 000,0	6 500,0	–	–	–	69,6	–	189,6	–	14 547,2
Division des affaires électorales	–	–	–	250,0	–	–	–	–	–	–	–	–	250,0
Activités en faveur de l'égalité des sexes	–	–	–	158,4	–	–	–	–	–	–	–	–	158,4
Police des Nations Unies	–	–	536,0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	536,0
Désarmement, démobilisation et réintégration	–	–	1 470,0	4 029,0	3 693,9	–	–	–	–	–	–	–	9 192,9
Lutte antimines	–	3 265,2	6 200,0	47 500,0	2 833,8	4 000,0	320,1	1 295,8	11 975,5	–	34 608,5	40 900,0	152 898,9
Total	**–**	**3 265,2**	**20 877,0**	**59 348,3**	**16 361,7**	**23 652,6**	**320,1**	**1 295,8**	**12 167,8**	**2 376,1**	**37 193,5**	**40 900,0**	**217 758,1**